



▪ Société créée en 1976 ▪ 41 Etats Membres Africains



RAPPORT ANNUEL et COMPTES

2019

Qui sommes-nous?

La Société africaine de réassurance (Africa Re) a été créée le 24 février 1976 par 36 Etats membres de l'ex Organisation de l'unité africaine (aujourd'hui Union africaine) et la Banque africaine de développement (BAD) en tant que compagnie de réassurance intergouvernementale panafricaine.

Mission

- Promouvoir le développement des activités nationales d'assurance et de réassurance dans les pays africains ;
- Favoriser la croissance des capacités de souscription et de rétention nationales, régionales et sous-régionales ; et
- Soutenir le développement économique de l'Afrique.

Proposition de valeur

- Nous **déployons** nos **forces** et **misons** sur notre **proximité avec le marché** pour offrir des **opportunités sans fin** et une **protection solide** à nos clients.
- Nous offrons une protection financière au moyen de couvertures de réassurance aux assureurs Vie et Non-vie en Afrique et sur d'autres marchés choisis au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique du Sud.

Un actionariat diversifié

- 41 Etats africains – 34,50%;
- 114 compagnies d'assurances et de réassurance – 34% ;
- Banque africaine de développement – 8,40%;
- Fairfax Financial Holdings – 7,35%;
- AXA Africa Holdings – 7,35%;
- Allianz SE – 8,40%.

Avec un **encaissement de primes brutes de 844,786 millions \$EU en 2019**, Africa Re est le plus **grand réassureur local** en Afrique et au Moyen-Orient (si l'on tient compte de la prime de réassurance nette).

Africa Re occupe la **37ème place du classement des 40 plus grands groupes de réassurance dans le monde de S&P en 2018** sur la base de la prime nette souscrite et la **42ème place du classement des 50 plus grands groupes de réassurances d'A.M. Best** sur la base de la prime brute souscrite pour la même année.

Notre portefeuille est composé d'environ **95% de risques IARD**, le reste étant des risques **Vie & Santé**. Les types des solution que nous proposons sont **l'incendie & l'ingénierie, l'accident & l'automobile, le pétrole & l'énergie, le transport maritime & l'aviation, la vie & la santé** et **les risques divers**.

Africa Re est **dirigé et géré par des Africains** et **emploie 254 personnes de 27 nationalités africaines**.

Africa Re a des bureaux dans **7 pays**, bureaux qui mènent des opérations en **Afrique**, dans certaines parties du **Moyen-Orient, de l'Asie** et de **l'Amérique latine**. Le **réseau commercial d'Africa Re** comprend:

- **Des filiales (2):** Africa Re (South Africa) Ltd & Africa Retakaful Company (Egypte)
- **Des bureau régionaux (6) :** au Nigeria, au Maroc, en Côte d'Ivoire, en Egypte, à Maurice et au Kenya
- **01 bureau de contact en** Ethiopie
- **01 souscripteur représentant en** Uganda

Africa Re est le réassureur panafricain le mieux noté :

- **A.M. Best :** A (Excellent / perspectives stables) depuis 2016 (A – depuis 2002)
- **Standard & Poor's :** A – (Fort / perspectives stables) depuis 2009.

Africa Re gère les pools d'assurances **continentaux et nationaux** suivants :

- **Le pool africain d'assurance des risques Aviation** créé en 1983 par l'Organisation africaine des assurances (OAA) ;
- Le pool africain d'assurances des risques Pétrole & Energie créé en 1989, toujours par l'OAA ;
- L'Energy & Allied Insurance Pool of Nigeria (Pool d'assurance des risques Energie et risques connexes du Nigeria) créé en 2014 par le Nigerian Insurers Association (Association des assureurs du Nigeria – NIA en anglais) pour les risques Pétrole & Energie.

Africa Re apporte sa modeste contribution au bien-être de ses parties prenantes par le truchement de la **Fondation Africa Re** dont le siège est à Maurice. En effet, Africa Re alloue **2% de son bénéfice net annuel ou moins** aux activités en rapport avec la **responsabilité sociale des entreprises (RSE)**. Les grands domaines d'action de la Fondation sont les suivants :

- La sensibilisation aux assurances;
- Le développement du secteur des assurances et de la réassurance ;
- Les secours après catastrophe ;
- Le développement technologique ;
- Le développement communautaire ; et
- La prévention des risques, la sensibilisation et la recherche.

Distinctions et prix remportés en 2019

	Nom du prix	Année	Institution
1	Africa Re entre dans le classement 2019 des 40 plus grands groupes de réassurance dans le monde de S & P	2019	Standard & Poor's
2	Prix de la Meilleure compagnie de Retakaful régionale (pour la 7ème fois depuis 2012) décerné par le Sommet international Retakaful	2012 to 2019	Le Sommet international du Retakaful
3	Grand promoteur du développement des assurances au Nigeria	2019	National Association of Insurance and Pension Correspondents (NAIPCO)
4	Africa Re entre dans le classement des 50 plus grands groupes de réassurance dans le monde	2017	A.M. Best
5	Compagnie de réassurance de l'année en Afrique	2015	Global M & A Awards (Acquisition International) à Londres
6	Prix de l'Excellence dans la gestion de cas (Technologies de l'information)	2015	BPM & WfMC, à Arlington en Virginie (Etats-Unis d'Amérique)
7	Meilleure compagnie de réassurance en Afrique	2014	Capital Finance International au Royaume-Uni)
8	Meilleure compagnie de réassurance en Afrique	2012	Organisation africaine des assurances (OAA)

Principaux Indicateurs Financiers

En milliers \$EU	2019	2018	2017	2016	2015
Résultats					
Primes souscrites	844 786	797 415	746 829	642 024	689 291
Primes conservées	681 647	681 334	625 650	556 995	593 473
Primes acquises (nettes)	673 340	673 554	606 896	567 532	590 821
Bénéfice net	99 904	31 269	87 982	100 202	103 645
Situation financière					
Fonds propres	975 198	917 047	902 039	812 311	780 071
Total bilan	1 770 980	1 648 066	1 628 545	1 447 299	1 374 464

Résultats 2015 - 2019
(En millions \$EU)



Situation financière 2015 - 2019
(En millions \$EU)



Notations

A.M. Best **A**

Standard & Poor's **A-**

A.M. Best
(Excellent/Perspectives stables)

S&P
(Solide/Perspectives stables)

Dividende proposé par action pour 2019

8,8\$EU

Dividende de 2018:
8,0 \$EU

TABLE DES MATIERES

3	LETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE	37	Gestion intégrée des risques (GIR)
4	CONSEIL D'ADMINISTRATION	40	Gouvernance d'entreprise
10	DIRECTION GENERALE	44	Conformité
11	DIRECTEURS CENTRAUX	45	Responsabilité sociale d'entreprise
14	DIRECTEURS REGIONAUX	46	Ressources humaines et Rémunération
17	DECLARATION DU PRESIDENT	49	RESPONSABILITE DE LA DIRECTION
20	RAPPORT DE LA DIRECTION	50	RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
20	Environnement Economique et Commercial	55	ETATS FINANCIERS
25	Opérations Techniques	55	Etat consolidé de la situation financière
26	Production	56	Etat consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global
27	Cessions légales	57	Etat consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice
28	Répartition de la production par région	58	Etat consolidé des flux de trésorerie
29	Répartition de la production par branche	59	Notes
30	Charges techniques	102	Annexe: Compte de résultat net consolidé par branche
31	Produits de Placements		
31	Performance du portefeuille		
32	Structure de l'actif		
32	Placements à long terme		
33	Actions		
33	Obligations et autres instruments à taux fixe		
34	Instruments liquides et quasi-liquides		
34	Autres revenus d'exploitation		
34	Résultat de l'exercice 2019		
35	Affectation du résultat		
35	Gestion du capital		
36	Evaluation de la solidité financière et adéquation du capital		

Societe Africaine De Reassurance
Rapport Annuel et Comptes Au
31 Decembre 2019

**Societe Africaine De Reassurance
Assemblee Generale**

Juin 2020

Honorables Délégués à L'Assemblée Générale de la Société Africaine de Réassurance

Conformément aux dispositions de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, notamment en ses articles 14 et 37, et en application de l'article 8 du Règlement Général de la Société, j'ai l'honneur de vous soumettre, au nom du Conseil d'Administration, le Rapport Annuel et les états financiers vérifiés de la Société pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Veillez agréer, Honorables Délégués, l'assurance de ma très haute considération.



HASSAN BOUBRIK

Président du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**M. Hassan BOUBRIK**

Président
Président du Comité des Nominations et de la Gouvernance

Nationalité :
Marocain

Circonscription :
Maroc (Etat et compagnies)

Le mandat en cours s'achève en :
2020

M. Boubrik est l'actuel président de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) du Royaume du Maroc.

Il est titulaire de diplômes d'études supérieures dans les domaines des finances et de l'actuariat et chargé de la supervision du secteur des assurances.

Il a été directeur général d'un grand groupe financier au Maroc et a siégé à de nombreux conseils d'administration.

**M. Aginaldo JAIME**

Vice-président
Président du Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération
Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance

Nationalité:
Angolais

Circonscription:
Etats et compagnies de l'Afrique australe et Soudan

Le mandat en cours s'achève en :
2020

M. Aginaldo JAIME a exercé les fonctions suivantes en Angola: président de l'autorité de régulation des assurances de l'Angola (ARSEG), vice-premier ministre, gouverneur de la Banque centrale, ministre des Finances, président de l'Agence angolaise de l'investissement privé (ANIP), premier président de la Banque d'investissement de l'Angola – Banco Angolano de Investimento (BAI), directeur du Conseil de l'investissement étranger et directeur de la Planification, des Etudes et de la Statistique de la Compagnie nationale des assurances de l'Angola.

Il est titulaire d'un Bachelor's Degree délivré par la Faculté de droit de l'Université de Lisbonne, d'une licence en droit délivrée par l'Université Agostinho Neto, d'un Master's in Business Administration (MBA) et d'un Master of Arts délivrés par le University College de Londres.

M. JAIME enseigne actuellement l'administration des affaires à temps partiel à l'Université catholique de l'Angola, à l'Université catholique d'Oporto et à l'Université catholique de Rio de Janeiro.

**Dr. Mohamed Ahmed MAAIT**

Administrateur
Président du Comité des Finances et de l'Investissement
Membre du Comité d'Audit

Nationalité :
Egyptien

Circonscription :
Egypte (Etat et compagnies)

Le mandat en cours s'achève en :
2021

Il est actuellement Ministre des Finances de la République Arabe d'Egypte.

Dr. Mohamed Ahmed MAAIT est titulaire d'une licence en assurances et en mathématiques, d'un M. Phil en assurances, d'un Masters et d'un PhD en actuariat. Il est professeur invité dans plusieurs universités en Egypte. Il est également Président de l'Egyptian Governmental Actuarial Department (EGAD) et membre de plusieurs commissions gouvernementales ; il siège au conseil d'administration de nombreuses sociétés en Egypte.

**M. Kamel MARAMI**

Administrateur
Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance
Membre du Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération

Nationalité :
Algérien

Circonscription :
Algérie (Etat et 4 compagnies)

Le mandat en cours s'achève en :
2021

M. Kamel MARAMI est actuellement Directeur des assurances et membre de la Commission de supervision des assurances au Ministère des finances de l'Algérie.

Il est assureur agréé et titulaire de diplômes dans les domaines de l'économie et des finances. Il est aussi titulaire d'un diplôme de 3^{ème} cycle en assurances.

**M. Jean CLOUTIER**

Administrateur
Président du Comité de la Souscription, de la Gestion Intégrée des Risques et de la Gouvernance Informatique

Nationalité :
Canadien

Administrateur représentant :
FAIRFAX

Le mandat en cours s'achève en :
2021

M. Jean CLOUTIER est actuellement président de Fairfax International, membre du Comité exécutif de Fairfax Financial Holdings Limited et vice-président des Opérations internationales.

Il est titulaire d'une licence en sciences actuarielles délivrée par le Laval University de Quebec City.

Il est membre du Canadian Institute of Actuaries (FCIA), du Casualty Actuarial Society (FCAS), du Singapore Actuarial Society et du Society of Actuaries of Thailand.

**M. Boubacar BAH**

Administrateur
Membre du Comité des Finances et de l'Investissement
Membre du Comité d'Audit

Nationalité:
Guinéen (République de Guinée)

Circonscription:
Etats et compagnies de l'Afrique occidentale et centrale francophone

Le mandat en cours s'achève en :
2021

M. Boubacar BAH est Directeur des Assurances à la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG). Il est titulaire d'une maîtrise en droit des affaires délivrée par l'Université de Dakar (Sénégal), et du Diplôme du Centre d'études financières, économiques et bancaires, Paris, France. Il jouit d'une expérience de plus de 30 ans à la BCRG où il a occupé plusieurs postes de responsabilité dont ceux de directeur des Ressources Humaines, directeur des Banques et responsable de la Cellule Juridique.



M. Hafedh GHARBI

Administrateur
Membre du Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération
Membre du Comité de la Souscription, de la Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique

Nationalité :
Tunisien

Circonscription :
Libye, Mauritanie et Tunisie
(Etats et sociétés)

Le mandat en cours s'achève en :
2021

M. Hafedh GHARBI est le Président du Comité Général des Assurances (CGA), autorité de contrôle des assurances de Tunisie. Il était auparavant Président Directeur Général de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) et Contrôleur Général des Finances. Il est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, et du Diplôme du Cycle Supérieur en Finances Publiques, obtenu à l'ENA de Tunis.



M. Coenraad Christiaan VROLIJK

Administrateur
Membre du Comité des Finances et de l'Investissement
Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance

Nationalité :
Néerlandais

Circonscription :
Allianz SE

Le mandat en cours s'achève en :
2021

Dr Coenraad Christiaan Vrolijk est actuellement directeur régional d'Allianz pour l'Afrique. A ce titre, il supervise les activités de toutes les filiales du groupe sur le continent. Il siège au conseil d'administration d'Allianz Africa Holding, d'Allianz Maroc, d'Allianz Nigeria et d'Allianz Cameroon, pour ne citer que ces compagnies. Il est aussi membre du Comité de souscription d'Allianz Group. Hors du secteur des assurances, Coenraad est administrateur de BIMA (Milvik) et de l'International Baccalaureate Organization.

Avant de rejoindre l'équipe d'Allianz, Coenraad a travaillé dans le capital-investissement. Dans ce secteur, il a été directeur général de Rosewood Insurance à Zurich, administrateur directeur général à BlackRock à Londres et partenaire à McKinsey & Company à Genève.

Il est titulaire d'une Bachelor of Science en économie délivrée par l'Université de Bath, d'un M.A. et d'un PhD en économie délivré par Brown University.



M. Hassan EI-SHABRAWISHI

Membre du Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération
Membre du Comité des Finances et de l'Investissement

Nationalité :
Egyptien

Circonscription :
AXA

Le mandat en cours s'achève en :
2021

M. Hassan El-Shabrawishi est actuellement Directeur Général/ Responsable Développement Stratégique pour l'Afrique au Groupe AXA. Il est le Président du Conseil d'Administration d'AXA Egypte, d'AXA Algérie, de MicroEnsure et d'AXA Africa Specialty Risk. Il est membre des Conseils d'administration d'AXA Maroc, AXA Sénégal, AXA Côte D'Ivoire, AXA Cameroun, AXA Gabon et AXA Mansard au Nigeria. M. Hassan El-Shabrawishi a occupé le poste de Chief Innovation Officer du Groupe AXA. Il est titulaire d'une licence en Finance et Econométrie délivrée par le Richmond University au Royaume-Uni et d'un MBA international délivré par l'IE Business School en Espagne. Il est administrateur agréé de la National Association of Corporate Directors aux Etats-Unis d'Amérique. Avant d'intégrer les effectifs d'AXA, Hassan a occupé plusieurs postes dans le secteur des assurances et à la Société financière internationale (SFI), membre du Groupe de la Banque Mondiale.



M. Joseph VINCENT

Membre du Comité d'Audit
Membre du Comité de la Souscription, de la Gestion Intégrée des Risques et de la Gouvernance Informatique

Nationalité :
Belge

Circonscription :
Banque africaine de développement
(BAD)

Le mandat en cours s'achève en :
2021

M. Joseph VINCENT a fait des études de psychologie industrielle et a travaillé dans le secteur non lucratif pendant 5 ans. Par la suite, il a travaillé pendant 14 ans dans les ressources humaines pour des multinationales japonaises, américaines et européennes. Au cours des 25 dernières années, il a occupé des postes de responsabilité élevés dans l'assurance-crédit et l'assurance risques politiques, ainsi que dans l'atténuation des risques pour des projets sur les énergies renouvelables. M. Joseph VINCENT a été Chief Underwriting Officer de l'African Trade Insurance Agency (ATI) et Senior Advisor for Financial Products à l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA). Il a également occupé le poste de Senior Advisor, Regional Liquidity Support Facility, projet commun de l'ATI et KfW, qui fournit des garanties aux producteurs d'énergies renouvelables indépendants.



M. Olorundare Sunday THOMAS

Membre du Comité de la Souscription, de la Gestion Intégrée des Risques et de la Gouvernance Informatique
Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance

Nationalité:
Nigérian

Circonscription:
Nigeria: Etat et compagnies

Le mandat en cours s'achève en:
2021

M. Olorundare Sunday THOMAS est devenu Directeur Général de la National Insurance Commission (NAICOM) – autorité de contrôle des assurances du Nigeria- le 30 avril 2020, après avoir été désigné intérimaire au même poste en août 2019.

Avant sa désignation, M. THOMAS était Directeur Général Adjoint de la NAICOM en charge des questions techniques, d'avril 2017 à août 2019.

M. THOMAS est un authentique professionnel de l'assurance disposant de connaissances élargies et d'une grande expérience de plus de quatre décennies dans la souscription, la régulation et la gestion pratique des ressources humaines et matérielles.

Pendant toutes ces années, il a travaillé dans tous les secteurs de l'assurance au Nigeria, en y laissant des marques indélébiles. C'est au cours de son mandat de Directeur Général de la Nigerian Insurers Association (NIA) –association des assureurs du Nigeria-, entre mai 2010 et avril 2017, que cet organisme a mis au point et déployé avec succès le Nigeria Insurance Industry Database (NIID) platform – base de données de l'industrie de l'assurance du Nigeria.

Il est titulaire d'une Licence en Sciences Actuarielles et d'un MBA en Finances, tous les deux obtenus à l'Université de Lagos. Il est Membre Associé du Chartered Insurance Institute de Londres et du Nigeria, Membre de la Society of Fellows of the CII London, et Membre du Nigeria Institute of Management, entre autres.



M. Moustapha COULIBALY

Administrateur Indépendant
Président du Comité d'Audit
Membre du Comité des Finances et de l'Investissement

Nationalité:
Ivoirien (Côte d'Ivoire)

Circonscription:
Pas de circonscription (Indépendant)

Le mandat en cours s'achève en:
2023 après approbation au cours de l'AG de novembre 2020

M. Moustapha COULIBALY est actuellement Senior Partner à BDO, Côte d'Ivoire. Il était auparavant Administrateur Général de Grant Thornton Côte d'Ivoire (2012-2018), et Directeur des Opérations de Deloitte & Touche Côte d'Ivoire (2000-2007).

Il est titulaire des diplômes suivants:

C.P.A. (Certified Public Accountants) –Expert-Comptable diplômé-, délivré aux Etats-Unis d'Amérique; MBA (Master of Business Administration) Finances et Gestion, ADELPHI University, Long Island, New York, Etats-Unis d'Amérique; Licence en Gestion et Maîtrise en Finances, Université d'Abidjan, Côte d'Ivoire.

M. COULIBALY a été Commissaire aux Comptes (Associé) à la BAD pendant 25 ans, et Commissaire aux Comptes (Associé responsable de la mission) d'Africa Re pendant 8 ans et de CICA-RE pendant 9 ans.

Il est le fondateur du Lycée Maurice DELAFOSSE à Abidjan, Côte d'Ivoire, dont il a été le Président du Conseil d'Administration de la création en 2004 à 2017.

Administrateurs suppléants

Yaw Adu KUFFOUR
Soufiane SAHNOUNE
Maurice MATANGA
Ashraf BADR
Ahmed SHUKRI
Delphine MAIDOU
Nouaman AL AISSAMI
Woldemichael ZERU
Olatoye ODUNSI

DIRECTION GENERALE

**Dr. Corneille KAREKEZI**

Directeur Général du Groupe

Il a accédé à son poste actuel de Directeur Général du Groupe Africa Re en juillet 2011 après une période de transition de deux ans au cours de laquelle il a occupé les fonctions de Directeur Général Adjoint et de Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations. Il a siégé au Conseil d'Administration d'Africa Re de 2003 à 2005.

Il a débuté sa carrière en 1991 au poste de Chef Comptable/Responsable de la Réassurance à la SOCABU, principale compagnie d'assurance du Burundi ; il a ensuite été promu Chef du Département des Finances. En 1995, il est recruté par la SONARWA, principale compagnie d'assurance du Rwanda, comme Chef Adjoint du Département Commercial et Technique. A partir de 1996, il a successivement géré toutes les directions techniques (Automobile, Incendie, Accidents & Risques divers, et Vie). Il est promu Directeur Général Adjoint en début 2001. En février 2008, Dr. KAREKEZI est désigné Directeur Général de la SONARWA.

Dr. KAREKEZI est titulaire d'une Licence en économie (Burundi), de diplômes d'études universitaires supérieures en gestion des

entreprises (Royaume-Uni), d'un Master's en gestion (Burundi), d'un Doctorat Honoris Causa en gestion des entreprises (Royaume-Uni), et d'un Doctorat en gestion des entreprises (France & Israël). Il parle couramment l'anglais, le français, le swahili et d'autres langues africaines.

Depuis 1996, il a contribué de manière significative au développement de l'assurance et de la réassurance en Afrique grâce à sa participation et son leadership dans plusieurs initiatives et organisations nationales, régionales et continentales, et à ses interventions lors de nombreux séminaires, conférences, symposiums et autres forums dans le monde.

Dr. Corneille KAREKEZI a été Président et membre des organes directeurs de diverses institutions financières en Afrique. Il est actuellement Vice-Président du Conseil d'Administration d'Africa Re South Africa Ltd. (SA) et d'Africa Retakaful Corporation (Egypte) ; il est membre du Comité Exécutif de l'Organisation des Assurances Africaines (OAA), dont il préside le Comité des Finances.

**M. Ken AGHOGHOVIA**

Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations

M. Ken AGHOGHOVIA a été recruté à Africa Re en 1985. Depuis, il a occupé différentes fonctions avant d'être nommé tout premier Directeur du Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest anglophone en 2009 ; il a fortement contribué au redressement de ce centre de production et des pools Pétrole & Energie et Aviation africains.

M. AGHOGHOVIA est titulaire du Bachelor's of Science in Insurance (Nigeria) et d'un Master's Degree in Business Administration (Nigeria). Il est membre associé de l'ACII et membre (FCII) du Chartered Insurance Institute (Royaume-Uni).

Il a été membre de diverses commissions professionnelles régionales.

M. AGHOGHOVIA est Directeur Général Adjoint/Chef des opérations d'Africa Re depuis le 1er juillet 2011.

DIRECTEURS CENTRAUX

**Mme Linda BWAKIRA**

Secrétaire de Société et Conseillère Juridique

Mme Linda BWAKIRA justifie d'une expérience de plus de 18 ans dans les institutions financières internationales et les services juridiques. Son expertise couvre les services financiers, la gouvernance d'entreprise et le droit.

Elle a travaillé dans des banques internationales spécialisées dans les services aux entreprises et dans l'investissement (Natixis Group et IXIS en France), dans des institutions africaines de financement du développement (BAD et TDB Group), et dans des cabinets d'avocats en Europe, notamment à Clifford Chance, Freshfields Bruckhaus Deringer, Landwell Bruxelles (section juridique de PwC) et Jansen & Associés Bruxelles.

Son dernier employeur avant Africa Re est l'Eastern and Southern African Trade and Development Bank (TDB), où elle y occupait le poste de Secrétaire de Société. A ce poste, Mme Bwakira avait la responsabilité de veiller à la qualité du cadre de gouvernance et s'occupait des questions juridiques.

Mme Bwakira est avocate en France, en Angleterre et au Pays de Galles. Elle est titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et d'un diplôme post-universitaire en droit international des affaires, deux diplômes qu'elle a obtenus à l'Université de Toulouse (France).

Mme Bwakira a été recrutée à Africa Re en tant que Secrétaire de Société et Conseillère juridique en octobre 2019.

**M. Seydou KONE**

Directeur, Audit Interne

M. Seydou Kone a été recruté en 2010 en tant que directeur des Finances et de la Comptabilité ; il totalisait alors 15 ans d'expérience pertinente dans le secteur des assurances. M. Kone a commencé sa carrière à Deloitte comme auditeur de compagnies d'assurances et de réassurance. Il a par la suite travaillé à NSIA Assurance où il a occupé diverses fonctions dont celles de directeur de l'Audit interne. En tant que directeur de l'Audit interne de ce groupe, M. Kone était en charge de la consolidation des comptes de son employeur.

En tant que Directeur des Finances et de la Comptabilité jusqu'en 2019, M. Kone était responsable des finances, des investissements et du paiement des dividendes; il devait également veiller à ce que les comptes du Groupe soient consolidés dans le respect des normes IFRS.

M. Kone est titulaire d'une licence en gestion et d'une maîtrise en finance et comptabilité délivrées par l'Université de Côte d'Ivoire.

M. Seydou KONE a été nommé **Directeur de l'Audit Interne le 1er juillet 2019.**

**Mlle Yvonne PALM**

Directrice, Gestion des Risques, Conformité et Services Actuariels

Mlle Yvonne Naa Korkor PALM a pris ses fonctions comme Directrice de la Gestion des Risques, de la Conformité et des Services Actuariels le 27 novembre 2019.

Avant son recrutement par Africa Re, elle était Actuaire Principale à Travelers Syndicate Management à Londres, poste dans le cadre duquel elle supervisait les réserves, les provisions techniques, la planification des activités et la présentation des résultats aux autorités de contrôle et à la Direction.

Elle a débuté sa carrière à Ernst & Young aux Etats-Unis, en qualité d'actuaire principale pour des clients multinationaux, y compris les (ré)assureurs,

les captives et des sociétés qui auto-assurent leur exposition. Elle a par la suite occupé des postes importants dans l'actuariat à Markel International et ACE European Group à Londres (Royaume-Uni). Son expérience professionnelle s'est nourrie aux Etats-Unis, en Europe et en Amérique Latine, ainsi qu'en Afrique, au Moyen-Orient et dans la région australasienne grâce à la plate-forme Lloyd's.

Mlle Yvonne Naa Korkor PALM est membre de la Casualty Actuarial Society (Etas-Unis) et de l'Institute and Faculty of Actuaries (Royaume-Uni). Elle est titulaire d'un Bachelor of Arts Degree obtenu à Grinnell College (Etats-Unis), diplôme obtenu avec la distinction Phi Beta Kappa en Mathématiques et en Economie.



M. Phocas NYANDWI

Directeur, Opérations Centrales & Risques Spéciaux

M. Phocas NYANDWI est titulaire d'une licence en économie obtenue à l'Université du Burundi, d'un Master's in Business Administration (MBA) délivré par l'Eastern and Southern African Management Institute (ESAMI), et d'un diplôme d'enseignement universitaire supérieur obtenu à l'Institut Africain d'Assurance (IAA) de Tunisie.

Il est un expert certifié en micro-assurance (Frankfurt School of Finance and Management) et était un membre actif du Comité technique de l'Association of Kenyan Reinsurers - association des réassureurs du Kenya- (AKR) de 2011 à 2019.

M. Phocas NYANDWI a débuté sa carrière en assurance directe au Burundi, où il a occupé pendant plus de 10 ans divers postes de responsabilité dans

les secteurs Non-Vie et Vie. En 2008, il a intégré la Kenya Reinsurance Corporation (Kenya Re) en qualité de Souscripteur Non-Vie en charge des marchés francophones.

Il a été recruté par la Société Africaine de Réassurance (Africa Re) en 2010, au poste de Souscripteur Traités et Facultatifs au Bureau Régional de Nairobi, qui couvre 12 pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Le 1er janvier 2017, il a été promu Sous-Directeur Souscription et Marketing au sein de ce même Bureau Régional.

M. Phocas NYANDWI a été désigné Directeur des Opérations Centrales et des Risques Spéciaux au Siège d'Africa Re le 1er août 2019.



M. Raphael Uhunoma OBASOGIE

Directeur, Administration et Services Généraux

M. Raphael OBASOGIE a commencé sa carrière professionnelle en 1985 à la raffinerie de Port Harcourt où il a été recruté pour un contrat à court terme après y avoir effectué son service national obligatoire.

M. OBASOGIE a été administrateur RH désigné à Elder Dempster Nigeria, chef du Département des ressources humaines par intérim à Nestlé Nigeria, chargé des relations professionnelles et de la communication avec le personnel à Shell Petroleum Nigeria et responsable des Ressources humaines à Addax Petroleum Nigeria.

M. OBASOGIE est titulaire d'une licence en psychologie du travail et d'un MBA. Il est membre du Chartered Institute of Personnel Management du Nigeria, membre associé du Chartered Institute of Personnel Development (Royaume-Uni), et membre du National Labour Advisory Council du Nigeria.

M. OBASOGIE a pris service à Africa Re en tant que Directeur des Ressources Humaines et de l'Administration en novembre 2013. Le 1er juin 2019, il a été désigné Directeur de l'Administration et des Services Généraux.



M. David MUCHAI

Directeur, Finances et Comptabilité

M. David Muchai a pris service à Africa Re en octobre 2016 en qualité de Directeur de l'Audit Interne et a été nommé Directeur des Finances et de la Comptabilité en juillet 2019. Il était auparavant Senior Finance Manager au Département de Réassurance du groupe Aviva Plc, à Londres. Il a également été Comptable pour la région Europe d'ACE Life (filiale d'ACE Group) avec compétence sur le Royaume-Uni et 7 agences dans l'Union Européenne. M. Muchai a occupé les fonctions d'Auditeur Principal à Ernst & Young à Londres, où il

s'occupait principalement de l'audit de l'assurance et des sociétés de gestion du patrimoine (y compris la Society of Lloyd's).

M. Muchai est expert-comptable et membre de l'Institute of Certified Public Accountants of Kenya. Il est titulaire d'un Master's Degree en économie financière, obtenu à Kingston University (Royaume-Uni).



M. Chris SAIGBE

Directeur, Opérations Vie

M. Chris SAIGBE a travaillé comme spécialiste de l'assurance vie au Nigeria pendant plusieurs années avant d'intégrer la Société Africaine de Réassurance (Africa Re) en janvier 2009. Il a 25 ans d'expérience dans la gestion de l'assurance vie et la réassurance vie. Il est titulaire d'un Bachelor of Science in Economics, Obafemi Awolowo University, et d'un Master's degree in Economics, tous deux obtenus à l'Université de Lagos, (Nigeria). M. Chris SAIGBE est également

titulaire d'un Master of Business Administration délivré par la Moi University, Nairobi, Kenya. Il est membre associé du Chartered Insurance Institute of Nigeria (CIIN) et Planificateur financier agréé. Son immense expérience en assurance vie et en réassurance vie lui est précieuse pour renforcer la capacité de l'équipe vie d'Africa Re à souscrire des traités vie appropriés et à satisfaire les attentes des clients.



M. Guy B. FOKOU

Directeur, Ressources Humaines

M. Guy B. FOKOU jouit d'une expérience de plus de 18 ans dans la gestion des ressources humaines, à de hauts postes de responsabilité.

Il a débuté sa carrière en 1999 en tant que Stagiaire en Gestion des Ressources Humaines à SAGA Cameroun (aujourd'hui Bolloré Africa Logistics). Il a ensuite été Chef de Service Ressources Humaines et Contentieux à Multiprint Sérigraphie (groupe de compagnies leader dans l'imprimerie et la communication au Cameroun) à partir de 2000 ; il a été par la suite promu Directeur des Ressources Humaines du Groupe.

M. FOKOU a également été Sous-Directeur Ressources Humaines à ECOBANK Cameroun (2007); de 2007 à 2009 il était Responsable Régional Ressources Humaines et Développement du Bureau Régional Afrique Centrale et Afrique de l'Ouest de SOS Villages d'Enfants ; ce Bureau Régional couvrait 13 pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale.

Il a également occupé les postes suivants : Directeur des Ressources Humaines à ACTIVA Assurances

Cameroun (2009-2011) et Directeur Ressources Humaines & Administration et Secrétaire de Société de TOTAL Cameroun (2011-2014).

Il est titulaire des diplômes suivants: Maîtrise en Droit des Affaires obtenue à l'Université de Douala, Cameroun (1996) ; Diplôme d'Etudes Professionnelles Approfondies (DEPA) en Gestion des Ressources Humaines, délivré par l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC) de Douala, Cameroun (1999); et Master's in Business Administration (MBA) délivré par l'African Leadership University (ALU) School of Business, Kigali, Rwanda (2018).

M. FOKOU a intégré les effectifs d'Africa Re en 2014 en qualité de Sous-Directeur Ressources Humaines et Administration, avant d'être promu Directeur Adjoint Ressources Humaines et Administration en 2018.

Le 1er juin 2019, M. Guy B. FOKOU a été nommé Directeur des Ressources Humaines.



M. Adil ESSOUKKANI

Directeur, Technologies de l'Information et de la Communication

M. Adil ESSOUKKANI est titulaire d'une licence en informatique et d'une maîtrise en gestion de programmes obtenus à l'ESC de Lille, en France. Il a plus de 15 ans d'expérience dans le secteur des assurances.

Avant de rejoindre Africa Re, M. ESSOUKKANI était Directeur des Systèmes d'Information chez SAHAM Angola Seguros (2017-2019).

Il a également occupé les postes suivants : Directeur de projet chez Saham Finances ; Directeur du centre

de solutions du groupe SAHAM Finances ; Directeur des systèmes d'information dans une société de leasing (WAFABAIL) ; Chef de projet et business analyst chez AXA assurance Maroc.

M. Adil ESSOUKKANI a débuté sa carrière en 1999 en tant qu'ingénieur étude et développement.

M. ESSOUKKANI a intégré la Société Africaine de Réassurance en septembre 2019 au poste de Directeur des Technologies de l'Information et de la Communication.

DIRECTEURS REGIONAUX, DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE FILIALES ET REPRÉSENTANT LOCAL



M. Mohamed Larbi NALI

Directeur Régional, Bureau de Casablanca

M. Mohamed Larbi NALI a rejoint Africa Re en juillet 2016. Il débute sa carrière en 1993 en tant que Directeur du Département Vie de la Société Centrale de Réassurance (SCR). Entre 1997 et 2012, il a assumé successivement plusieurs responsabilités : directeur de l'Actuariat, directeur délégué en charge des pôles Marchés et Technique, etc. En 2012, il est nommé directeur général de la Société Centrale de Réassurance (SCR).

Il est fondateur de l'Association marocaine des actuaires et en a été le président entre 2010 et

2013. Il a été également président du Centre africain pour le risque catastrophique (ACCR en anglais), vice-président de l'Organisation Africaine des Assurances (AIO) et vice-président de la Fédération des Assurances Arabes (GAIF).

Il est titulaire du Diplôme d'études supérieures en sciences mathématiques obtenu à l'Université catholique de Louvain en Belgique et d'une Maîtrise en sciences actuarielles de l'École de Commerce de l'Université catholique de Louvain Belgique.



M. Vincent MURIGANDE

Directeur Régional par intérim, Bureau de Maurice

M. Vincent MURIGANDE a intégré les effectifs d'Africa Re en janvier 2012 en qualité de Senior Manager, Souscription et Marketing, au Bureau Régional d'Abidjan. En septembre 2018, il a été désigné Sous-Directeur, Souscription et Marketing; il a été promu Directeur Régional par intérim, Bureau de Maurice, en mars 2020.

Avant son recrutement à Africa Re, M. MURIGANDE était Directeur Général de Jubilee Insurance Burundi. Il a débuté sa carrière dans l'assurance en 1996 à la SONARWA, Rwanda, où il a occupé différents postes, avant d'être promu Directeur Technique de 2005 à 2010.

M. MURIGANDE est titulaire des diplômes suivants: Executive MBA délivré par le British Institute of Management and Technology, Campus d'Abidjan; Licence professionnelle en assurances, obtenue à l'École Nationale d'Assurances de Paris (ENASS); et Diplôme de l'Institut Africain des Assurances de Tunis (IAA).

Il a été membre de nombreux comités techniques des assurances au Rwanda et dans les pays membres du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA).



M. Yousif El Lazim GAMMA

Directeur Régional par intérim, Bureau du Caire

M. Yousif El Lazim GAMMA a débuté sa carrière en 1991 en qualité de Souscripteur à la National Reinsurance Company au Soudan, où il a travaillé pendant 7 ans au Département des affaires non maritimes. En 1998, il a été recruté à Greater Nile Petroleum Company (GNOC) au poste de Chef de l'Unité des Risques et de l'Assurance. En 2005, il intègre les effectifs de Savanna Insurance Company au poste de Directeur en charge des opérations.

En juillet 2009, M. GAMMA est recruté au Bureau Régional d'Africa Re au Caire, en qualité de Souscripteur Principal; ce bureau couvre l'Afrique du Nord-Ouest et le Moyen-Orient. Au départ, il était chargé de la gestion du marché local (Egypte et Soudan), et par la suite de la souscription des affaires Retakaful après la création d'Africa Retakaful Company.

M. GAMMA a été promu Sous-Directeur Opérations Techniques le 1er janvier 2020; le 22 mai 2020, il a été désigné Directeur Régional par intérim du Bureau du Caire.

Il est titulaire d'une licence en économie (avec mention) obtenue à l'Université de Khartoum (Soudan), et d'un MBA délivré par le School of Business Administration de l'Université de Khartoum; il est également titulaire du diplôme de membre associé du Chartered Insurance Institute de Londres (ACII), et d'un MBA obtenu à la German University du Caire.

M. GAMMA a participé activement à de nombreux séminaires, ateliers et conférences, et a publié de nombreux articles dans des revues spécialisées dans l'assurance.



M. Olivier N'GUESSAN-AMON

Directeur Régional, Bureau d'Abidjan

Après 7 ans à la tête de la section de production Vie et Non-Vie de compagnies d'assurances en Côte d'Ivoire, M. Olivier Nguessan a dirigé le bureau de SCOR pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre francophone. Il a également été directeur général de la Compagnie Nationale d'Assurances pendant 3 ans avant d'être recruté à Africa Re en 2005 en tant que souscripteur principal. Il a été directeur adjoint du Bureau régional d'Abidjan

de janvier 2008 à mars 2011, date à laquelle il a été promu au poste de directeur de ce bureau régional.

M. N'GUESSAN est titulaire d'une maîtrise en Economie d'entreprise (Université Nationale de Côte d'Ivoire - Abidjan Cocody) et du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Assurance délivré par l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé (Cameroun).



Mme Temitope AKINOWA

Directrice Régionale par intérim, Bureau de Lagos

Mme Temitope AKINOWA est une spécialiste chevronnée de l'assurance du pétrole et du gaz. Elle est titulaire d'un diplôme en assurance délivré par le Polytechnic d'Ibadan (Nigeria), et d'un Master's Degree in Business Administration obtenu à l'Université Abubakar Tafawa Balewa de Bauchi (Nigeria). Elle est membre associée du Chartered Insurance Institute of Nigeria.

Elle a débuté sa carrière dans l'assurance par un bref passage à Lasaco Assurance Company; elle a par la suite été recrutée à Cornerstone Insurance

où elle a travaillé pendant 8 ans, et a été promue au poste de Chef de la Section Pétrole et Gaz.

Mme Temitope AKINOWA a intégré les effectifs d'Africa Re en qualité de Sous-Dirigente Adjointe en 2008, et a gravi les échelons pour devenir Sous-Directrice Souscription et Marketing. Elle a été désignée Directrice Régionale par intérim du Bureau de Lagos en mars 2020.

Elle a participé à de nombreux séminaires et donné des exposés dans différents forums au Nigeria et hors du Nigeria.



M. Ephraim Kiiza BICHETERO

Directeur Régional, Bureau de Nairobi

M. Ephraim Kiiza BICHETERO a commencé sa carrière en 1994 comme souscripteur à Pan World Insurance en Ouganda où il a gravi les échelons pour devenir chef du Département de la réassurance. En 1998, il quitte cette compagnie pour prendre la tête du Département de la souscription, des sinistres et de la réassurance de Golden Insurance Uganda, compagnie dont il deviendra plus tard le directeur général adjoint. En 2002, il est recruté en tant que chef des Opérations techniques en charge de la souscription, de la réassurance et des sinistres à United Assurance Ltd, aujourd'hui UAP Old Mutual General Insurance Uganda Ltd.

M. BICHETERO a rejoint l'effectif d'Africa Re en juin 2004 comme souscripteur au Bureau régional de Nairobi. Par la suite, il a été promu au poste de sous-directeur chargé des Opérations techniques, puis à celui de directeur régional adjoint. En juillet 2017, il fut nommé directeur régional par intérim, poste auquel il fut confirmé en janvier 2018.

M. BICHETERO est titulaire d'un Bachelor of Arts Degree délivré par le Makerere University de Kampala (Ouganda) et d'un Executive MBA Degree délivré par le United States International University de Nairobi (Kenya). Il est également titulaire d'un Associate Diploma délivré par le Chartered Insurance Institute (ACII) de Londres. M. BICHETERO a été membre de plusieurs comités techniques dans le domaine des assurances en Ouganda et au Kenya.



M. Andy TENNICK

Directeur Général, African Reinsurance Corporation South Africa (ARCSA)

Après avoir achevé ses études universitaires en 1986, M. Tennick fut recruté à Swiss Re à Johannesburg en tant que stagiaire. Il y passa finalement 14 ans au cours desquels il occupa plusieurs fonctions, en particulier dans les domaines de la souscription et de la gestion des clients.

Il quitta Swiss Re au profit d'Imperial Holdings Group à Johannesburg et créa Imperial Reinsurance avant de passer à Regent Insurance, section assurance du Groupe, où il devait occuper diverses responsabilités, notamment dans les domaines de la souscription, de la réassurance

et de la gestion des risques. Il était co-directeur général de Regent Insurance Group au moment où il en partait.

M. Tennick est titulaire d'un Bachelor of Commerce Degree délivré par le University of Cape Town, membre associé (ACII) et membre (FCII) du Chartered Insurance Institute (Royaume-Uni).

Il a été nommé directeur général d'African Reinsurance Corporation South Africa en avril 2018.



M. Habtamu DEBELA

Représentant Local, Addis-Abeba

M. Habtamu DEBELA a commencé sa carrière à Ethiopian Insurance Corporation en 1997. Avant sa nomination comme représentant local d'Africa Re à Addis-abeba, Il a travaillé dans plusieurs compagnies éthiopiennes où il a occupé diverses fonctions dont celles de responsable des opérations d'assurances.

M. Habtamu Debela est titulaire d'un diplôme en comptabilité, d'un BA en administration des affaires et d'un Executive MBA.

Il a été nommé représentant local d'Africa Re à Addis-Abeba en avril 2018.



M. Hassan BOUBRIK

Président

Déclaration du Président

J'ai le grand plaisir de présenter le 42ème Rapport Annuel du Conseil d'Administration de la Société Africaine de Réassurance (Africa Re) –ci-après dénommée « la Société »-, y compris les états financiers pour l'exercice 2019. Le document présente également l'environnement commercial de la Société, le Rapport du Commissaire aux Comptes ainsi que les rapports sur la gestion du capital, la gouvernance d'entreprise, la gestion intégrée des risques et les ressources humaines.

Performance financière de la Société

L'exercice 2019 a subi l'impact d'une économie mondiale affaiblie, avec une croissance estimée à 2,9%, contre 3,6% en 2018. Cette situation est en grande partie due au fait que les négociations commerciales entre les Etats-Unis d'Amérique et la Chine n'ont pas abouti à un accord. D'autres événements géopolitiques majeurs tels que le Brexit et les tensions dans le Moyen-Orient ont également négativement affecté l'activité économique en 2019. Malgré la conjoncture économique mondiale morose, la croissance économique de l'Afrique a été estimée à 3,4%, très légèrement inférieure aux 3,5% réalisés en 2018.

La performance financière de la Société a bénéficié de la croissance continue des primes brutes souscrites, du léger bénéfice technique, du redressement significatif des marchés des actions de la planète, et de produits de placements plus élevés ; d'où la forte augmentation du bénéfice net global en 2019, soit 99,90 millions \$EU (2018: 31,27 millions \$EU).

Les primes brutes souscrites par la Société ont enregistré une croissance de 5,94% en 2019, se hissant à 844,79 millions \$EU, contre 797,42 millions \$EU en 2018. Si le taux de change était resté stable, les primes brutes souscrites auraient atteint 874,20 millions \$EU, soit une croissance de 9,63% en 2019. La bonne performance enregistrée

au niveau des primes brutes s'explique par le résultat exceptionnel affiché en Afrique du Sud, en Afrique de l'Ouest et par la filiale Retakaful de la Société.

La prime nette acquise, après ajustement pour variation de la provision pour primes non acquises, s'est établie à 673,34 millions \$EU, contre 673,55 millions \$EU en 2018 ; cette performance reflète la stratégie de la Société qui consiste à obtenir une protection additionnelle par le biais de couvertures de rétrocession améliorées contre les sinistres catastrophiques et les sinistres importants dans les branches telles que le Pétrole et l'Energie, où les expositions sont plus élevées.

Un montant total de 149,38 millions \$EU a été cédé aux rétrocessionnaires au cours de l'exercice, contre 119,60 millions \$EU en 2018, soit une hausse de 24,90%. Cette augmentation s'explique principalement par la forte croissance des affaires Pétrole & Energie pour lesquelles la Société a une stratégie claire, à savoir maintenir une rétention plus basse que celle appliquée pour les autres branches. Outre les branches Pétrole & Energie, la politique de rétrocession de la Société est restée inchangée au cours de l'exercice. En effet, Africa Re a continué de recourir principalement à un programme en excédent de sinistres pour les risques conventionnels. Le marché de la rétrocession est resté essentiellement déprimé, ce qui a permis à la Société de réduire ses dépenses en matière de rétrocession et d'améliorer les termes et conditions d'achat des couvertures.

Le coût d'acquisition net, constitué des commissions et charges de réassurance, y compris la variation des coûts d'acquisition différés, a connu une très légère augmentation de 0,44%, passant de 196,58 millions \$EU en 2018 à 197,43 millions \$EU en 2019. Le ratio net du coût d'acquisition a aussi très peu changé, soit 29,32% en 2019, contre 29,19% en 2018.

La charge de sinistres bruts au cours de l'exercice a augmenté de 5,3%, pour s'établir à 485,50 millions \$EU (2018: 461,09 millions \$EU), tandis que le ratio de sinistres bruts s'est légèrement détérioré, se situant à 59,01%, contre 58,13% l'exercice précédent.

Le ratio de sinistres net a été de 59,60%, ce qui est une amélioration par rapport aux chiffres de 2018 (61,07%) et 2017 (60,41%). Bien que le ratio de sinistres net de 2019 soit le plus bas des trois derniers exercices, il est plus élevé que la moyenne des 5 derniers exercices, soit 57,88%. La Direction est en train de prendre les mesures nécessaires pour améliorer les ratios de sinistres, notamment pour les portefeuilles de l'Afrique du Sud et du Moyen-Orient. Des améliorations supplémentaires sont attendues au cours des prochaines années.

Au cours de l'exercice, les frais d'exploitation et les dépenses d'investissement sont restés dans les limites prévues. Les frais de gestion se sont accrus de 8,07%, pour s'établir à 48,59 millions \$EU. Le ratio des frais de gestion, y compris les provisions pour créances douteuses, a augmenté, se situant à 7,22% (2018: 6,68%), principalement à cause des provisions supplémentaires constituées pour les créances douteuses, afin d'être en conformité avec les normes comptables.

Etant donné les améliorations du ratio de sinistres et les faibles détériorations des ratios des coûts d'acquisition et des frais de gestion, le ratio combiné net s'est établi à 96,14% en 2019. Ce chiffre, bien que nettement supérieur à la moyenne de 91,52% indiquée pour la période 2014-2018 dans le 5ème Plan Stratégique, reste dans la fourchette ciblée dans le 6ème Plan Stratégique 2019-2023, et est meilleur que les 101,1% enregistrés par les réassureurs dans le monde au cours du même exercice 2019.

Le bénéfice technique net de la Société (y compris les frais de gestion) a connu une hausse de 25,54%, s'établissant ainsi à 25,98 millions \$EU en 2019, contre 20,70 millions \$EU l'exercice précédent. Cette amélioration est le fruit de l'assainissement des portefeuilles de souscription mis en œuvre par la Direction, notamment dans les marchés dont les performances avaient été médiocres au cours des 5 exercices précédents.

S'agissant des produits de placements, la performance de la Société s'est fortement améliorée en raison du redressement des marchés des actions en 2019. Les produits de placements et revenus d'autres sources ont atteint 66,10 millions \$EU, contre 24,87 millions \$EU en 2018. Le rendement moyen des placements a atteint le record de 5,26%, tandis que le portefeuille des placements a augmenté de 9,12%.

Conformément à la norme comptable internationale IAS 21 – Effets des variations des cours des devises-, la Société a fait apparaître l'impact des fluctuations des taux de change de ses principales monnaies de transaction (« monnaies fonctionnelles ») dans le Compte de Résultat. En outre, tout écart de change émanant de la Consolidation de toutes les opérations du Groupe est enregistré dans l'Etat du Résultat Global.

L'impact total de la fluctuation des taux de change des monnaies de transaction des centres de production de la Société a été un gain de 9,75 millions \$EU en 2019, contre une perte de 14,98 millions \$EU l'exercice précédent. Ce gain a été enregistré dans le Compte de Résultat, contribuant ainsi à l'amélioration du bénéfice net de l'exercice.

Globalement, l'exercice 2019 a enregistré une amélioration tant du bénéfice technique que des produits de placements. Le bénéfice net global a connu une augmentation de 219,5%, se hissant ainsi à 99,90 millions \$EU, contre 31,27 millions \$EU en 2018.

Les fonds propres ont enregistré une hausse de 6,34%, atteignant ainsi 975,20 millions \$EU en 2019, ce qui représente 55% du bilan total. Le rendement moyen sur capitaux propres a été de 10,56% contre 3,44% en 2018. Cette performance est supérieure au rendement sur capitaux propres moyen de 9,2% enregistré par les autres réassureurs internationaux en 2019.

Mise en œuvre de la Stratégie 2019-2023 de la Société

La performance financière réalisée en 2019 correspond parfaitement aux objectifs fixés par le Conseil d'Administration pour la période stratégique 2019-2023. L'objectif de la Société est un taux de croissance de sa prime oscillant entre 1,1% et 10,3%; elle a enregistré un taux de croissance de 5,94%, peu éloigné de l'objectif réaliste de 6,2%. C'est toutefois au niveau de la rentabilité technique (objectif fixé pour le ratio combiné: entre 89,3% et 98%) et de la rentabilité globale (rendement sur capitaux propres: entre 5% et 11,4%) que la performance de la Société a été meilleure, avec un ratio combiné de 96,14% et un rendement sur capitaux propres de 10,24%.

Il apparaît ainsi clairement que les efforts déployés pour améliorer la performance du portefeuille de souscription et du portefeuille des placements donnent des fruits. L'assainissement des portefeuilles non rentables de l'Afrique du Sud et du Moyen-Orient s'est poursuivi. La restructuration du portefeuille des placements (avec moins de prises de participations, à cause de leur grande volatilité) sera finalisée en 2020.

D'autres objectifs stratégiques dans tous les domaines de performance de la Société ont été atteints. Ils concernent surtout la modernisation des outils des technologies de l'information, le renforcement de la proximité avec nos marchés, l'amélioration de notre excellence opérationnelle, le renforcement des capacités de nos ressources humaines, l'amélioration de notre politique de responsabilité sociale, et bien d'autres domaines.

Africa Re continuera de s'appuyer sur ses forces pour déployer une stratégie agressive mais prudente pour tirer avantage des opportunités naissantes par l'optimisation et la croissance du portefeuille, la priorisation du client, l'excellence opérationnelle et la culture d'équipe.

Gouvernance et Gestion des Risques

En 2019, le Conseil d'Administration a tenu trois réunions en séance plénière et plusieurs réunions de Comités. En outre, l'année a été caractérisée par le renforcement du cadre de gouvernance de la Société, avec l'augmentation du nombre de Comités du Conseil qui sont passés de trois à cinq. En plus du Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération, le rôle de supervision du Conseil est désormais également assuré par le Comité des Nominations et de la Gouvernance, le Comité d'Audit, le Comité de Souscription, de Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique, et le Comité des Finances et de l'Investissement. Pour se conformer aux meilleures normes internationales en matière de gouvernance, la Société a initié le recrutement de deux (2) Administrateurs indépendants ne participant pas à la gestion, suite à l'approbation de l'Assemblée Générale au cours de sa 41ème Réunion Ordinaire Annuelle tenue à Tunis, République Tunisienne, en juin 2019. Le recrutement des Administrateurs indépendants est en cours et sera finalisé en 2020.

Perspectives pour 2020

La bonne performance de la Société en 2019 a été suivie peu de temps après par le plus grand problème de santé publique et la plus grave crise économique auxquels font face tous les pays, petits et grands, au cours des dernières décennies. La propagation mondiale du nouveau coronavirus, Covid-19, et la déclaration qui s'en est suivie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) d'une pandémie mondiale seront le principal catalyseur des prises de décision socio-économiques et politiques en 2020.

Tous les indicateurs révèlent que l'activité économique sera très négativement affectée par les mesures prises pour stopper la propagation de la pandémie. Les économies africaines qui reposent habituellement sur des recettes d'exportation élevées sont déjà confrontés à des problèmes budgétaires. Les recettes générées par l'exportation du pétrole et d'autres matières premières (métaux, café, thé, produits agricoles) ont subi l'impact très négatif de la crise actuelle. Les pays ayant une grande industrie du voyage et du tourisme sont aussi négativement affectés. Il faudra quelque temps pour pleinement comprendre et mesurer les répercussions de la crise actuelle sur d'autres industries et sur la Société en général.

Africa Re ne sera pas épargnée par les effets négatifs de la pandémie. Nous pensons que le résultat technique et les produits des placements en subiront l'impact négatif à des degrés divers. Anticipant ces effets négatifs du Covid-19, le Conseil d'Administration et la Direction ont pris les mesures

nécessaires pour les atténuer en travaillant en collaboration avec les assureurs, les réassureurs, les autorités de contrôle et d'autres acteurs clés. Le principal objectif en ces temps de grande incertitude est de veiller à la sécurité sanitaire de nos employés; aussi déployons-nous notre capital et notre trésorerie de façon à préserver notre bilan tout en honorant nos obligations aussi bien en tant que réassureur leader sur le continent africain qu'en tant qu'entreprise citoyenne.

En ces temps de crise, nous avons le plaisir de faire savoir à nos cédantes, actionnaires et autres parties prenantes que nous avons la capacité, la connaissance du marché, l'expertise technique et la solidité financière nécessaires pour remplir nos obligations en matière de souscription, malgré les sinistres potentiels dus à la mortalité et à la morbidité dans d'autres branches qui pourraient affecter négativement notre portefeuille.

Les turbulences que subit le marché financier, conséquence économique de la crise, vont affecter les actifs, et le taux d'intérêt proche de zéro va négativement impacter nos produits de placements; toutefois, le capital de la Société est suffisamment élevé pour faire face à tout scénario du pire et rester adéquat en 2020 et au-delà. En outre, notre trésorerie est suffisamment importante pour atténuer l'effet des difficultés prévisibles dans nos marchés du fait de la crise de la Covid-19. C'est pour cette raison que nous avons maintenu le paiement de dividendes améliorés, comme prévu, au titre de l'exercice 2019.

Conclusion

Au nom du Conseil d'Administration, je tiens à vous remercier tous, femmes et hommes qui avez contribué à la réalisation de l'excellente performance de 2019, à savoir le personnel en poste dans tous les lieux d'implantation de la Société, et l'équipe de direction conduite par Dr. Corneille KAREKEZI.

J'adresse ma gratitude à mes collègues membres du Conseil d'Administration et aux Actionnaires qui ont continué à guider et à soutenir la Société. Merci pour votre dévouement, ardeur au travail, engagement et soutien en 2019, qui me confortent dans l'idée que je peux compter sur vous pendant la conjoncture sans précédent et difficile à laquelle le monde sera confronté.

Plus important encore, je remercie également nos cédantes, nos courtiers et nos partenaires d'affaires sans qui notre Société ne saurait survivre et prospérer comme elle le fait.

Bonne lecture

Hassan BOUBRIK
Président



Dr Corneille KAREKEZI
Directeur Général du Groupe

RAPPORT DE LA DIRECTION

I. L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL EN 2019

Activité économique: une faible croissance due à des difficultés multiples

La performance de l'économie mondiale a été mitigée en 2019. La croissance a été plus faible que prévu. Les tensions géopolitiques se sont exacerbées, en particulier entre les Etats-Unis et l'Iran, l'opposition entre ces deux pays ayant fait craindre un conflit régional d'envergure au Moyen-Orient. L'année a également été marquée par des relations commerciales volatiles entre les Etats-Unis et certains de ses partenaires. Les tensions ont été particulièrement vives avec la Chine, alimentées qu'elles étaient par la menace de mesures tarifaires et d'autres restrictions qui ont mis l'économie mondiale en péril, cette dernière n'ayant dû son salut qu'à un accord commercial entre les deux pays. L'Union européenne, quant à elle, a été secouée par des appréhensions relatives à un brexit sans accord, appréhensions qui se sont atténuées considérablement. D'une manière générale, l'année a été marquée par la montée de mouvements nationalistes et de politiques protectionnistes, ainsi que par le creusement des inégalités.

Pour une large part, les risques évoqués plus haut se sont atténués vers la fin de l'année. Toutefois, les prévisions de croissance de l'économie mondiale et de certaines économies nationales ne se sont pas réalisées, et les résultats ont été en-deça de ceux de l'année précédente. Selon le Fonds monétaire international (FMI), l'économie mondiale a crû de 2,9% en 2019 (2018 : 3,6%) contre

des prévisions de 3,3%. La croissance aux Etats-Unis a été de 2,3% (2018 : 2,9%) tel qu'il a vait été prévu, tandis qu'elle n'a été que de 1,2% dans la zone euro contre des prévisions de 1,3% et un chiffre de 1,8% en 2018. Pour ce qui est des pays émergents et en développement, la Chine a enregistré un résultat de 6,1% (2018: 6,6%), l'Inde 4,2% (2018: 7,1%) contre des prévisions de 7,3%. La croissance en Afrique subsaharienne a été de 3,1% (2018: 3%) contre des prévisions de 3,5%.

En somme, la croissance de l'économie mondiale a été faible et en-deça des attentes. Les résultats des pays ont varié selon que l'accord entre leur politique budgétaire et monétaire était plus ou moins de nature à doper l'activité économique et à favoriser la résilience des différents secteurs de l'économie.

Marchés financiers: rebond impressionnant et rendement de qualité

En général, le rendement a été impressionnant sur les marchés financiers de nombre de pays développés. S'il en a été ainsi, c'est que les pays concernés ont allégé leur politique monétaire en réduisant les taux d'intérêt, en procédant à des acquisitions de titres nettes et en rétrécissant le corridor des taux d'intérêt. La Réserve fédérale américaine a mis un terme à ses programmes de réduction de son bilan, poussée qu'elle a été par les incertitudes liées à la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine et le ralentissement de la croissance mondiale.

Les mesures susévoquées ont dopé la performance des bourses en 2019. Tous les principaux indices boursiers ont enregistré des gains significatifs au cours de l'année: 25,3% pour le DJI, 31,5% pour le S&P 500, 36,7% pour l'indice composite NASDAQ, 25,7% pour le DJ Euro Stoxx 50, 32,1% pour le CSI 300, 13,7% pour le Hong Kong's Hang Seng Index (HSI), 19,8% pour l'indice japonais TOPIX, 18,9% pour l'indice des marchés émergents MSCI.

La performance des marchés des actions en Afrique a été mitigée malgré des prévisions économiques mondiales optimistes. Nombre de principaux indices boursiers ont clôturé l'année avec un rendement positif : 8,7% pour la Bourse de Johannesburg, -14,6% pour le Nigeria Stock Exchange, 7,1% pour la Bourse de Casablanca, 18,5% pour le Nairobi Stock Exchange et 7,1% pour la Bourse d'Egypte.

Le marché des instruments à taux fixe a réagi à la réduction des taux d'intérêt par la Réserve fédérale. Le rendement des obligations a été moindre qu'en 2018 : 2,4% pour les titres du Trésor américain de 30 ans, 1,9% pour les titres de 10 ans, 1,6% pour les titres de 364 jours. Le marché des matières premières n'a pas été en reste, le cours de l'or et du brut WTI s'étant relevé de 34,5% et 15,5% respectivement par rapport à 2018.

Sur le marché des devises, l'indice ICE du dollar des Etats-Unis (DXY) qui mesure la valeur de cette monnaie par rapport à un panier de devises, a reculé de 3% au dernier trimestre, mais a clôturé l'année sur un gain de 0,2%.

L'économie africaine: Accorder les politiques budgétaires et monétaires dans un contexte de hausse de la dette

D'après la Banque africaine de développement (BAD), le continent a crû de 3,4% en 2019, soit au même rythme qu'en 2018. Le FMI affirme par ailleurs que la croissance a été de 3,1% en Afrique subsaharienne au cours de l'année. La croissance a néanmoins été hétérogène sur le continent, les pays ayant adopté des politiques budgétaires et monétaires différentes. Les pays tributaires des matières premières qui se sont ressentis régulièrement des crises liées au cours de ces matières ont enregistré une croissance plus faible en comparaison des autres pays. Toutefois, d'une manière générale, le résultat a été meilleur qu'en 2018 grâce à la stabilité des cours des matières premières, en particulier ceux du pétrole brut.

Les 5 plus grandes économies africaines ont connu des fortunes diverses. La BAD estime en effet que la croissance a été de 2,3% au Nigeria contre 1,9% en 2018, de 0,7% en Afrique du Sud (2018 : 0,8%), de 2,9% au Maroc (2018 : 3%), de 5,6% en Egypte (2018: 5,3%) et de 2,3% en Algérie (2018: 1,4%).

Six (06) économies africaines continuent de figurer sur la liste des 10 économies dont la croissance est la plus rapide dans le monde. Il s'agit du Rwanda, de l'Ethiopie, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Tanzanie et du Benin.

La croissance n'a pas été homogène dans toutes les régions du continent au cours de l'année. Ainsi, l'Afrique de l'Est a enregistré le meilleur résultat, avec un chiffre de 5%. L'Afrique du Nord est arrivée en 2ème position, avec un résultat de 4,1%. Ont suivi l'Afrique de l'Ouest (3,7%) contre 3,4% en 2018, l'Afrique centrale (3,2%) contre 2,7% en 2018, puis l'Afrique australe qui a reculé de 1,2% en 2018 à 0,7% en 2019 à cause des cyclones Idai et Kenneth.

La dette publique extérieure a poursuivi son ascension pour atteindre son niveau le plus élevé depuis 10 ans, soit plus de 56% du PIB. Cette ascension est imputable à la faible croissance des recettes des exportations ainsi qu'à une plus grande stabilité macroéconomique et à une plus grande liquidité des marchés internationaux des obligations ces dernières années.

Les monnaies africaines ont connu des fortunes diverses par rapport au dollar des Etats-Unis, nombre de ces monnaies s'étant dépréciées au cours de l'année. Ainsi, le naira, le birr, la roupie mauricienne et le franc CFA ont reculé de 0,94%, 11,31%, 5,76% et 2,18% respectivement par rapport

à la devise américaine. D'autres monnaies telles que le rand sud-africain, la livre égyptienne ou la livre soudanaise se sont appréciées de 2,22%, 11,89% et 5,56% respectivement.

De plus en pays de pays africains ont continué d'adhérer à la Zone franche africaine. Cet accord commercial signé le 21 mars 2018 à Kigali (Rwanda) porte sur un marché de 1,2 milliard de personnes pour un PIB de 2,5 mille milliards de \$EU réparti entre tous les Etats membres de l'Union africaine. Le commerce intra-africain par le truchement de la Zone franche africaine, la diversification de l'économie dans le but de la rendre moins tributaire de l'exportation des matières premières, l'investissement dans les infrastructures et les programmes de protection sociale en faveur des couches vulnérables resteront les piliers du développement économique de l'Afrique dans les années à venir.

Réassurance mondiale: environnement opérationnel difficile et persistance du cycle baissier

Les réassureurs du monde entier ont continué de mener leurs opérations dans un environnement difficile et marqué par la concurrence. En effet, le cycle baissier a été plus long que prévu malgré des améliorations marginales des taux de primes pour les branches sinistrées. Le secteur demeure marqué par un excédent de capital, ce qui a contribué à l'évolution baissière du marché.

Bien que la sinistralité due à des catastrophes naturelles soit restée stable en 2019, les sinistres anthropiques ont augmenté, exerçant des pressions significatives sur les marges techniques pour la plupart des réassureurs IARD. Ces difficultés ont été aggravées par une évolution défavorable des réserves pour sinistres importants récents, évolution qui a mis à rude épreuve la solvabilité de plus d'un réassureur. En conséquence, les coûts de rétrocession ont augmenté, poussés qu'ils étaient par le déséquilibre entre l'offre et la demande. La baisse des taux d'intérêt sur les titres à plus longue échéance n'est pas venue éclaircir ce sombre tableau.

Le secteur a par ailleurs connu des changements réglementaires tels que l'entrée en vigueur des IFRS 9 et 17 et de Solvabilité II qui sont autant de normes complexes et coûteuses et susceptibles d'avoir un impact négatif sur les réassureurs. L'International Accounting Standards Board (Conseil international des normes comptables – IASB en anglais) a renvoyé l'entrée en vigueur de l'IFRS 17 à 2023.

Les bonnes nouvelles ne manquent cependant pas. En effet, l'on a observé une modeste hausse de la demande attribuable à la croissance organique des portefeuilles existants ainsi qu'un potentiel de croissance lié aux risques émergents. D'une manière générale, les réassureurs ont enregistré

une forte croissance de la prime en 2019, et la prime nette acquise des réassureurs IARD a progressé de quelque 7%.

Dans le même temps, on estime que le secteur de la réassurance a crû de 6,8% (2019 : 625 milliards de \$EU). Cette croissance a été alimentée par l'augmentation des capitaux classiques (2019 : 8,6%) au moment même où les capitaux alternatifs déclinaient de 2,1% (2019 : 95 milliards de \$EU).

Enfin, la discipline dans la souscription s'est renforcée à la faveur de la mauvaise sinistralité observée en 2018, et la gestion intégrée des risques s'est améliorée. Les taux de prime ne cessent de se relever, en particulier sur les territoires et dans les branches jadis les moins rentables.

Le ratio combiné des réassureurs s'est détérioré légèrement pour s'établir à 100,3% contre 99,2% en 2018. Cette détérioration a été le fait d'importants sinistres anthropiques et d'une évolution défavorable des risques divers. La part des sinistres nets dans le ratio combiné a été de 68,2% (2018 : 66,8%) contre 32,1% pour les frais de gestion nets (2018 : 32,4%). Les sinistres liés aux catastrophes naturelles ont été conformes à la moyenne à long terme tandis que les réserves libérées ont baissé de manière significative, reflétant ainsi l'évolution défavorable des sinistres importants récents et la détérioration de la sinistralité en risques divers.

L'efficacité opérationnelle devient un facteur de différenciation majeur dans le secteur. Pour la première fois en plusieurs années, le rendement sur investissement ordinaire s'est amélioré légèrement à 4,4% (2018 : 2,8%). Le résultat net des réassureurs IARD a presque doublé ; il s'est établi à 18,2 milliards de \$EU (2018 : 9,2 milliards de \$EU), soit un taux de croissance de 97,51%. Toutefois, à 9,5%, le rendement des capitaux propres, bien que plus important qu'en 2018 (4,5%), a évolué de manière positive, tiré qu'il a été par les marchés financiers dans un contexte de détérioration du résultat technique. On peut donc penser que les capacités de souscription pourraient être rares sur le marché au cours des renouvellements de 2020.

Le marché de la réassurance en Afrique: âpre concurrence et détérioration du résultat technique

Le marché de la réassurance africain a continué de susciter l'intérêt d'acteurs internationaux en 2019 en raison de sa plus ou moins faible exposition aux catastrophes naturelles. Cet état de choses n'a cessé de mettre à rude épreuve la rentabilité et la croissance sur ce marché marqué par une âpre concurrence, peu d'innovation dans les produits proposés et le recul de la croissance organique. Selon A.M. Best, le ratio combiné des réassureurs évalués par l'agence de notation sur le marché africain a été de 98,9% en 2018 (2017 : 95,7%), la moyenne sur les 5 années qui se sont écoulées

entre 2014 et 2018 se situant à 94,04%, ce qui montre que la rentabilité technique sur le marché africain reste meilleure que sur le marché mondial.

La dépréciation des monnaies africaines par rapport au dollar des Etats-Unis, la montée de l'inflation dans certains pays et d'autres facteurs encore ont eu des conséquences défavorables sur les taux de conversion et amenuisé l'encaissement de primes total en dollar des Etats-Unis.

D'autres traits saillants du marché de la réassurance en Afrique ont été sa fragmentation symbolisée par la création de plus en plus de réassureurs nationaux et une vague de politiques de domestication. Ces mesures s'accompagnent toujours de l'institution d'une cession obligatoire en faveur des réassureurs nationaux et réduisent le volume d'affaires disponible pour les autres réassureurs. D'autres mesures protectionnistes telles que l'impôt sur les primes de réassurance sont venues accroître le coût des affaires sur certains marchés et ont exacerbé les pressions sur les marges de bénéfice pour les réassureurs qui doivent supporter ces coûts.

Africa Re en 2019: une performance améliorée dans un environnement difficile et concurrentiel

La prime brute d'Africa a crû de 5,94% en 2019 pour s'établir à 844,79 millions \$EU (2018: 797,42 millions \$EU). L'encaissement de primes brutes a augmenté dans tous les centres de production de la Société, exception faite de l'Afrique du Sud et du Moyen-Orient où une opération de nettoyage du portefeuille est en cours. L'encaissement de primes brutes a également pâti de la dépréciation de certaines monnaies africaines par rapport au dollar des Etats-Unis, la Société ayant enregistré des pertes de conversion d'un montant de 29,41 millions \$EU. L'encaissement de primes brutes de la Société aurait donc progressé de 9,63% par rapport à 2018 si les taux de change étaient restés stables.

La performance technique s'est améliorée de manière appréciable. Le résultat technique s'est accru de 25% pour s'établir à 25,98 millions \$EU contre 20,70 millions \$EU en 2018. Eu égard aux conditions actuelles du marché, c'est là une performance d'autant plus enviable que nombre de réassureurs enregistrent un résultat technique négatif. Le résultat de l'exercice reste néanmoins en-deçà de nos performances récentes, et des efforts résolus sont en cours pour améliorer nettement la situation. La Société a par ailleurs enregistré quelques sinistres catastrophiques causés par les cyclones tropicaux Idai et Kenneth qui ont fait des ravages en Afrique australe, notamment au Zimbabwe, au Mozambique et au Malawi. Certaines pratiques caractéristiques du

secteur telles que la notification tardive de sinistres, le déroulement négatif des affaires en queue de portefeuille et une variation défavorable des réserves pour sinistres en suspens ont également joué sur la performance de l'exercice.

La performance évoquée plus haut correspond à un ratio combiné de 96,14%, soit une légère amélioration par rapport au chiffre de 2018 (96,93%). Cette amélioration du ratio combiné est une conséquence de la stratégie de redressement en cours en Afrique du Sud. Le ratio combiné de l'exercice est néanmoins moins bon que la moyenne de la Société pour les 5 années qui se sont écoulées entre 2015 et 2019, soit 92,99%. A titre de comparaison, le ratio combiné net moyen des réassureurs IARD dans le monde a été de 106,6%, 99,1% et 100,3% en 2017, 2018 et 2019 respectivement. Ces chiffres témoignent des difficultés que rencontrent les réassureurs, notamment en matière de sinistralité, Africa étant l'une des rares compagnies qui ont enregistré un résultat technique décent.

Les produits de placements et revenus d'autres sources ont tiré parti du redressement de la quasi-totalité des places financières. Ils ont ainsi augmenté de 165,84% pour atteindre un chiffre sans précédent de 66,10 millions \$EU, ce malgré des pertes de conversion de 3 millions \$EU sur les actifs liquides de la Société. Il s'agit là d'un excellent rebond après la dégringolade de 2018 où le résultat fut de 24,87 millions \$EU. Le résultat de l'exercice est à mettre au crédit de la bonne santé des places financières ainsi que de la révision de la politique de la Société en matière de placements, révision dont le but était de réduire le volume du portefeuille d'actions d'Africa Re et atténuer ainsi les effets de la volatilité des places financières observée en 2018. A 5,26% contre 1,96% en 2018, le rendement moyen global de l'actif investi, qui comprend les instruments liquides, les instruments à taux fixe et les actions, a été impressionnant.

En conséquence, le bénéfice après impôt de l'exercice a augmenté de 68,64 millions \$EU par rapport à 2018 pour s'établir à 99,90 millions \$EU. C'est là une amélioration significative à laquelle ont contribué la performance technique, le redressement des places financières et l'impact positif de la conversion de l'actif et du passif monétaires. La contribution des 3 facteurs susévoqués au bénéfice net de l'exercice se présente ainsi qu'il suit : amélioration du résultat technique (+5,3 millions \$EU), impact positif du redressement des places financières (+40,8 millions \$EU) et impact positif de la conversion de l'actif et du passif monétaires (+24,8 millions \$EU). Toutefois, les impôts payés en Afrique du Sud (1,94 millions) ont accusé une légère hausse à cause du retour à la rentabilité.

Les fonds propres ont augmenté, eux aussi. Ils sont ainsi passés de 917,05 millions \$EU en 2018 à

975,20 millions \$EU en 2019. Leur évolution est ainsi conforme à celle du bénéfice net de l'exercice et à la stratégie de gestion du capital des années antérieures qui fait une large place à la rétention d'une portion significative du résultat net d'année en année.

Avec un rendement des capitaux moyens de 10,6%, la Société inverse la fâcheuse tendance observée en 2018, année difficile s'il en fut, ou ce chiffre fut de 3,4%. Ce résultat est légèrement meilleur que les 9,2% enregistrés par les réassureurs IARD dans le monde. La moyenne de la Société pour les 5 années qui se sont écoulées entre 2015 et 2019 est de 10,10% contre 7% pour les réassureurs dans le monde sur la même période.

Perspectives 2020: des incertitudes dues à la pandémie du covid-19 et leur impact dévastateur

Le monde est secoué par la pandémie du covid-19 dont les effets négatifs ne cessent de se propager dans tous les secteurs de l'économie - des Etats à l'échelle mondiale - non sans leur lot d'incertitudes. Selon les premières prévisions, les conséquences économiques de la pandémie seront importantes, et ses retentissements sur les places financières et les marchés des matières premières seront fonction des politiques adoptées par les Etats pour aplatis la courbe d'infection et ralentir la propagation du virus.

En avril 2020, le FMI a prédit que l'économie mondiale se contracterait de 3% du fait de cette crise aux facettes multiples : crise sanitaire, perturbation des économies nationales, affaiblissement de la demande extérieure, inversion des flux de capitaux et effondrement du cours des matières premières. La pandémie pourrait provoquer la pire récession depuis la Grande dépression ; ses conséquences pourraient donc être plus profondes que celles de la crise financière mondiale de 2008/2009.

L'Afrique est un des derniers continents à avoir été frappés par le covid-19. La pandémie continue de se propager alors que la courbe de l'infection commence à s'aplatir dans les pays développés. Le FMI a prédit que l'économie de l'Afrique subsaharienne se replierait de 1,6%, ce chiffre étant de 3,4% pour le Nigeria et 5,8% pour l'Afrique du Sud. La Banque mondiale, pour sa part, estime que le covid-19 plongera l'Afrique subsaharienne dans sa première récession depuis 25 ans. La note souveraine de certains pays de la sous-région tels que le Nigeria, l'Angola et l'Afrique du Sud a d'ailleurs été révisée à la baisse à cause de la pandémie.

A n'en pas douter, le secteur de la réassurance est en proie à des incertitudes. C'est en tout cas l'avis des agences de notation qui ont révisé les

perspectives de certains réassureurs quand elles n'ont tout simplement pas revu à la baisse leur note financière. A en croire une de ces agences de notation, la pandémie aura des conséquences sans précédent sur l'économie mondiale ainsi que sur le capital et la rentabilité des réassureurs dans les mois à venir bien que la capitalisation des réassureurs soit bonne en ce début d'année. Selon les prévisions, la volatilité des placements, des pertes dues en grande partie à l'exposition à la pandémie et aux risques IARD et une évolution potentiellement défavorable des réserves en assurance multirisques aux Etats-Unis auront des effets néfastes sur les résultats malgré des taux de prime qui restent plus ou moins bons.

Tenant compte des incertitudes susévoquées, Africa Re a révisé ses prévisions de performance pour 2020. En effet, la Société prévoit une diminution de son encaissement de primes brutes sur des affaires nouvelles et existantes du fait de la baisse de l'activité économique en 2020. La dépréciation des monnaies africaines est un autre facteur qui aura une incidence défavorable sur les résultats de la Société en dollar des Etats-Unis au cours de l'année.

Par ailleurs, le secteur devrait se préparer à une sinistralité en hausse. En effet, en plus des sinistres classiques, il faudrait s'attendre à la montée des risques de fraude, des demandes de paiement ex-gratia, des litiges relatifs aux polices d'assurance, ainsi qu'à une évolution défavorable des réserves. Autant de facteurs qui, s'ils venaient à se réaliser dans des proportions ingérables, pourraient détériorer la performance technique.

Les perspectives en matière de produits de placements pour 2020 sont tout aussi incertaines et ne semblent guère inciter à l'optimisme. La pandémie du covid-19 a sinistré des entreprises de divers secteurs. En conséquence, on devrait s'attendre à ce que les dividendes se contractent et que des émetteurs d'obligations n'honorent pas leurs engagements en matière de paiement des intérêts ou de remboursement du principal, si ce ne sont l'un et l'autre. Des entreprises pourraient devoir purement et simplement mettre la clé sous le paillason pour des raisons de solvabilité ou pour cause de faillite. Cet état de choses se traduirait par la baisse des intérêts sur les obligations ou des dividendes sur les prises de participations. Les marchés financiers, quant à eux, devraient rester déprimés dans un avenir proche, ce qui engendrerait des pertes latentes sur l'actif de la Société.

Sur une note positive, les Etats partout dans le monde sont entrés en action et adoptent des mesures budgétaires et monétaires pour atténuer l'impact de la pandémie. En tant qu'entreprise responsable et en sus du soutien multiforme qu'il apporte à ses employés, la Société, par le truchement de la Fondation Africa Re à laquelle elle alloue un maximum de 2% de son résultat net chaque année, a décidé de contribuer à hauteur de pas moins de 3 millions \$EU à des initiatives nationales et continentales visant à amortir l'impact du covid-19 sur les communautés et les Etats.

Le test de stress réalisé en mars dernier montre que l'adéquation du capital et la trésorerie d'Africa Re lui permettent de résister à la tempête, quel que soit le scénario – pessimiste, réaliste ou optimiste – ainsi qu'aux pressions financières sur son bilan, et ce malgré un bénéfice net très faible escompté en 2020. Cette conclusion a été confirmée par les agences de notation, notamment S&P qui, en mars dernier, a reconduit la note A- de la Société, avec des perspectives stables.

Pour difficile qu'elle soit, la période que nous traversons offre des opportunités que notre positionnement stratégique nous permet de saisir. En saisissant ces opportunités, nous arriverons à absorber les chocs actuels. Nous contribuerons ainsi à l'avènement d'un marché de la réassurance à la capacité réduite et aux taux de prime meilleurs. Africa Re suit attentivement l'évolution de la situation et espère que sa performance en 2020 sera conforme à celle du marché mondial ou régional, à défaut d'être meilleure.

En conclusion, l'année 2020 sera difficile. Toute la question est de savoir combien de temps il faudra pour enrayer la pandémie, notamment pour trouver un traitement ou un vaccin fiable. Il faudra également savoir à quel rythme les économies nationales, régionales et mondiale sortiront de la récession causée par la pandémie. Africa peut néanmoins miser sur ses principales forces, en l'occurrence sa forte capitalisation et sa bonne trésorerie, pour préserver son statut et sa position concurrentielle au sortir des difficultés économiques actuelles.

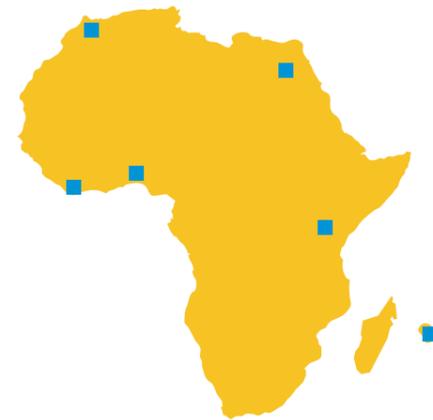
II. OPERATIONS TECHNIQUES

Cette section présente les résultats de l'exercice 2019 et les compare à ceux de l'exercice 2018.

Africa Re, c'est un réseau de bureaux implantés dans 8 régions stratégiques du continent. Chaque bureau couvre des marchés spécifiques dans une région. Cette proximité avec le marché confère à Africa RE un avantage unique sur ses pairs et lui permet de fournir des services de qualité aux marchés des assurances du continent.

Africa Re adhère aux meilleures pratiques dans toutes ses activités. En reconnaissance de l'engagement de la Société en faveur du continent qui ne date pas d'aujourd'hui, les cédantes lui donnent accès à des affaires rentables et diversifiées sur le continent et, dans une moindre mesure, en Asie, au Moyen-Orient et au Brésil.

La Société mène ses opérations à partir des centres de production suivants :



Six bureaux régionaux :

- Lagos (Nigeria) : Afrique de l'Ouest anglophone et Pools ;
- Abidjan (Côte d'Ivoire) : Afrique de l'Ouest et du Centre francophone ;
- Casablanca (Maroc) : Maghreb ;
- Le Caire (Egypte) : Afrique du Nord-Est et Moyen-Orient ;
- Nairobi (Kenya) : Afrique de l'Est et une partie de l'Afrique australe ;
- Ebene (Maurice) : Iles africaines de l'océan Indien, pays lusophones du continent, Asie et Brésil.

Deux filiales à 100% :

- Johannesburg (Afrique du Sud) : African Reinsurance Corporation South Africa Limited – ARCSA- qui couvre l'Afrique du Sud et les marchés environnants ;
- Le Caire (Egypte) : **African Retakaful Company Limited** qui couvre les marchés Retakaful d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient.

Un bureau local :

- Addis-Abeba (Ethiopie).

Un bureau de souscription :

- Kampala (Ouganda)

Le portefeuille de risques la Société se répartit globalement comme suit :

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| ▪ Incendie & Ingénierie | ▪ Pétrole & Energie |
| ▪ Accidents & Automobile | ▪ Transport & Aviation |
| | ▪ Vie |

Le tableau ci-dessous présente un résumé de la performance de la Société.

Description (en milliers \$EU)	2019			2018		
	Brut	Retro	Net	Brut	Retro	Net
Production						
Primes (nettes des annulations)	844 786	(163 138)	681 648	797 415	(116 081)	681 334
Variation de la provision pour primes non acquises	(22 064)	13 756	(8 308)	(4 259)	(3 521)	(7 780)
Primes acquises	822 722	(149 382)	673 340	793 156	(119 602)	673 554
Débours						
Sinistres payés	461 122	(73 242)	387 880	455 272	(31 988)	423 284
Variation de la provision pour sinistres à payer (y compris l'IBNR)	24 373	(10 920)	13 453	5 820	(17 787)	(11 967)
Charge de sinistres	485 495	(84 162)	401 333	461 092	(49 775)	411 317

Production

La prime brute de la Société s'est établie à 844,79 millions \$EU en 2019, soit une augmentation de 5,94% par rapport à 2018 (797,42 millions \$EU).

L'impact négatif de la fluctuation des taux de change sur la production s'est traduit par une perte de 29,41 millions \$EU. La livre soudanaise, le franc CFA, le rand sud-africain et d'autres monnaies encore se sont en effet dépréciés par rapport au dollar américain.

La croissance économique sur le continent s'est stabilisée à 3,4%. Des difficultés économiques demeurent dans la mesure où les économies africaines peinent encore à développer leur industrie et restent tributaires du secteur des services et du secteur informel. Des disparités criantes demeurent aussi, certains pays de l'Afrique subsaharienne non producteurs de matières premières continuant d'enregistrer un taux de croissance de plus de 6%.

En Afrique du Sud, le PIB réel s'est encore contracté pour s'établir à 0,6% en 2019, lui qui avait déjà reculé de 0,8% en 2018. Cette évolution défavorable est imputable en grande partie à la contraction des secteurs agricole et minier.

Au Nigeria, on estime que le PIB réel a crû de 2,2% en 2019, contre 1,9% en 2018. Cette croissance, le pays la doit aux secteurs des transports, du pétrole et des technologies de l'information et de la communication.

En Egypte, la croissance économique est estimée à 5,6% en 2019, soutenue qu'elle a

été par de profondes réformes économiques depuis 2016. Cette performance, le pays la doit avant tout aux secteurs du tourisme, de la construction et du pétrole.

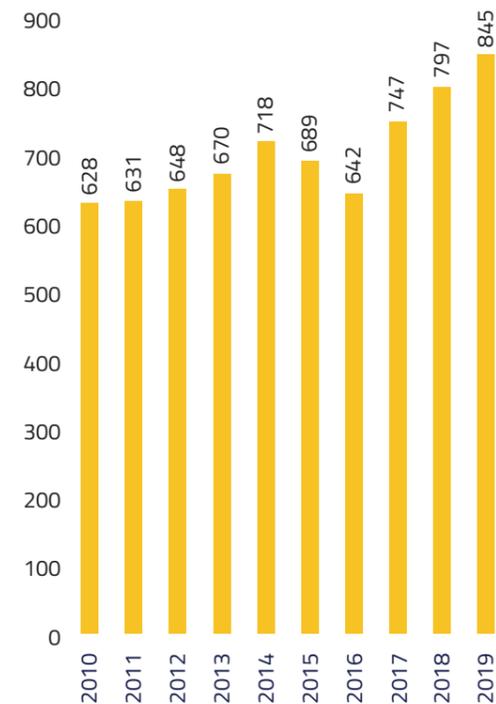
Au Kenya, on estime que le PIB réel a progressé de 5,6%. La consommation des ménages, l'investissement et les services ont été les principaux moteurs de cette progression.

Au Maroc, la croissance économique est restée modeste à 2,2% à cause des résultats insuffisants du secteur agricole qui emploie quelque 46% de la population.

On espérait que la croissance économique du continent repartirait en 2020, avec un chiffre de 3,9%. Toutefois, la croissance sur le continent pourrait se ressentir considérablement de l'impact de la pandémie du covid-19. Le secteur des assurances et de la réassurance africain ne devrait pas être épargné.

Africa Re est le leader de la réassurance en Afrique et le seul réassureur noté A et A- par A.M. Best et Standard & Poor's respectivement sur le continent. Aussi la Société continuera-t-elle de renforcer son expertise dans les risques émergents et spéciaux afin de fournir aux marchés des assurances la capacité et l'assistance technique nécessaires pour les produits nouveaux et les risques spéciaux. Par ailleurs, dans les années à venir, Africa Re continuera de déployer ses ressources pour préserver et améliorer la structure de son portefeuille de risques.

Evolution de la prime brute (en millions \$EU)

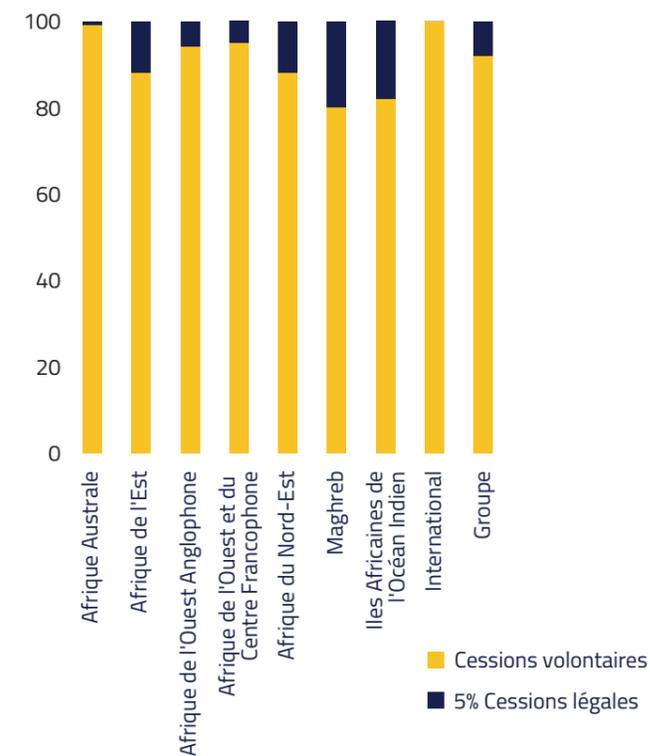


Cessions légales (obligatoires)

Lorsque 36 Etats africains créèrent Africa Re en 1976 à l'initiative de la Banque Africaine de Développement (BAD), la Société devait rivaliser avec des réassureurs étrangers beaucoup plus grands et bien établis dans les anciennes colonies. L'objectif qui sous-tendait la création de la Société et qui reste d'une brûlante actualité était de réduire l'exode des primes hors de l'Afrique. Pour permettre à Africa Re de survivre au milieu de ces réassureurs bien établis et de plus grands, une cession obligatoire de 5% fut instituée en faveur de la Société dans chacun des Etats membres (aujourd'hui au nombre de 41).

Aujourd'hui, la cession obligatoire – encore appelée cession légale – représente 8,2% du chiffre d'affaires de la Société.

Exercice 2019



Répartition de la production par région

Le réseau commercial d'Africa Re est composé de six (06) bureaux régionaux, de deux (02) filiales, d'un (01) bureau de contact et d'un (01) bureau de souscription. La Société accepte des affaires de toutes les régions de l'Afrique, de quelques pays d'Asie et du Moyen-Orient, ainsi que du Brésil.

Afrique australe

African Reinsurance Corporation South Africa Ltd (ARCSA) dont le siège est à Johannesburg, est en charge des opérations au Botswana et dans la zone rand. C'est le centre de production qui contribue le plus à l'encaissement de primes de la Société (20,6% en 2019). Les primes brutes souscrites par ARCSA se sont élevées à 174,32 millions \$EU (2018 : 216,07 millions \$EU), soit une baisse de 19,32% par rapport à l'exercice précédent. Pour une large part, cette baisse est une conséquence de la stratégie de redressement en cours à la filiale, stratégie qui vise à améliorer la rentabilité du centre de production et qui se traduit par l'annulation de comptes peu performants. La dépréciation du rand sud-africain par rapport au dollar américain est un autre facteur qui a contribué à la baisse de la production à ARCSA. Cette dépréciation a engendré des pertes de conversion de 14,16 millions \$EU.

Afrique de l'Est

Le chiffre d'affaires dans cette région a augmenté de 12,68% pour s'établir à 170,59 millions \$EU (2018 : 151,39 millions \$EU). Cette production constitue une contribution de 20,19% au chiffre d'affaires total du Groupe. Cette performance a été réalisée malgré l'impact négatif de la dépréciation des principales monnaies de la région, dépréciation qui s'est traduite par des pertes de conversion de 3 millions \$EU.

Afrique de l'Ouest anglophone

La production de cette région a été de 130,18 millions \$EU (2018 : 90,69 millions \$EU), soit une augmentation de 43,54% par rapport à 2018. Cette production constitue une contribution de 15,41% au chiffre total de la Société. L'impact de la fluctuation des taux de change a été marginal (0,57 million \$EU).

Maghreb

Le chiffre d'affaires du Maghreb a augmenté de 4,12% pour s'établir à 67,24 millions \$EU (2018 : 64,58 millions \$EU). La production du Maghreb représente 7,96% du chiffre d'affaires de la Société. La variation des taux de change a entraîné des pertes raisonnables de 0,90 millions \$EU.

Afrique du Nord-Est

Les primes générées par le Bureau Régional du Caire ont augmenté légèrement, passant de 37,31 millions \$EU en 2018 à 38,47 millions \$EU en 2019. Cette faible progression est à rapporter à la concurrence dans la région. L'impact de la fluctuation des taux de change a été légèrement positif (0,79 million \$EU). La contribution de la région au chiffre d'affaires du Groupe a été de 4,55%.

Afrique de l'Ouest et du Centre francophone

Ce marché est couvert par le bureau d'Abidjan. La production y a progressé de 11,76%. Elle est ainsi passée 86,63 millions en 2018 à 96,82 millions en 2019. La production a augmenté malgré l'impact de la variation des taux de change qui a engendré des pertes de conversion de 2,72 millions \$EU. La contribution de la région au chiffre d'affaires total de la Société a été de 11,46%.

Iles africaines de l'océan Indien

Les primes souscrites dans les Iles africaines de l'océan Indien et les pays lusophones du continent ont augmenté, passant de 26,37 millions \$EU en 2018 à 29,37 millions \$EU en 2019. La production du bureau régional de Maurice représente 3,51% du chiffre d'affaires de la Société.

Africa Retakaful

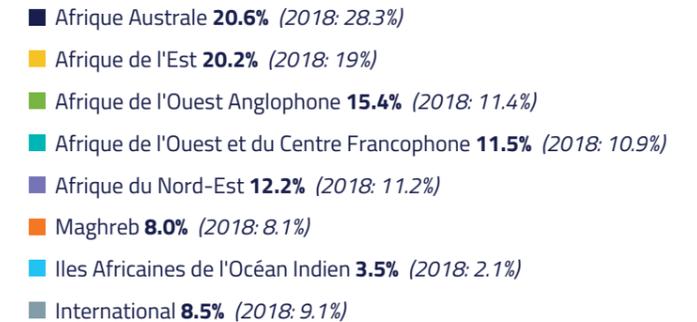
La production d'Africa Retakaful a augmenté de manière appréciable, passant de 51,73 millions \$EU en 2018 à 64,41 millions \$EU en 2019. Cette augmentation est d'autant plus intéressante qu'elle est intervenue malgré l'impact significatif de la variation des taux de change qui a entraîné des pertes de conversion de 6,51 millions \$EU, les monnaies les plus concernées étant la lira turque et la livre soudanaise. La production de la filiale représente 7,62% du chiffre d'affaires du Groupe.

Affaires internationales & Pools africains

Les primes générées par les affaires internationales ont augmenté, passant de 71,74 millions \$EU en 2018 à 72,07 millions en 2019. La production au Moyen-Orient s'est chiffrée à 35,07 millions \$EU en 2019 (2018 : 39,48 millions \$EU). Les primes souscrites en Asie ont augmenté elles aussi, passant de 28,53 millions \$EU en 2018 à 33,06 millions \$EU en 2019. La production au Brésil a progressé modérément, passant de 3,73 millions \$EU en 2018 à 3,94 millions \$EU en 2019.

La production des Pools africains (Pool Pétrole & Energie et Pool Aviation) gérés par Africa Re a clôturé l'exercice en hausse, passant de 0,90 million \$EU en 2018 à 1,01 million \$EU en 2019.

Répartition de la prime par région



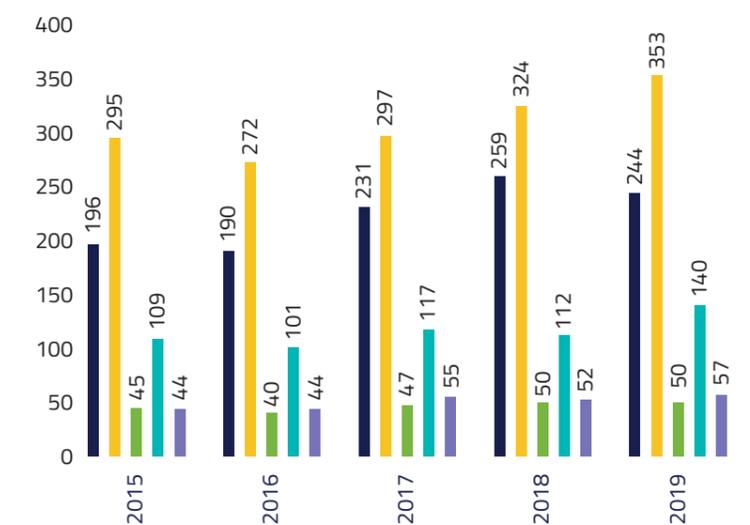
Répartition de la production par branche

Au cours de l'exercice considéré, les branches Incendie et Ingénierie ont continué de dominer la production totale de la Société à laquelle elles ont contribué à hauteur de 352,78 millions \$EU, soit 41,8% de la production du Groupe, contre 323,76 millions \$EU (40,6%) en 2018. Elles sont suivies par les branches Accident et Automobile qui ont produit 244,38 millions \$EU, soit 28,9% du chiffre d'affaires de la Société (2018 : 259,46 millions \$EU, soit 32,5%).

Les branches Pétrole & Energie viennent en troisième position avec une production de 139,81 millions \$EU, soit 16,5% du chiffre d'affaires du Groupe (2018 : 111,81 millions \$EU, soit 14%).

La branche Vie occupe le quatrième rang, avec 57,32 millions \$EU, soit 6,8% du chiffre d'affaires du Groupe (2018 : 52,01 millions \$EU, soit 6,5%). Viennent enfin le Transport maritime et l'Aviation, avec 50,50 millions \$EU, soit 6% de la production du Groupe (2018 : 50,39 millions \$EU, soit 6,3%).

Production par branche (en millions \$EU)



Charges techniques

Sinistres

Le montant total des sinistres payés a augmenté, passant de 455,27 millions \$EU en 2018 à 461,12 millions \$EU en 2019. Le ratio des sinistres payés a baissé, passant de 57,40% en 2018 à 56,05% en 2019. La charge de sinistres, qui comprend les provisions pour variation des sinistres à payer

(5,82 millions \$EU en 2018 contre 24,37 millions \$EU en 2019), s'est chiffrée à 485,5 millions \$EU en 2019 (461,1 millions \$EU en 2018).

Le tableau ci-dessous fournit des informations plus détaillées sur les indicateurs susmentionnés.

Ratio de sinistres bruts par branche en 2018 (en millions \$EU)

Branche	Affaires régionales			Affaires internationales			Total Société		
	Charge de sinistres	Primes acquises	Ratio de sinistres (%)	Charge de sinistres	Primes acquises	Ratio de sinistres (%)	Charge de sinistres	Primes acquises	Ratio de sinistres (%)
Incendie & Ingénierie	151,05	305,01	49,52%	23,28	38,08	61,12%	174,33	343,10	50,81%
Accident & Automobile	151,37	226,98	66,69%	10,65	15,52	68,60%	162,02	242,50	66,81%
Pétrole & Energie	68,87	119,72	57,53%	30,41	10,27	296,06%	99,28	129,99	76,38%
Transport maritime & Aviation	20,14	46,65	43,16%	3,93	5,22	75,26%	24,07	51,88	46,39%
Vie	25,76	54,77	47,04%	0,04	0,49	8,25%	25,80	55,26	46,70%
Total	417,19	753,13	55,39%	68,31	69,59	98,16%	485,49	822,72	59,01%

Sinistralité par region

Le ratio de sinistres brut de la filiale sud-africaine (ARCSA) a baissé, passant de 75,9% en 2018 à 56,8% en 2019. Le ratio de sinistres net s'est également contracté, passant de 77,2% à 57,5%. La filiale a été plus ou moins épargnée par les événements catastrophiques en 2019 en comparaison des exercices précédents, le sinistre le plus important au cours de l'année ayant été l'incendie de Clover.

Le ratio de sinistres brut du Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest anglophone a augmenté, passant de 41,3% en 2018 à 64,6% en 2019. Le ratio net a augmenté lui aussi, passant de 50,6% en 2018 à 53,3% en 2019.

Les ratios de sinistres brut et net de l'Afrique de l'Est ont augmenté, s'établissant à 55% et 55,4% respectivement en 2019, contre 51,7% et 52,3% en 2018.

Les ratios de sinistres brut et net du Maghreb ont augmenté, passant à 59,6% et 57,3% respectivement en 2019 contre 53,1% et 56,1% en 2018. Cette évolution est imputable à quelques sinistres importants tels que ceux de la Sonatrach, d'ACWA et d'Interconnexion.

Les ratios de sinistres de l'Afrique du Nord-Est ont baissé, passant de 39,3% (net : 67,6%) en 2018 à 34,8% (net : 53,6%) en 2019.

Le ratio de sinistres brut de l'Afrique de l'Ouest et du Centre francophone s'est contracté, passant de 56,8% en 2018 à 35,1% en 2019. Toutefois, le ratio net a augmenté, passant de 66,9% en 2018 à 70,1% en 2019. L'évolution du ratio net par

rapport à l'exercice précédent est due en grande partie à l'amélioration du taux de recouvrement des primes de rétrocession dans le cadre du sinistre de Société ivoirienne de raffinage (SIR).

Le ratio de sinistres brut des Iles Africaines de l'océan Indien et des pays africains d'expression portugaise (Angola et Mozambique) a diminué, passant de 76,6% (net: 76,5%) en 2018 à 69,3% (net: 75,5%) en 2019.

Le ratio de sinistres brut d'Africa Retakaful a baissé à 66,3% en 2019, lui qui était de 71,7% en 2018. Par contre, le ratio net a augmenté pour se situer à 70,1% contre 66,9% en 2018. Cette hausse résulte de l'action combinée de sinistres importants et mineurs.

Les ratios de sinistres brut et net des affaires internationales ont également augmenté, passant de 59% et 60,5% respectivement en 2018 à 98,2% et 99,4% en 2019.

Commissions et Charges

Au cours de la période considérée, les commissions et charges brutes, y compris la provision pour variation des coûts d'acquisition différés, se sont élevées à 227,3 millions \$EU (2018 : 217,4 millions \$EU), tandis que les commissions et charges de rétrocession se sont chiffrées à 29,8 millions \$EU (2018 : 20,9 millions \$EU). En conséquence, les commissions et charges nettes ont augmenté légèrement, passant de 196,7 millions \$EU en 2018 à 197,4 millions \$EU en 2019.

III. PRODUITS DE PLACEMENTS

Performance du portefeuille

L'exercice 2019 a été caractérisé par l'apaisement des tensions commerciales entre les Etats-Unis d'Amérique et la Chine, l'adoption de taux d'intérêt bas par les principales puissances de la planète et un redressement significatif des marchés des actions. La Réserve Fédérale des Etats-Unis a baissé ses taux d'intérêt cibles trois fois en 2019. La Banque Centrale Européenne a également baissé son taux d'intérêt cible, qui est devenu négatif. La Banque Populaire de Chine a aussi réduit ses taux de financement à court terme pour la première fois depuis 2015. Les géants de l'Afrique ont également rejoint cette tendance; l'Afrique du Sud a réduit ses taux de 25 points de base en réaction à la conjoncture économique morose de 2019. Le Nigeria a également baissé ses principaux taux d'intérêt en 2019 pour la première fois en plus de trois ans, pour relancer l'économie.

La croissance économique mondiale a baissé, passant de 3,7% en 2018 à une estimation de 2,9% en 2019. Les principales causes de cette baisse sont les suivantes: tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, Brexit, faiblesse de l'industrie manufacturière et tensions géopolitiques dans le Moyen-Orient. Malgré la faible croissance économique mondiale, l'Afrique a enregistré une croissance régulière en 2019, soit 3,4% (3,5% en 2018), grâce à l'augmentation des investissements, en dépit de la baisse progressive de la consommation privée. La croissance a été catalysée par le Rwanda, l'Ethiopie, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Tanzanie et le Bénin.

Les cours des matières premières exportées ont été moins favorables qu'en 2018.

- Les cours moyens du pétrole brut et du gaz naturel ont baissé de 10% et de 37% respectivement en 2019.
- Les cours moyens du thé et du café ont enregistré une chute de 10% entre 2018 et 2019.
- Le prix des fèves de cacao a connu une légère hausse de 2% par rapport à 2018.
- Les cours moyens de l'or ont été supérieurs de 10% à ceux de 2018.
- Les cours moyens des métaux de base ont affiché une légère amélioration de 3% par rapport à 2018.

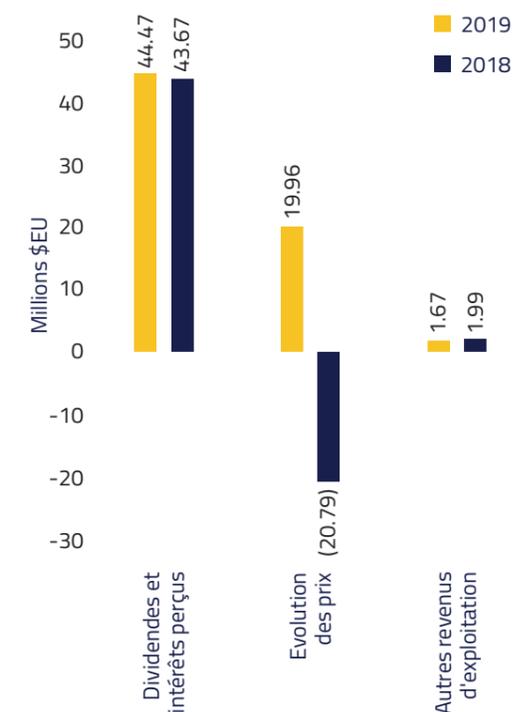
Le dollar américain s'est apprécié de 0,33% en 2019, ce qui, conjugué à la chute des cours des matières premières, a eu pour conséquence une pression sur les principales monnaies de transaction de la Société.

Les taux de change des principales monnaies de transaction de la Société par rapport au dollar américain (au 31 décembre 2019 par rapport au 31 décembre 2018) se répartissent en deux grandes catégories :

- Celles qui sont restées assez stables: le rand sud-africain (+2,22%), le franc CFA de l'Afrique de l'Ouest (-2,18%), le shilling kenyan (+0,49%) et le dirham marocain (-0,58%).
- Celles qui se sont fortement appréciées ou dépréciées: la livre égyptienne (+11,89%), la roupie mauricienne (-5,76%), le birr éthiopien (-11,31%) et le naira nigérian (-15,27%).

La valeur du portefeuille des placements a augmenté de 9,12%, passant de 1,17 milliard \$EU en décembre 2018 à 1,28 milliard \$EU en décembre 2019. Cette croissance s'explique par les bons résultats enregistrés tant au niveau des produits de placements que des flux de trésorerie sur opérations techniques. La Direction continue de gérer prudemment l'actif de la Société conformément aux nouvelles Directives en matière de placements.

Produits de placements et revenus d'autres sources



Les produits de placements et revenus d'autres sources se sont chiffrés à 66,1 millions \$EU (2018: 24,86 millions \$EU), en grande partie grâce à l'embellie des marchés financiers. Le rendement moyen du portefeuille des placements a été de 5,26% (2018: 1,96%). Le portefeuille a bénéficié d'une forte reprise du marché qui a généré 19,96 millions \$EU en 2019, contre une perte de 20,79 millions \$EU en 2018.

Structure de l'actif

Au 31 décembre 2019, la structure du portefeuille des placements était conforme aux directives de la Société en matière de répartition de l'actif.

La part des titres de participation dans l'actif a légèrement augmenté, passant de 10% en décembre 2018 à 11% en décembre 2019, en raison de la forte reprise des marchés des actions.

En revanche, la part des obligations et autres instruments à taux fixe s'est rétrécie, s'établissant à 34%, contre 36% à la même période en 2018, principalement à cause de la liquidation du portefeuille.

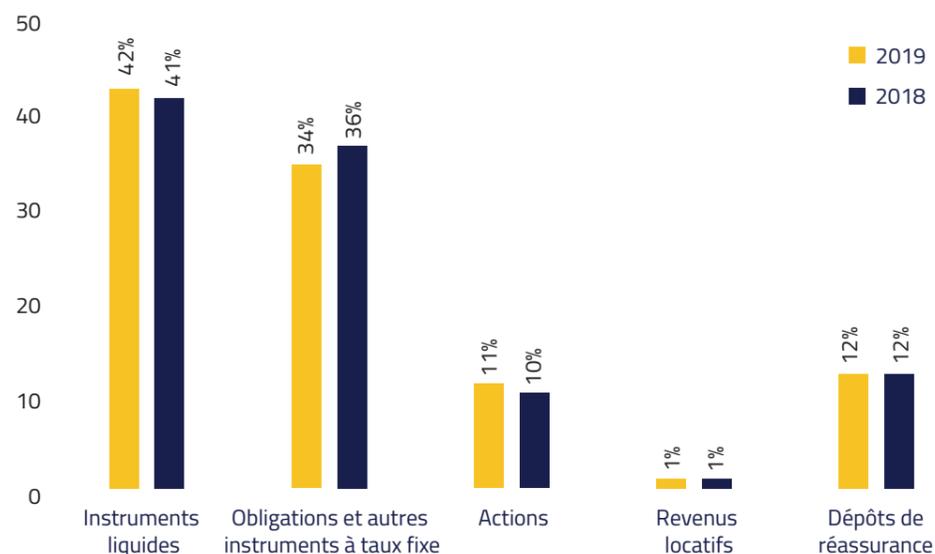
Les immeubles de placements représentent toujours la plus faible portion du portefeuille des

placements (1%). Toutefois, leur valeur a fortement augmenté, passant de 6,99 millions \$EU au 31 décembre 2018 à 13,8 millions \$EU au 31 décembre 2019, suite à l'achèvement de la construction de deux édifices à Lagos, qui font aujourd'hui partie des immeubles de placement.

Les dépôts auprès des cédantes ont représenté 12% du portefeuille, chiffre identique à celui de l'exercice précédent.

La proportion des instruments liquides a été de 42%, en légère hausse par rapport à 2018, grâce aux ressources générées par la liquidation de certains portefeuilles d'obligations.

Structure de l'actif



Placements à long terme

La Société continue de soutenir le développement socio-économique du continent, notamment en destinant ses placements à long terme à des organismes africains ou à d'autres qui contribuent directement ou indirectement à la croissance économique de l'Afrique. Le montant total du capital-investissement s'élevait à 55,09 millions \$EU à la clôture de l'exercice. Vingt (20) institutions sont ainsi concernées, à savoir :

- 4 institutions de financement du développement, en l'occurrence Shelter Afrique, TD Bank, Afreximbank et African Finance Corporation (AFC) ;
- 3 compagnies d'assurances : Allianz Vie (Cameroun), Gepetrol Seguros SA et ATI Agency (Kenya) ;

- 1 société de gestion de fonds de pension au Nigeria (ARM PFA) ;
- 11 fonds de capital-investissement: CAPE II, CAPE III, CAPE IV, AFIG I, AFIG II, ECP Africa Fund III, ECP IV, Adlevo Capital, PAHF, Carlyle Africa Fund et AAF SME Fund.
- 1 investissement appelé Blockchain Insurance Industry Initiative –initiative Blockchain dans l'industrie de l'assurance- (B3i Services AG)*.

* B3i Services AG a été créée en 2018 et est détenue à 100% par 20 acteurs du marché des assurances dans le monde. Plus de 40 compagnies sont impliquées dans le B3i en tant qu'actionnaires, clientes ou membres de communautés. Notre vision est que le marché des assurances fournisse de meilleures solutions pour les clients, notamment un accès plus rapide à l'assurance à un coût administratif réduit.

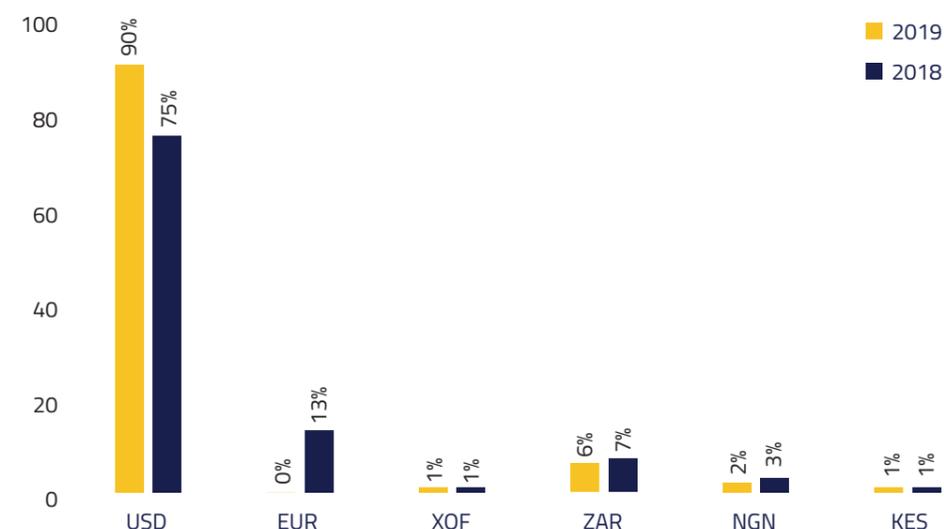
Actions

L'année 2019 a été très bonne pour les places boursières dans le monde entier. Le Dow Jones, le S&P 500 et le NASDAQ ont progressé de 25,3%, 31,5% et 36,7% respectivement. Le MSCI Emerging Markets a progressé de 18,9% et le Hang Seng de Hong Kong a terminé l'exercice avec un gain de 13,7%. Les places africaines n'ont pas échappé à cette tendance. L'ASI du Kenya et le JSE All share index sud-africain ont progressé de 19,5% et

11,4% respectivement. Toutefois, l'All Shares Index du Nigeria s'est contracté de 14,6%.

Le portefeuille des actions est composé de titres cotés et non cotés en Bourse. Sa valeur a progressé de 14,08%, passant de 118,66 millions \$EU en décembre 2018 à 135,36 millions \$EU en décembre 2019, essentiellement en raison d'une meilleure valorisation des actions. Il n'y a pas eu de liquidation de portefeuille en 2019.

Structure du portefeuille par monnaie



Le dollar américain reste la monnaie d'investissement préférée du portefeuille des actions.

Obligations et autres instruments à taux fixe

Le marché mondial des obligations a également bénéficié de la baisse des taux d'intérêt décidée par la Réserve Fédérale en 2019. Toutefois, les rendements ont été généralement bas dans le monde, et quelquefois négatifs, comme en Europe. Le risque de la récession a plané lorsque la courbe du rendement s'est inversée quelques fois au cours de l'année. Globalement, la performance a été bonne, avec des augmentations de la valeur des portefeuilles d'obligations rendues possibles par la baisse des taux d'intérêt.

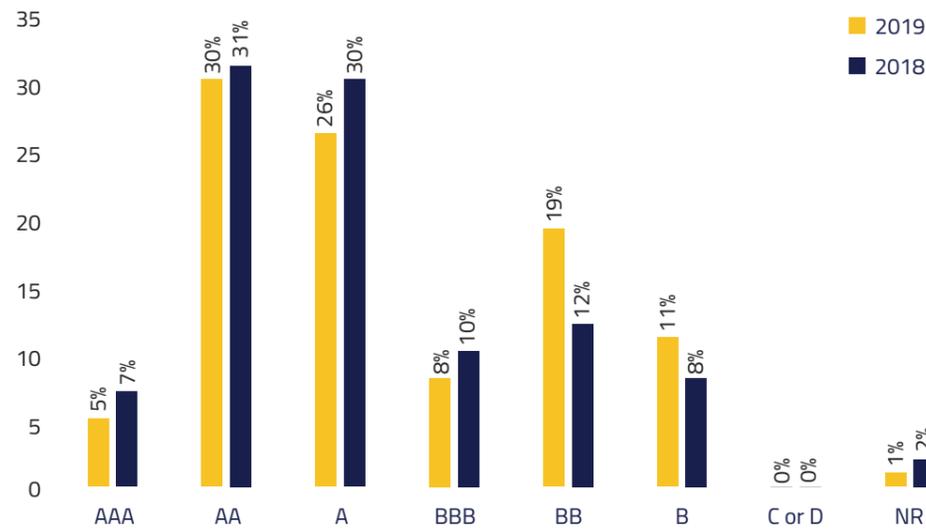
Le portefeuille d'obligations de la Société a crû de 3,75%, passant de 425,85 millions \$EU décembre 2018 à 441,81 millions \$EU en décembre 2019. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des obligations européennes et sud-africaines. L'Afrique du Sud a investi la plus grande partie des fonds générés par la liquidation d'une partie de son portefeuille des actions dans les obligations.

La Société continue d'accorder la priorité à la qualité des instruments et aux liquidités. Le portefeuille

total de la Société est resté très diversifié, aussi bien du point de vue des secteurs d'activité que de celui des gestionnaires, en passant par les types d'actif, les échéances ou les marchés. L'échéance moyenne des titres est de 4,6 ans, tandis que la notation moyenne pondérée est « A ». La Société continue de classer les titres du Trésor américain dans la catégorie des instruments notés AA suite à la révision à la baisse de la note de crédit des Etats-Unis par Standard & Poor's en 2011.

La note de crédit moyenne du portefeuille d'obligations reste "A". 69% des obligations contenues dans le portefeuille sont de première qualité. Les obligations non notées, qui sont des titres qui n'ont pas été notés par Standard & Poor's, Moody's ou Fitch, sont des émissions africaines avec des notations locales élevées ; elles représentent moins de 1% du portefeuille. La part des obligations notées "BB" a augmenté en raison de la préférence accordée aux obligations, au détriment du portefeuille d'actions, en Afrique du Sud.

Structure du portefeuille d'obligations par qualité des instruments



Instruments liquides et quasi-liquides

La performance du portefeuille d'instruments liquides a été bonne en 2019, avec un rendement de 22,99 millions \$EU, contre 18,74 millions \$EU en 2018. Cette performance s'explique par une gestion plus agressive des instruments liquides en 2019.

Autres revenus d'exploitation

Les autres revenus d'exploitation (commissions au titre de la gestion des Pools africains d'assurance des risques Aviation, Pétrole & Energie, du Pool Energie et risques connexes du Nigeria, et de revenus divers) se sont chiffrés à 1,67 million \$EU (2018: 1,99 million \$EU).

IV. RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

Les **primes brutes souscrites** au cours de l'exercice se sont accrues de 5,94%, passant ainsi de 797,415 millions \$EU en 2018 à 844,786 millions \$EU à la clôture de l'exercice, suite à l'augmentation des acceptations des affaires facultatives dans les branches énergie et pétrole.

La politique de rétrocession de la Société continue de s'appuyer sur des programmes en Excédent de Sinistres afin de protéger la rétention nette dans les acceptations traditionnelles et sur des couvertures supplémentaires pour les risques pétroliers et pétrochimiques majeurs et d'autres risques spéciaux. Au cours de l'exercice, des

couvertures supplémentaires ont été achetées par rapport au risque de cumul, pour mieux protéger la Société. Ainsi, les primes rétrocédées ont augmenté de 24,90%, passant ainsi de 119,602 millions \$EU en 2018 à 149,382 millions \$EU à la clôture de l'exercice.

L'ajustement pour la variation des provisions pour primes non acquises, déduction faite de la part des rétrocessionnaires, a produit une **prime nette acquise** de 673,340 millions \$EU, chiffre quasi-identique à celui de 2018 (673,554 millions \$EU).

Le montant des **sinistres bruts payés** en 2019 a été de 461,122 millions \$EU contre 455,272 millions \$EU en 2018, soit une hausse de 1,28%. Sur le total des sinistres payés, 73,242 millions \$EU (2018 : 31,988 millions \$EU) ont été recouverts auprès des rétrocessionnaires, soit une augmentation de près de 128,97%, ce qui donne un montant de **sinistres payés nets** de 387,880 millions \$EU, contre 423,333 millions \$EU en 2018 (soit une amélioration de 8,36%). Si l'on tient compte de la variation des provisions pour sinistres à payer (y compris l'IBNR), la **charge de sinistres nette** s'établit à 401,333 millions \$EU, contre 411,317 millions \$EU en 2018, soit une amélioration annuelle de 2,43% et un ratio de charge de sinistres net de 59,60% (2018 : 61,07%). Cette amélioration de la charge de sinistres nette s'explique principalement par d'importantes couvertures en excédent de sinistres qui ont permis d'atténuer de fortes pertes subies sur certains risques énergétiques.

Les **frais d'acquisition** bruts se sont accrues de 4,52%, passant ainsi de 217,445 millions \$EU en 2018 à 227,269 millions \$EU à la clôture de

l'exercice. Cette augmentation, comparativement à 2018, constitue une bonne performance si l'on tient compte du taux de croissance de 5,94% de la prime brute souscrite. Un total de 29,834 millions \$EU a pu être recouvert auprès des rétrocessionnaires, soit une amélioration de 42,97% par rapport aux 20,867 millions \$EU de 2018. Les frais d'acquisition nets de la période considérée ont été de 197,434 millions \$EU, chiffre quasi identique aux 196,578 millions \$EU enregistrés en 2018. Le **ratio des frais d'acquisition** a été globalement stable, se situant à 29,32%, contre 29,19% en 2018.

Le **résultat technique avant frais de gestion**, sur une base nette, s'est chiffré à 74,573 millions \$EU pour l'exercice 2019, soit une hausse de 13,57% par rapport aux 65,658 millions \$EU enregistrés en 2018.

Les **frais de gestion** se sont élevés à 48,591 millions \$EU en 2019, soit une hausse de 8,07% par rapport aux 44,962 millions \$EU de 2018. Pour l'essentiel, cette hausse a été causée par l'augmentation de l'**provision pour créances douteuses** rendue nécessaire afin de renforcer la qualité des créances de la Société. Globalement, le **ratio des frais de gestion** s'est détérioré, se situant à 7,22% en 2019 contre 6,68% en 2018, en partie due à la croissance nulle des **primes nettes acquises** en 2019, tandis que les frais de gestion ont de nouveau augmenté.

Les **produits de placements et revenus d'autres sources**, y compris les intérêts sur les dépôts de réassurance, ont enregistré une très forte croissance (+165,84%) par rapport à l'année 2018, s'établissant à 66,102 millions \$EU (2018 : 24,865 millions \$EU). Cette réalisation est principalement due au redressement des marchés financiers ; la Société a enregistré des gains de 19,964 millions \$EU, contrairement à la perte de 20,791 millions \$EU subie en 2018.

Les **écarts de change** causés par la réévaluation des actifs et passifs monétaires par rapport aux différentes monnaies fonctionnelles ont généré un gain net de 9,758 millions \$EU (2018: perte nette de 14,988 millions \$EU). Cette évolution est en grande partie due aux changements importants survenus au niveau du naira nigérian.

Le **bénéfice après impôt** s'est élevé à 99,904 millions \$EU en 2019, contre 31,269 millions \$EU en 2018, soit une hausse de 219,5%.

Les **pertes de change sur réévaluation des transactions en monnaies étrangères** se sont chiffrées à 23,317 millions \$EU, soit une forte détérioration (+39,70%) par rapport aux 16,691 millions \$EU de 2018.

Le **résultat global** de l'exercice s'est établi à 78,916 millions \$EU, contre 19,394 millions \$EU en 2018, soit une hausse de 306,91%.

V. AFFECTATION DU RESULTAT

Soucieux de consolider davantage l'assise financière de la Société tout en rémunérant le capital libéré par les actionnaires, le Conseil recommande de répartir le résultat net de l'exercice 2019 de 99 904 000 \$EU comme suit:

- 49 952 000 \$EU à la réserve générale conformément à la résolution No 4/1992 qui stipule que 50% du bénéfice net de chaque année est affecté à la réserve générale ;
- 800 000 \$EU à la réserve pour fluctuation de sinistres conformément à la décision du Conseil à sa 57ème réunion qui veut qu'un montant supérieur à la provision pour sinistres en suspens soit mis de côté pour modérer les effets d'une éventuelle fluctuation des sinistres ;
- 1 998 080 \$EU, soit 2% du bénéfice net, à la Fondation Africa Re;
- 25 155 777 \$EU à payer à titre de dividendes au taux de 8,80 \$EU par action souscrite et libérée d'une valeur nominale de 100 \$EU ;
- Le solde, soit 21 998 143 \$EU, à affecter en report à nouveau.

VI. GESTION DU CAPITAL

Africa Re tient à ce que sa solvabilité et ses flux de trésorerie soient suffisants pour faire face à ses obligations existantes, soutenir sa croissance future et maximiser le bénéfice déclaré. Pour ce faire, Africa Re s'efforce de gérer son capital grâce à un modèle de capital fondé sur le risque où le capital de la Société reflète tous les risques majeurs auxquels celle-ci est exposée.

Il convient de relever que la 4ème augmentation de capital bouclée en 2013 a permis d'améliorer la solvabilité de la Société. Depuis, la solvabilité de la Société s'est améliorée grâce à des bénéfices non distribués considérables et à de bonnes décisions stratégiques.

Les besoins en capital de la Société sont évalués à l'aide d'un modèle de capital fondé sur le risque interne et de modèles externes exclusifs élaborés par les agences de notation. Le but de l'évaluation du capital est de s'assurer que le capital disponible de la Société est supérieur en tout temps au capital requis.

Evaluation de la solidité financière et adéquation du capital

En tant qu'institution supranationale, Africa Re n'est pas tenu d'obéir à telle ou telle réglementation nationale.

Toutefois, sa filiale sud-africaine, African Reinsurance Corporation South Africa Ltd (ARCSA), est contrôlée par l'autorité de contrôle sud-africaine, en l'occurrence le Prudential Authority and Financial Services Conduct Authority. ARCSA a collaboré avec d'autres acteurs du secteur à l'élaboration d'un nouveau cadre réglementaire en Afrique du Sud, du nom de Solvency Assessment and Management (SAM), cadre semblable à Solvabilité II en Europe et qui se fonde sur des principes économiques en matière d'évaluation de l'actif et du passif. SAM définit les normes dans les domaines de la gouvernance, de la gestion des risques, du contrôle, de l'information financière et de la transparence. Le nouveau cadre réglementaire est entré en vigueur en juin 2018. Africa Re continue de suivre toute évolution relative au nouveau cadre réglementaire à l'effet de se conformer aux nouvelles exigences en Afrique du Sud et d'adopter les meilleures pratiques pour les opérations du Groupe.

Standard & Poor's et A.M. Best attribuent une note de solidité financière, une note de contrepartie et une note de crédit d'émetteur à Africa Re depuis 1998 et 2003 respectivement.

L'évaluation des 2 agences de notation se fonde sur une série d'éléments dont l'adéquation du capital de la Société. Standard & Poor's et A.M. Best exigent une probabilité de solvabilité annuelle de 99,6%, ce qui suppose un capital élevé qui permette à la Société de faire face à des sinistres exceptionnels une fois tous les 250 ans.

La capitalisation de la Société est forte, que l'on applique le modèle d'évaluation de l'une ou de l'autre agence de notation. La solidité financière est évaluée ainsi qu'il suit selon le modèle considéré :

Evaluation de la solidité financière

Agence de notation	Evaluation de la solidité financière	Evaluation de contrepartie/de crédit d'émetteur	Perspectives	Date du dernier communiqué de presse/rapport
A.M. Best	A	a	Stables	Décembre 2019
Standard & Poor's	A-	A-	Stables	16 août 2019

A.M. Best a réaffirmé la note de solidité financière d'Africa Re le 11 décembre 2019, à savoir « A » (Excellent). L'agence de notation a également reconduit la note de crédit d'émetteur « a » de la Société. Les perspectives demeurent stables dans les 2 cas.

Selon A.M. Best, « les notes attribuées à Africa Re reflètent la qualité du bilan de la Société que l'agence de notation qualifie de « très bon », ainsi que ses résultats techniques satisfaisants, son bon profil de risques et sa bonne gestion intégrée des risques ».

L'agence de notation ajoute que « Africa Re doit la qualité de son bilan à sa capitalisation ajustée par le risque qui est des plus fortes comme en atteste le ratio d'adéquation du capital d'A.M. Best ».

Standard & Poor's, pour sa part, a reconduit la note de solidité financière et de crédit d'émetteur d'Africa Re le 16 août 2019.

Standard & Poor's affirme dans son rapport de notation :

« Le bon niveau de capitalisation d'Africa Re (tel que mesuré par notre modèle de capital) est un atout pour la Société. En effet, Africa Re a progressivement augmenté renforcé sa base de capital, le capital ajusté total devant atteindre 1 milliard \$EU dans les 2 ou 3 prochaines années. De plus, le capital de la Société devrait rester de niveau »AAA« même en cas d'ajustement de la stratégie de gestion du capital ».

VII. GESTION INTEGREE DES RISQUES (GIR)

Africa Re a adopté une procédure de gestion intégrée du risque qui lui permet d'identifier et de gérer efficacement ses risques connus et émergents.

La fonction de gestion intégrée des risques est créatrice de valeur en ce sens qu'elle permet à la Direction de faire face efficacement à des événements potentiels porteurs d'incertitudes et d'atténuer les conséquences néfastes de ces événements, tout en maximisant les effets bénéfiques. Elle permet à la Société de disposer d'une approche intégrée en matière de gestion des risques actuels et futurs. Grâce à la gestion intégrée des risques, Africa Re dispose d'un mécanisme qui doit se montrer plus anticipatif et plus efficace en matière d'évaluation et de gestion des incertitudes à mesure que la Société s'efforce de créer de la valeur pour ses actionnaires.

Gouvernance des risques

Consciente de l'impérieuse nécessité de doter officiellement la Société d'une fonction de gestion intégrée des risques, la Direction a créé en 2010 un département de la Gestion intégrée des risques et de la Conformité dirigé par un directeur central qui est aussi le responsable principal des risques. Le responsable principal des risques œuvre pour une acceptation de risques gérables et définit la vision et l'orientation de la fonction de gestion des risques à l'échelle de la Société.

Il existe également au sein de la Direction exécutive un comité de gestion des risques a dirigé par le Directeur général adjoint/Chef des Opérations et qui regroupe tous les directeurs centraux. Le Comité se réunit une fois par trimestre.

Avec la structure actuelle de la gouvernance des risques, la Société reconnaît l'importance d'une approche intégrée en confiant la responsabilité de la gestion des risques de l'ensemble du Groupe aux cadres supérieurs qui rendent compte de leurs activités à la Commission d'audit et des risques du Conseil.

Principaux organes et fonctions de gestion des risques

Conseil d'administration			
Comité de la Souscription, de la Gestion Intégrée des Risques et de la Gouvernance Informatique du Conseil d'administration			
Direction exécutive			
Comité de gestion des risques	Comité d'investissement	Comité de pilotage informatique	Comité de risques spéciaux
Responsable principal des risques			
Fonction de gestion des risques			

Africa Re a également adopté un « cadre de gouvernance à trois lignes de défense » qui fonctionne ainsi qu'il suit :

- **La gestion quotidienne et le contrôle de gestion** où la Direction et le personnel sont directement en charge de la gestion et du contrôle des risques ;
- **La supervision, les politiques et stratégies** où le personnel concerné coordonne, facilite et supervise les activités de gestion des risques pour en assurer l'efficacité et l'intégrité ; et
- **Le contrôle où les départements de contrôle** (Audit interne et Inspection technique) et le commissaire aux comptes donnent des assurances indépendantes quant à l'intégrité et à l'efficacité du cadre de gestion des risques pour toutes les fonctions au sein de la Société.

Les rôles et responsabilités de chacune des fonctions et parties associées à la gestion des risques sont décrits dans le détail dans le Document de politique de gestion des risques du Groupe.

Profil des risques

Le profil de risques d'Africa Re comprend les risques liés aux activités principales de la Société et d'autres risques regroupés et définis ainsi qu'il suit :

Groupe 1 - Risque d'assurance: Risque de perte lié à des incertitudes inhérentes au montant et à l'échéance des engagements d'assurance ;

Groupe 2 - Risque de crédit: Risque de perte lié à l'incapacité d'une contrepartie d'honorer ses engagements ou de le faire en temps voulu ;

Groupe 3 - Risque de marché: Risque lié à la fluctuation de la valeur ou du rendement des éléments d'actif ou à la variation des taux d'intérêt ou de change.

Groupe 4 - Risque de taux de change : Risque de pertes qui pourraient découler de la fluctuation des taux de change des monnaies de transaction de la Société.

Groupe 5 – Risque de liquidité: Risque de ne pas disposer de liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations échues;

Groupe 6 - Risque de stratégie : risque lié à un échec ou d'inefficacité de la stratégie adoptée par la Société ;

Groupe 7 – Risque de réputation : risque de pertes pouvant découler d'une dégradation de la réputation de la Société et qui pourrait engendrer des pertes commerciales ou d'avantage concurrentiel ;

Groupe 8 – Risque réglementaire ou de conformité : Risque lié au non-respect de la réglementation, des dispositions de l'accord entre actionnaires ou des normes ou politiques internationales pouvant donner lieu à des amendes, à des sanctions ou à des interventions et, à terme, au retrait de l'agrément.

Groupe 9 - Risque opérationnel: Risque de perte lié aux insuffisances des procédures, des hommes, des systèmes et à des événements externes.

Pour chacun de ces groupes, la Société définit et évalue les menaces et les opportunités pour la réalisation de ses objectifs stratégiques à l'aide d'un cadre utilisé de manière identique au sein du groupe

Procédure de gestion des risques

La gestion des risques au niveau opérationnel comprend diverses étapes telles que l'identification, la mesure, l'analyse, l'évaluation, le reporting, l'atténuation et le suivi des risques ; ces étapes permettent à la Société de suivre de près les risques majeurs dans chaque groupe.

Risque financier

Les risques d'assurance, de crédit, de liquidité et de marché ont été considérés comme des risques financiers. Ces risques sont abordés sous le titre « Gestion des risques d'assurance et financiers » (pp. 76-83).

Risque opérationnel

Ainsi qu'il a été mentionné plus haut, le risque opérationnel renvoie à des pertes ou à une détérioration de réputation potentielles liées aux insuffisances des procédures internes, des hommes, des systèmes ou à des événements externes.

Les risques opérationnels auxquels Africa Re doit faire face peuvent être rangés en six (06) sous-catégories selon qu'ils sont liés aux hommes, aux procédures, aux systèmes, à des événements externes ou à l'adéquation du capital. D'autres risques tels que le risque de réputation, le risque de stratégie ou le risque réglementaire ou de conformité ont été identifiés. La classification des risques est présentée dans le détail dans le Document de politique de gestion des risques et dans le Registre des risques de la Société.

Africa Re entend résolument atténuer et gérer efficacement ses risques opérationnels et non financiers. Le modèle de gestion du risque opérationnel comprend les volets suivants : identification, évaluation, réponse et contrôles, reporting et suivi. Dans les centres de production et les départements centraux, des employés (champions des risques) sont chargés de superviser la gestion des risques opérationnels identifiés dans leurs structures respectives. La Société a adopté une approche coordonnée pour identifier et évaluer les risques à l'aide d'un logiciel de gestion des risques opérationnels efficace appelé OneSumX.

Le logiciel de gestion des risques opérationnels facilite l'utilisation des outils et techniques énoncés dans le Document de politique de gestion des risques opérationnels de la Société, à savoir le logiciel d'auto-évaluation des risques et des contrôles, le logiciel de saisie de données relatives aux sinistres, les principaux indicateurs de risque, les tests de stress et de scénario, etc. Le logiciel de gestion des risques opérationnels est utilisé au Siège et dans les centres de production. Les modules installés comprennent la plate-forme,

l'évaluation des risques et des contrôles, la saisie des données relatives aux sinistres et aux incidents, l'assurance de contrôle et le reporting d'entreprise.

Des contrôles et plans d'urgence tels que le plan de continuité et le plan de reprise après sinistre sont donc en place pour atténuer considérablement les risques opérationnels de la Société.

Les risques émergents

Les risques émergents sont des risques naissants ou connus mais qui demeurent incertains et ambigus et partant, sont difficiles à quantifier à l'aide de techniques d'évaluation de risques classiques.

Un risque émergent peut être soit un avatar d'un risque existant et connu, soit un nouveau type de risque. Les risques émergents se caractérisent couramment par un niveau d'incertitude élevé.

Des procédures efficaces sont mises en place pour définir rapidement les risques émergents car ils ont un impact direct sur la mise en œuvre des procédures, la stabilité de la Société et les opportunités actuelles.

Africa Re scrute l'horizon et procède à des tests de stress pour identifier les risques émergents. L'approche de la Société en matière de gestion de risques émergents se fonde sur les structures et outils de gestion de ses risques connus ou classiques. La Société veille à ce que son cadre de gestion des risques soit solide pour prendre en charge les risques connus et émergents changeants auxquels elle est exposée.

Modélisation du risque

Modélisation financière

Les assureurs du monde entier ont élaboré des modèles d'analyse financière dynamique pour répondre aux exigences des régulateurs et des agences de notation. Africa Re a été l'un des premiers réassureurs africains à utiliser des modèles internes à des fins d'évaluation du capital et de gestion des risques.

La Société a acquis une licence d'utilisation de ReMetrica, logiciel de modélisation financière mis au point par Aon Benfield pour les compagnies d'assurances et de réassurance. Le logiciel est utilisé pour la modélisation des risques de souscription, de provisionnement, d'investissement et de crédit.

Africa Re utilise ReMetrica à différentes fins, notamment pour évaluer ses besoins en capital, optimiser le programme de rétrocession et prendre des décisions stratégiques.

Le logiciel a été acquis principalement pour évaluer le niveau des fonds propres en comparaison des risques, conformément aux exigences du Prudential Authority en Afrique du Sud et des agences de notation (A.M. Best et Standard & Poor's).

ReMetrica permet à Africa Re de choisir une structure optimale de son programme de rétrocession en tenant compte de son incidence financière. Le logiciel permet en outre à la Société de construire différents modèles pour chaque stratégie commerciale. En comparant le résultat de différentes stratégies commerciales, on peut arriver à améliorer le portefeuille d'affaires. A ce sujet, ReMetrica a aidé Africa Re à développer un portefeuille d'affaires bien équilibré.

Modélisation des risques catastrophiques

La modélisation des risques catastrophiques permet d'obtenir des estimations de limites annuelles des sinistres causés par des événements catastrophiques. Les estimations peuvent être utiles pour l'élaboration de stratégies dans les domaines suivants :

- suivi des accumulations et la tarification du risque originel ;
- achat de couvertures de rétrocession, notamment la définition de limites et de rétentions, en fonction de l'appétit du risque ;
- respect des exigences du FSB et des agences de notation.

Africa Re évalue chaque année son exposition dans les pays africains sujets aux événements naturels tels que l'Afrique du Sud, Maurice et le Kenya. Généralement, Willis et Aon Benfield offrent une assistance à la Société en matière de modélisation des risques catastrophiques par le biais de licences d'utilisation ou de modèles propres.

Evaluation de la gestion intégrée des risques par les agences de notation

Deux agences de notation internationales de renom, en l'occurrence A.M. Best et Standard & Poor's, ont évalué la gestion intégrée des risques d'Africa Re en 2018. Nous donnons ci-après un extrait du rapport d'évaluation de chacune des 2 agences de notation :

A.M. Best: **Bonne**

« Le cadre de gestion intégrée du risque (GIR) d'Africa Re reste solide et ne cesse d'évoluer ; il demeure conforme au profil de risques de la Société. Celle-ci compte en son sein un département de gestion intégrée du risque dirigé par un responsable principal du risque qui supervise la fonction GIR à l'échelle du Groupe. A.M. Best pense que l'amélioration du cadre de GIR d'Africa Re contribue à rehausser les résultats techniques de la Société au fil des ans. »

VIII. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Informations générales

L'organisation et le fonctionnement d'Africa Re sont définis dans l'Accord portant création de la Société et d'autres documents statutaires énumérés plus bas.

Divers textes sont en vigueur dans la Société en matière de gouvernance d'entreprise ; ils s'inspirent tous des meilleures pratiques internationales. La filiale sud-africaine est une entité de droit local qui se conforme aux codes de gouvernance en vigueur en Afrique du Sud, à l'exemple du Rapport King III.

Le Conseil d'Administration et la Direction sont chargés de veiller au respect des meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise.

Cadre de gouvernance d'entreprise

Les principes et procédures d'Africa Re sont définis dans une série de documents statutaires. Il s'agit notamment de :

- L'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, qui définit le cadre de l'administration et de la gouvernance ;
- La procédure relative à la proposition et à l'adoption d'amendements à l'Accord ;
- Le Règlement de la Société qui définit les règles de procédure de l'Assemblée Générale ;
- La Charte du Conseil d'Administration ;
- Le Règlement régissant l'élection d'Administrateurs ;
- La Charte du Conseil d'Administration et les Termes de Référence des Comités du Conseil d'Administration qui définissent les missions et responsabilités de ces organes ;

- Le Code de Déontologie qui énonce les règles, les comportements et les attitudes que doivent adopter les employés et les membres élus de la Direction dans l'accomplissement de leurs missions ou lorsqu'ils agissent au nom de la Société.

Le cadre de gouvernance de la Société est révisé de temps en temps pour tenir compte de l'évolution des opérations de la Société, des meilleures pratiques internationales dans les domaines pertinents, ainsi que de la stratégie et du profil ses risques de la Société, entre autres choses.

En juin 2019, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le nombre de Comités du Conseil de 3 à 5. Les Comités du Conseil sont les suivants :

1. Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération
2. Comité d'Audit
3. Comité de la Souscription, de la Gestion Intégrée des Risques et de la Gouvernance Informatique
4. Comité des Nominations et de la Gouvernance
5. Comité des Finances et de l'Investissement

Au cours de sa 41^{ème} Réunion Ordinaire Annuelle tenue à Tunis, République de Tunisie, le 17 juin 2019, l'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le nombre d'Administrateurs de 12 à 14, ajoutant ainsi deux (2) Administrateurs Indépendants ne participant pas à la gestion, conformément aux normes internationales en matière de gouvernance.

Actionnariat

Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2019

Actionnaire	Nombre d'actions	In %
41 Etats membres	986 627	34,51
Banque Africaine de Développement (BAD)	240 000	8,40
114 compagnies d'assurance et de réassurance africaines	971 984	34
3 investisseurs non-africains (FAIRFAX, AXA, et ALLIANZ SE)	660 000	23,09

Capital social autorisé / libéré et évolutions récentes de l'actionnariat

Le capital autorisé de la Société est de 500 millions \$EU au 31 décembre 2019.

La Société entend faire croître régulièrement son capital grâce au bénéfice non distribué et à l'augmentation des parts des actionnaires et de quelques investisseurs potentiels. Ainsi, alors que son capital-actions autorisé était de 100 millions \$EU en 2010, la Société a appelé la 1^{ère} tranche du capital additionnel approuvé dans le cadre de la 4^{ème} augmentation de capital en émettant 1 million d'actions nouvelles et en distribuant 1 million d'actions gratuites aux actionnaires d'alors.

Le capital autorisé de la Société s'établit donc actuellement à 300 millions \$EU ; le capital libéré se chiffre à 285 861 100 \$EU, chiffre correspondant à 2 858 611 actions, avec une valeur nominale de 100 \$EU chacune.

Assemblée Générale

Réunions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an dans un pays membre, d'ordinaire en juin.

Droit de vote et représentation

Aux termes de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, chaque actionnaire dispose d'une voix par action qu'il possède et dont tout montant appelé a été acquitté. Chaque représentant dispose du nombre de voix de l'actionnaire ou des

actionnaires qu'il représente. Toutes les questions dont l'Assemblée Générale est appelée à connaître sont tranchées à la majorité des voix des actionnaires représentés à la réunion.

Quorums statutaires

Le quorum à toute réunion de l'Assemblée Générale est constitué par soixante pour cent (60%) du total des voix des actionnaires. Lorsque le quorum n'est pas atteint, une seconde réunion a lieu vingt-et-un (21) jours après la première pour les assemblées ordinaires et sept (07) jours pour les assemblées extraordinaires. Dans le second cas, la notification est faite dans les sept (07) jours qui suivent la première réunion. Les actionnaires présents à cette réunion peuvent valablement délibérer, quel que soit le nombre d'actions qu'ils représentent.

Convocation et ordre du jour des réunions de l'Assemblée Générale

Les notifications de convocation de réunion ordinaire de l'Assemblée Générale sont adressées sous pli fermé recommandé « par avion » à tous les actionnaires six (06) semaines au plus tard avant la date fixée. Les notifications contiennent l'ordre du jour de la réunion convoquée.

Dans le cas des réunions extraordinaires, la notification se fait par câblogramme ou par tout autre moyen de communication écrite approprié sept (07) jours avant la date fixée.

Conseil d'Administration

Conseil d'Administration – Composition

Le Conseil d'Administration de la Société est composé de 12 membres titulaires ; il est présidé actuellement par M. Hassan BOUBRIK. Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de 3 ans ; ils peuvent être réélus et restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs respectifs.

Le tableau ci-après présente les membres du Conseil d'Administration ainsi que les circonscriptions/ groupes d'actionnaires qu'ils représentent.

Nom & Nationalité	Circonscription	Date d'expiration du mandat
M. Hassan BOUBRIK Marocain	Maroc: Etat et compagnies	2020
M. Aguinaldo JAIME Angolais	Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe, et Soudan (12 Etats)	2020
Dr Mohamed Ahmed MAAIT Egyptien	Egypte: Etat et compagnies	2021
M. Boubacar BAH Guinéen	Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale francophones (Etats et compagnies)	2021
M. Kamel MARAMI Algérien	Algérie: Etat et 4 compagnies	2021
Vacant*	Afrique de l'Ouest anglophone (4 Etats et compagnies), et Afrique de l'Est & Afrique Australe (compagnies)	
M. Hafedf GHARBI Tunisien	Libye, Mauritanie et Tunisie (Etats et compagnies)	2021
M. Olorundare Sunday THOMAS Nigérien	Nigeria: Etat et compagnies	2021
M. Joseph VINCENT Belge	Banque Africaine de Développement (BAD)	2021
M. Hassan SHABRAWISHI Egyptien	AXA	2021
M. Jean CLOUTIER Canadien	FAIRFAX	2021
M. Coenraad Christian VROLIJK Hollandais	ALLIANZ SE	2021
M. Moustapha COULIBALY Ivoirien	Administrateur Indépendant ne participant pas à la gestion A	Juin 2023 après approbation au cours de l'AG de novembre 2020
Administrateur Indépendant B**	Administrateur Indépendant ne participant pas à la gestion B	N/A

* Sièges du Conseil d'Administration vacant conformément à l'Article 15.3 de l'Accord portant création d'Africa Re.
** Le recrutement de l'Administrateur Indépendant B est en cours.

Les sièges au Conseil d'Administration sont répartis entre actionnaires ou groupes d'actionnaires en fonction de leur pouvoir de vote. Le Conseil d'Administration est composé actuellement comme suit :

- Neuf (09) sièges pour les actionnaires de la catégorie A qui comprend 41 Etats membres africains, la BAD et 114 compagnies d'assurance et de réassurance africaines, la BAD disposant d'un (01) siège permanent ;
- Trois (03) sièges pour les actionnaires de la catégorie B (03 investisseurs non-africains) ;
- Deux (02) Administrateurs Indépendants.

Le Conseil d'Administration compte actuellement

trois (03) commissions permanentes, à savoir la Commission d'audit et de finances, la Commission de ressources humaines et de rémunération et la Commission de gestion du risque et de gouvernance informatique.

Conseil d'Administration – Comités

Comité d'Audit

Le rôle du Comité inclut mais n'est pas limité aux fonctions suivantes:

- a) S'assurer que la Société s'acquitte de ses obligations statutaires concernant la présentation de rapports financiers et qu'elle satisfasse aux exigences légales, opérationnelles et professionnelles y relatives.

- b) S'assurer que les dossiers et les rapports sur les activités de la Société soient établis de manière pertinente, appropriée, précise et conforme aux bonnes pratiques.
- c) Fournir des informations complémentaires, prodiguer des conseils et dresser des rapports sur la pertinence, l'intégrité, l'efficacité ou tout autre aspect du système de comptabilité, la présentation des rapports financiers et de contrôle interne de la Société ainsi que sur l'efficacité de la Direction Générale à assumer ses responsabilités et à accomplir ses missions en tant que gardien des actifs et des documents financiers attestant de l'activité de la Société.

Membres du Comité

- M. Moustapha COULIBALY (Président du Comité)
- M. Boubacar BAH
- M. Joseph VINCENT
- Dr. Mohamed MAAIT

Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération

Le rôle du Comité inclut mais n'est pas limité aux fonctions suivantes:

- a) Régir le processus de rémunération du personnel et formuler des recommandations à l'endroit du Conseil.
- b) Assurer la surveillance des activités de la Société en ce qui concerne les politiques, pratiques et procédures de gestion des ressources humaines
- c) Aider la Direction générale à obtenir les ressources humaines appropriées dans un cadre transparent, équilibré et viable de reconnaissance et de récompense de la performance.

Membres du Comité

- M. Aguinaldo JAIME (Président du Comité)
- M. Kamel MARAMI
- M. Hassan El SHABRAWISHI
- M. Hafedh GHARBI
- Administrateur Indépendant B

Comité de la Souscription, de la Gestion Intégrée des Risques et de la Gouvernance Informatique

Le rôle du Comité inclut mais n'est pas limité aux fonctions suivantes:

- a) Assurer l'orientation et la surveillance de l'activité technique de la Société et celle de ses autres activités de souscription de risques.
- b) Servir de forum pour l'élaboration et la mise à jour du cadre, des modèles et des politiques visant à assurer la gestion du risque, la surveillance des activités de souscription et celles liées à l'utilisation des ressources informatiques de la Société.

Membres du Comité

- M. Jean CLOUTIER (Président du Comité)
- M. Joseph VINCENT
- M. Olorundare Sunday THOMAS
- M. Hafedh GHARBI
- Administrateur Indépendant B

Comité des Finances et de l'Investissement

Le rôle du Comité inclut mais n'est pas limité aux fonctions suivantes:

- a) Evaluer et s'assurer que les plans financiers à moyen terme, le budget de fonctionnement annuel et le budget d'investissement annuel élaborés par la Direction Générale sont en adéquation avec le plan stratégique et les politiques financières de la Société;
- b) Assurer l'orientation et la surveillance des placements et des activités financières de la Société ;
- c) Servir de forum pour l'élaboration et la mise à jour du cadre, des modèles et des politiques de gestion du risque d'investissement de la Société et pour la surveillance des activités de financement, de placement et de planification des budgets de fonctionnement et d'investissement de la Société.

Membres du Comité

- Dr. Mohamed MAAIT (Président du Comité)
- M. Boubacar BAH
- M. Coenraad VROLIJK
- M. Hassan El SHABRAWISHI
- M. Moustapha COULIBALY

Comité des Nominations et de la Gouvernance

Le rôle du Comité inclut mais n'est pas limité aux fonctions suivantes:

- a) Assurer l'orientation et la surveillance de la gouvernance au sein de la Société et des activités du Conseil.
- b) Servir de forum pour l'élaboration et la mise à jour du cadre, des modèles et des politiques visant à assurer un leadership et une orientation au Conseil, à garantir les performances et l'efficacité du Conseil et à surveiller le recrutement de personnels qualifiés et l'intégration d'autres ressources en vue d'améliorer le leadership au sein de la Société.
- c) Régir le processus de rémunération des Administrateurs ne participant pas part à la gestion et faire des recommandations au Conseil pour approbation préalable en vue de leur adoption définitive par l'Assemblée Générale.

Membres du Comité

- M. Hassan BOUBRIK (Président du Comité)
- M. Aguinaldo JAIME
- M. Kamel MARAMI
- M. Coenraad VROLIJK
- M. Olorundare Sunday THOMAS

Evaluation et formation du Conseil

Une des recommandations du consultant recruté pour procéder à la dernière évaluation du cadre de gouvernance de la Société était que la performance du Conseil soit évaluée. Aussi le Conseil a-t-il décidé de s'autoévaluer désormais. Le prochain exercice d'auto-évaluation du Conseil est prévu pour le troisième trimestre 2020.

S'agissant de la formation, les nouveaux administrateurs reçoivent une abondante documentation destinée à les aider à s'imprégner du fonctionnement et des missions du Conseil et de ses Comités.

Conseil d'Administration – Activités en 2019

Le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois en 2019. La 1ère réunion s'est tenue en avril à Johannesburg (Afrique du Sud), la 2ème en juin à Tunis (Tunisie) et la 3ème en novembre à Abuja (Nigeria). Le taux de participation des Administrateurs était de 95%.

Direction Exécutive

La Direction Exécutive de la Société était composée ainsi qu'il suit au 31 décembre 2019:

Nom	Nationalité	Fonctions
Dr. Corneille KAREKEZI	Rwandais	Directeur Général du Groupe
M. Ken AGHOGHOVIA	Nigérian	Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations

IX. CONFORMITE

Les fonctions de contrôle ont été instituées à Africa Re pour assurer l'efficacité de la gestion du risque et des contrôles internes. Elles comprennent la gestion du risque, les services actuariels, l'audit interne et la conformité. La fonction de conformité a été formalisée à Africa Re en 2014. Africa Re se dotait ainsi des piliers essentiels de la gestion intégrée du risque.

La fonction de conformité renforce la gouvernance, améliore le système de poids et contre-poids et appuie le conseil d'administration dans ses fonctions de supervision.

Bien que la Société mère ne doive obéir à aucune réglementation nationale, sa filiale sud-africaine, African Reinsurance Corporation South Africa (ARCSA), doit se conformer à toutes les normes réglementaires en vigueur en Afrique du Sud. La fonction de conformité du Groupe passe en revue toutes les normes réglementaires applicables dans le but d'évaluer les problèmes de conformité, déceler les éventuels problèmes et rendre compte à la Direction et au Conseil. La fonction de conformité est donc l'outil par lequel

la Société s'assure qu'elle s'acquitte de toutes ses obligations contractuelles.

La fonction Conformité est indépendante de l'Audit interne. Aucun effort n'est ménagé pour éviter tout conflit avec d'autres fonctions de contrôle. Africa Re se conforme donc aux règles minimales de bonne gouvernance et aux bonnes pratiques en matière de contrôle.

Nous présentons ci-après les faits et activités marquants de la fonction Conformité:

- Le champ d'action de la fonction Conformité a été étendu au « Foreign Accounts Tax Compliance Act » (FATCA), loi de l'Internal Revenue Service (IRS) des Etats-Unis d'Amérique. Un rapport sur le degré de conformité avec les exigences de la FATCA a été examiné et mis en œuvre.
- Un document sur les Directives en matière de lutte contre le blanchiment d'argent/financement du Terrorisme a été préparé et approuvé par le Conseil.
- Des accords de niveau de service et leur procédure de mise en œuvre ont été approuvés par la Direction générale tandis que l'application de la politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a commencé.
- La Société s'est dotée d'un outil de vérification de la conformité qui permettra de passer tous les clients au peigne fin.

Les efforts déployés par la Société pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont une contribution très importante à la réalisation de l'objectif d'une société stable et sans corruption. D'où l'adoption des recommandations du « Financial Actions Task Force » (FATF) et du document d'orientation de l'Association internationale des superviseurs d'assurance (IAIS) sur le sujet.

La politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme fait partie du Programme de gestion des risques de la Société africaine de réassurance et donne corps à l'approche adoptée pour lutter contre le blanchiment d'argent et le terrorisme.

La Société a adopté les recommandations de la FATF comme meilleures pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Ces directives seront utiles pour :

- définir et communiquer les principes et exigences minimales en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ;
- procéder à des contrôles supplémentaires des risques opérationnels, juridiques et de réputation de la Société ;

- veiller à la conformité aux meilleures pratiques internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme ;
- fournir des orientations et éliminer le risque que la Société participe à des activités de blanchiment d'argent et de terrorisme ;
- formaliser les procédures de « Know Your Customer » – Connaître son client - et de « Customer Due Diligence » - vigilance à l'égard du client – au sein de la Société ; et
- Conseiller le Conseil sur les risques de conformité sur les différents marchés où la Société opère.

X. RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE

Toute entreprise viable dont le principal objectif est de maximiser la valeur actionnariale doit protéger les intérêts des actionnaires et tenir compte de l'environnement dans lequel elle mène ses activités. Suite à la décision du Conseil d'Administration de novembre 2013 et à la Résolution de l'Assemblée Générale de juin 2014, le Fonds Fiduciaire d'Africa Re a été créé pour gérer les initiatives de responsabilité sociale de la Société. Pour mener ses activités de responsabilité sociale conformément aux meilleures pratiques internationales et réaliser les objectifs du Fonds Fiduciaire, la **Fondation Africa Re** a été créée en janvier 2018 comme organisme indépendant chargé de mettre en œuvre différentes initiatives stratégiques destinées à matérialiser la vision de la Société. Le Fonds Fiduciaire est financé principalement par un maximum de 2% du bénéfice net annuel de la Société après impôt. En 2019, pour réaliser ses objectifs stratégiques, la Fondation a mené les initiatives régulières et ponctuelles suivantes.

Education et Formation

- Cent vingt-cinq (125) professionnels des assurances ont été formés en assurance, réassurance et dans des domaines connexes dans le cadre du Programme de Jeunes Professionnels des Assurances (YIPP) de la Fondation Africa Re. Ils ont ainsi pu acquérir des connaissances et compétences utiles pour améliorer la performance et la productivité.
- Partenariat avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur le développement de la micro-assurance en Afrique. Cette initiative de formation et de

renforcement des capacités est destinée à améliorer les aptitudes des professionnels des assurances et la pénétration de l'assurance dans les marchés africains.

Développement de l'Industrie de l'Assurance

- La Fondation a financé l'édition 2019 des Prix d'Excellence dans les Assurances en Afrique (AIA 2019), au cours de laquelle elle a célébré et récompensé les meilleures performances dans l'industrie, à savoir: le Directeur Général de l'année, la Compagnie d'assurance de l'année et l'Innovation de l'année; l'objectif de ces distinctions était de motiver les acteurs de l'industrie à réaliser de meilleures performances.
- La Fondation a également financé la révision du Plan Stratégique de l'Organisation des Assurances Africaines (OAA) destiné à promouvoir un fonctionnement harmonieux de cette institution et à favoriser la croissance et le développement de l'industrie.

Recherche et Développement

- La Fondation a aidé l'industrie de l'assurance du Rwanda à réaliser une étude actuarielle sur l'assurance non-automobile, pour l'amélioration des produits et du marché.
- La Fondation continue de soutenir l'Egyptian Financial Regulatory Authority pour l'élaboration des premiers tableaux actuariels pour l'assurance vie en Egypte.

Développement Communautaire

- La Fondation a financé la célébration de la Journée de l'Afrique et de soutien aux communautés au Nigeria, événement annuel organisé pour venir en aide aux populations nécessiteuses et vulnérables.

Développement Technologique

- L'édition 2019 des Prix d'Excellence dans les Assurances en Afrique (AIA 2019) a également décerné le Prix Insurtech de l'année. Cette distinction a pour but de motiver et encourager l'innovation technologique dans l'industrie africaine de l'assurance.

XI. RESSOURCES HUMAINES ET REMUNERATION

Resources humaines

La rémunération des employés de la Société Africaine de Réassurance demeure très attrayante. Elle fait d'Africa Re l'employeur de choix dans le secteur de la réassurance sur le continent, et le personnel reste le principal actif de la Société.

Africa Re a mis en place un environnement RH centralisé pour soutenir ses activités principales, recruter et former des professionnels de haut vol, développer les capacités

en matière de performance et promouvoir les meilleures pratiques dans le but de motiver les employés et partant, de contribuer à la réalisation des objectifs de la Société.

En conséquence, la stratégie de rémunération de la Société est révisée régulièrement pour attirer, motiver et retenir des employés hautement qualifiés pour la réalisation du plan et des objectifs stratégiques fixés.

Catégories de personnel

Il existe six (6) catégories de personnel à Africa Re. La catégorie des Cadres Locaux a été introduite en janvier 2019 après approbation par le Conseil d'Administration en novembre 2018.

Tableau A : Catégories de personnel

Direction Générale	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général du Groupe Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations
Directeurs (ES)	<ul style="list-style-type: none"> Directeurs centraux Directeurs régionaux Directeurs généraux de filiale
Cadres (PS1, PS2, PS3, PS4 et PSS)	<ul style="list-style-type: none"> Directeurs adjoints Sous-directeurs Managers principaux Managers Managers adjoints
Cadres Locaux (LP1, LP2 et LP3)	<ul style="list-style-type: none"> Cadres locaux
Agents de Maîtrise (SS1, SS2, SS3, SS4, SSSA et SSSB)	<ul style="list-style-type: none"> Agents de maîtrise assistants, agents de maîtrise et agents de maîtrise principaux
Agents d'Exécution (MS1, MS2, MS3, MS4 et MSS)	<ul style="list-style-type: none"> Agents

Les membres de la Direction Générale, les Directeurs et les cadres constituent le « personnel international » tandis que les professionnels locaux, les agents de maîtrise et les agents d'exécution font partie du « personnel local » dans les différentes localités où la Société est implantée.

Le tableau ci-dessous répartit le personnel par catégorie et par lieu d'affectation.

Tableau B : Effectif au 31 décembre 2019

LIEU D'AFFECTATION	EFFECTIF							
	Direction	ES	PS	LP	SS	MS	Total	Temp
Siège	2	8	28	0	29	10	77	15
Bureau Régional d'Abidjan		1	4	0	12	2	19	1
Bureau Régional d'Addis-Abeba			1	0	1	1	3	
Bureau Régional du Caire		1	4	0	18	2	25	1
Bureau Régional de Casablanca		1	4	0	10	3	18	
Bureau Régional de Lagos		1	6	0	15	2	24	4
Bureau Régional de Maurice			3	0	10	4	17	
*Bureau Régional de Nairobi		2	13	0	19	2	36	4
Filiale sud-africaine (ARCSA)		4	12	0	15	4	35	4
Total des Bureaux Régionaux		10	47	0	100	20	177	14
Total général Y (compris le Siège)	2	18	75	0	129	30	254	29
Pourcentage (%)	0,79%	7,09%	29,52%	0,00%	50,79%	11,81%	100%	NA

*Y compris l'Ouganda

Diversité

Africa Re encourage la diversité et l'inclusion en offrant des opportunités d'emploi égales aux citoyens de tous les Etats membres. La Société attache également de l'importance à l'égalité entre les hommes et les femmes dans son effectif.

Enfin, conformément à l'Article 3204 (1) et (2) du Règlement du Personnel, la Société recherche la diversité géographique la plus large dans le processus de recrutement, sans pour autant compromettre la qualité et le mérite individuels des candidats.

Rémunération

Le principe qui sous-tend la politique de rémunération d'Africa Re consiste à payer au moins au 75ème percentile du salaire proposé par les institutions semblables (sociétés de réassurance, institutions financières et institutions multilatérales de financement du développement). La rémunération globale des employés est parfaitement calée sur les pratiques des institutions comparables sur le marché du travail en Afrique pour s'assurer que le personnel est suffisamment motivé pour produire des résultats exceptionnels sans prendre des risques inconsidérés.

Les salaires et avantages du personnel obéissent aux conclusions d'enquêtes sur les pratiques d'organisations comparables ; ils sont complétés par des politiques efficaces en matière de gestion de la performance individuelle et collective.

Africa Re a adopté le Tableau de bord prospectif (BSC) comme outil de gestion stratégique de la performance pour fixer des objectifs individuels et collectifs mesurables. Les objectifs en matière de performance découlent du Plan d'action stratégique de la Société. Le tableau de bord de chaque employé est un ensemble d'objectifs et d'initiatives mesurés par les **principaux indicateurs de performance (PIP)** dans certains **principaux domaines de performance (PDP)** ou **Perspectives de Performance**. La gestion de la performance du personnel se fait désormais à l'aide d'un logiciel appelé « Corporater ».

Les salaires et avantages des employés ainsi que le système de rétribution de leur performance ont été révisés en 2019 pour compenser l'érosion du revenu réel des employés causé par la dépréciation des monnaies locales, la fluctuation des taux de change l'hyperinflation dans certaines des localités où la Société est implantée.

Les éléments de rémunération des employés d'Africa Re sont les suivants: la rémunération fixe, la rémunération variable, les indemnités et autres avantages (indemnité pour frais d'études, la cotisation au Fonds de prévoyance, l'assurance maladie, d'autres couvertures d'assurance, etc.).

Tableau C : Répartition du personnel par sexe

LOCALITE	Femmes	Hommes	Total
Bureau régional d'Abidjan	6	13	19
Bureau régional d'Addis-Ababa	1	2	3
Bureau régional du Caire et Africa Retakaful	11	14	25
Bureau régional de Casablanca	4	14	18
Siège	18	59	77
Bureau régional Lagos	10	14	24
Bureau régional Maurice	7	10	17
Bureau régional de Nairobi	14	22	36
African Reinsurance Corporation South Africa (ARCSA)	17	18	35
Total général	88	165	254
Pourcentage %	35%	65%	100%

Tableau C: Eléments de rémunération des employés

Type de rémunération	Composition	Bénéficiaires	Remarque
Rémunération fixe	Salaire de base	- Direction Générale - Directeurs - Cadres - Cadres locaux - Agents de maîtrise - Agents d'exécution	Le salaire de base mensuel est payé en \$EU (pour les membres de la Direction Générale, les directeurs et les cadres) et en monnaie locale (pour les agents de maîtrise et les agents d'exécution).
	Différentiel de poste (DPD)	- Direction Générale - Directeurs - Cadres	Le DPD mensuel est payé uniquement au personnel international.
Rémunération annuelle variable	Prime de rendement individuelle	- Direction Générale - Directeurs - Cadres - Cadres locaux - Agents de maîtrise - Agents d'exécution	La prime de rendement individuelle est payée une fois par an à toutes les catégories de personnel.
	Prime de rendement pour les centres de production spécialement performants	- Directeurs - Cadres - Agents de maîtrise - Cadres locaux - Agents d'exécution	La prime récompense tous les employés des centres de production qui ont atteint des objectifs de performance spécifiques.
Indemnités	- Logement - Transport - Ajustement pour inflation - Personnes à charge (conjoint[e], enfants)	- Directeurs - Cadres - Cadres locaux - Agents de maîtrise - Agents d'exécution	Les indemnités mensuelles sont payées en \$EU (pour les directeurs et les cadres) et en monnaie locale (pour les agents de maîtrise et d'exécution).

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION GENERALE EN MATIERE DE COMMUNICATION D'INFORMATIONS FINANCIERES

Responsabilité de la Direction Générale par rapport à l'efficacité du contrôle interne

La Direction Générale de la Société Africaine de Réassurance (Africa Re) est responsable de la préparation, de l'intégrité et de la présentation fidèle et exacte de ses états financiers, ainsi que de toute autre information contenue dans le Rapport Annuel. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales en matière d'information financière et à l'Article 37 de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance; par conséquent, les montants y contenus ont été arrêtés sur la base de jugements éclairés et d'estimations faites par la Direction Générale.

Les états financiers ont été vérifiés par un cabinet indépendant qui a eu libre accès à tous les dossiers financiers et informations connexes, y compris les comptes rendus analytiques des réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités. La Direction est d'avis que tous les rapports soumis au Commissaire aux Comptes indépendant durant la vérification sont valables et appropriés. Le rapport du Commissaire aux Comptes indépendant accompagne les états financiers audités.

Les Administrateurs sont responsables de la préparation d'états financiers exacts conformément aux Normes internationales en matière d'information financière et aux dispositions de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, ainsi que des contrôles internes nécessaires pour la préparation d'états financiers qui ne comportent aucune inexactitude substantielle due à la fraude ou à une erreur.

La Direction Générale estime que les contrôles internes mis en œuvre pour la communication de l'information financière, qui sont passés en revue par la Direction Générale et l'auditeur internes et révisés autant que de besoin, confirment l'intégrité et la fiabilité des états financiers.

Les principales procédures mises en place par la Direction Générale, et qui visent à assurer un contrôle financier efficace au sein du Groupe, comprennent la préparation, la revue et l'approbation par le Conseil d'Administration des plans financiers annuels tels que définis dans les plans stratégiques. Les résultats font l'objet d'un suivi régulier et des rapports périodiques sont préparés tous les trimestres. Le système de contrôle interne prévoit

des politiques et procédures écrites, la délégation d'autorité et l'obligation de rendre compte, en définissant les responsabilités et la séparation des tâches.

Par ailleurs, la Direction Générale est en train de préparer un profil de gestion de risques qui permettra de continuer d'assurer la coordination efficace et le suivi, au sein du Groupe, de toutes les politiques et procédures de gestion de risques approuvées par le Conseil d'Administration et la Direction Générale, telles que les politiques en matière de souscription et de constitution de réserves, les statut et règlement du personnel, les directives en matière de placement et les procédures comptables et de communication d'informations financières.

Tout système de contrôle interne comporte des limites, dont l'éventualité de l'erreur humaine et la tendance à se soustraire aux contrôles. En conséquence, même le contrôle le plus efficace ne peut donner qu'une assurance raisonnable quant à la préparation des états financiers. L'efficacité du contrôle interne peut varier avec le temps, selon les circonstances.

Le Conseil d'Administration de la Société Africaine de Réassurance a créé un Comité d'Audit et des Finances ainsi qu'un Comité de Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique chargés de veiller sur les contrôles internes et les pratiques en matière de gestion des risques au sein du groupe. Ces Comités sont composés d'Administrateurs non employés par la Société et tiennent périodiquement des réunions avec la Direction Générale, le Commissaire aux Comptes, les auditeurs internes, le Directeur en charge de la gestion des risques et les inspecteurs techniques afin d'examiner leurs rapports et de s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités. Le Commissaire aux Comptes, les auditeurs internes, le Directeur en charge de la gestion des risques et les inspecteurs techniques peuvent saisir ces Comités, en présence ou non de la Direction Générale, pour discuter de l'efficacité du contrôle interne par rapport à la communication d'informations financières et de tout autre sujet qu'ils estiment devoir porter à leur attention.



HASSAN BOUBRIK
Président



CORNEILLE KAREKEZI
Directeur Général



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de La Société Africaine de Réassurance

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de La Société Africaine de Réassurance (« la Société ») et de ses filiales (le « Groupe ») au 31 décembre 2019, ainsi que la performance financière consolidée et les flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Ce que nous avons audité

Les états financiers consolidés de la Société Africaine de Réassurance comprennent :

- Les bilans consolidés au 31 décembre 2019 ;
- les comptes de résultats consolidés et les autres éléments du résultat global pour l'exercice clos à cette date ;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ;
- le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ; et
- les notes annexes qui contiennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Groupe conformément au Code de déontologie des professionnels comptables publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code de l'IESBA). Nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon le Code de l'IESBA.

PricewaterhouseCoopers Chartered Accountants, Landmark Towers, 5B Water Corporation Road, Victoria Island, Lagos, Nigeria



Questions clé de l'audit

Les questions clé de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble ainsi qu'aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé

Traitement dans le cadre de l'audit

L'estimation des provisions techniques (671,8 millions \$EU) – voir les notes 3C, 3E, et 13

L'estimation des provisions techniques implique une part importante de jugements. Les passifs sont fondés sur la meilleure estimation du véritable coût des Sinistres Encourus (ICL) mais non encore réglés à une date donnée, qu'ils aient été déclarés ou non et la provision pour primes non acquises (UPR). La direction a fait appel à un expert interne pour estimer les passifs actuariels.

La direction évalue la provision pour sinistres encourus mais non déclarés (IBNR) en appliquant un pourcentage aux primes émises. Le pourcentage appliqué varie en fonction du type d'assurance.

Une provision pour primes non acquises est constituée pour la partie non expirée d'une police qui constitue un risque. Pour tous les types d'assurance, la Société utilise les méthodes suivantes pour déterminer l'UPR :

- Pour les traités facultatifs et non proportionnels, l'UPR est estimée en utilisant la méthode du prorata temporis.
- Pour les traités proportionnels n'appartenant pas au centre de profit de l'Afrique du Sud (ARCSA), l'UPR est estimée à 50% des primes émises.

Nous avons obtenu, de la direction, les calculs actuariels des provisions techniques et nous avons effectué les procédures suivantes :

- Nous avons évalué la compétence de l'expert actuariel interne désigné par la direction ;
- Nous avons acquis une compréhension des contrôles relatifs aux processus de souscription et de réclamation, nous les avons évalués et testés et nous avons effectué des procédures de corroboration des primes et des sinistres (payés et à payer) ; et
- Nous avons vérifié l'exactitude, l'exhaustivité et le caractère approprié des données sous-jacentes utilisées pour les estimations actuarielles en comparant les données qui figurent dans les états financiers avec les données actuarielles utilisées par l'expert désigné par la direction.

En faisant appel à nos experts actuariels internes, nous avons évalué le caractère raisonnable de la méthodologie du groupe comme suit :

- (a) *L'IBNR* : Nous avons obtenu les triangles de sinistres payés de la direction indiquant l'historique du développement des sinistres pendant un certain temps. Nous avons effectué des calculs indépendants pour estimer l'IBNR comme suit :
- Pour toutes les catégories d'assurance, sauf l'assurance incendie, nous avons utilisé la méthode Bornhuetter-Ferguson (BF) pour les dernières années de souscription (après 2014) et une forme basique de la méthode du triangle (BCL) pour les années plus développées (2014 et avant) ; et
 - Quant à l'assurance incendie, le facteur de développement cumulatif élevé introduisait un biais dans l'estimation de la réserve pour sinistres quand la méthode BF était utilisée. A base de l'évolution observée ces dernières années, la méthode du triangle



(BCL) a été considérée la plus appropriée pour toutes ces années.

(b) *Provision pour primes non acquises* : Nous avons effectué des calculs indépendants afin de :

- évaluer le caractère raisonnable de la méthode prorata temporis utilisée pour estimer l'UPR des traités facultatifs and non proportionnels ; et
- évaluer le caractère raisonnable du pourcentage utilisé pour estimer l'UPR des traités proportionnels

Nous avons évalué le caractère raisonnable des informations fournies dans les états financiers.

L'évaluation des créances de réassurance (166,1 millions \$EU) – voir les notes 3J et 6

L'évaluation des créances de réassurance du groupe implique une part importante de jugements pour déterminer un montant qui sera conforme à l'exposition au risque de crédit liés aux créances de réassurance.

Le modèle de dépréciation de la direction tient compte de l'ancienneté des créances de réassurance et de l'historique de recouvrement.

La direction effectue des rapprochements périodiques avec les cédantes et tient compte du résultat lors du test de dépréciation.

Nous avons utilisé une approche corroborative pour évaluer la recouvrabilité des créances de réassurance.

Nous avons évalué le caractère raisonnable et le caractère approprié de la méthodologie de dépréciation et des hypothèses utilisées pour évaluer la recouvrabilité des créances de réassurance.

Plus précisément :

- Nous avons testé l'analyse chronologique des créances brutes effectuée par la direction en sélectionnant des échantillons et en examinant leurs documents justificatifs ;
- Nous avons examiné les données relatives au recouvrement des dernières années, de l'année sur laquelle porte ce rapport et de la période après la date de clôture utilisées pour déterminer la recouvrabilité des créances de réassurance et nous avons fait une estimation ponctuelle qui a été comparée à celle des créances de réassurance du groupe faite par la direction ; et
- Nous avons évalué les relations que la Société entretient avec certaines cédantes sélectionnées et leur situation financière.

Nous avons évalué le caractère raisonnable des informations fournies dans les états financiers.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent; A propos de nous, Mission, Proposition de valeur, Actionnariat dispersé, Reconnaissance et récompenses récentes en 2019, Principaux indicateurs financiers, Notations, Dividende proposé par action, Lettre à l'Assemblée



Générale, Conseil d'Administration, Direction Générale, Directeurs Centraux, Directeurs Régionaux, Déclaration du Président, Rapport de la Direction, Environnement économique et commercial, Operations, Produits de placements, Résultat de l'exercice 2019, Affectation du résultat, Gestion du capital, Gestion intégrée des risques, Gouvernance d'entreprise, Conformité, Responsabilité sociale d'entreprise, Ressources humaines et Rémunération et Responsabilité de la direction mais ne comprennent pas les états financiers consolidés ni notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

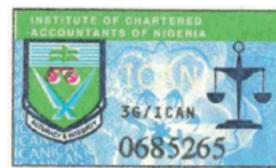
Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Lagos, le 10 Juin 2020

PricewaterhouseCoopers Nigéria

Obioma Ubah

Obioma Ubah
FRC/2013/ICAN/0000002002
Expert-comptable Diplômée
Associée



ETATS FINANCIERS

Etat consolidé de la situation financière

au 31 décembre 2019

	Notes	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	303 298	338 512
Placements	4	961 947	826 609
Primes à recevoir		59 353	60 821
Frais d'acquisition différés	5	60 978	55 230
Créances nées des opérations de réassurance	6	166 076	186 819
Part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	7	139 508	114 832
Créances diverses		22 180	8 301
Impôts recouvrables	23	2 478	2 311
Immeubles de placement	8	13 735	6 987
Immobilisations corporelles	9	38 784	44 270
Immobilisations incorporelles	10	2 643	3 374
Total actif		1 770 980	1 648 066
Passif			
Dettes diverses	26	17 501	15 855
Dividendes à payer	24	5 157	6 925
Dettes nées des opérations de réassurance	11	94 919	81 849
Passifs d'impôts différés	12	177	217
Commissions de rétrocession différées		6 275	3 418
Provisions techniques	13	671 753	622 755
Total passif		795 782	731 019
Fonds propres			
Bénéfices non répartis		234 174	208 147
Autres réserves	14	239 056	209 291
Prime d'émission		216 107	214 469
Capital social	15	285 861	285 140
Total des capitaux propres		975 198	917 047
Total passif et capitaux propres		1 770 980	1 648 066

Les états financiers consolidés de la page 55 à 102 ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Société le 16 mai 2020 et signés en son nom par :

HASSAN BOUBRIK
Président

CORNEILLE KAREKEZI
Directeur Général du Groupe

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Etat consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2019

	Notes	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
Primes brutes acquises	16	822 722	793 156
Déduire : Primes rétrocédées	16	(149 382)	(119 602)
Primes nettes acquises	16	673 340	673 554
Produits de placements	17	64 432	22 875
Commissions de rétrocession		29 834	20 867
Autres revenus d'exploitation	18	1 670	1 990
Total produits		769 276	719 286
Charge de sinistres nette	19	(401 333)	(411 317)
Frais d'acquisition	20	(227 269)	(217 446)
Charges administratives	21	(48 591)	(44 962)
Gain/Perte de change nets	22	9 758	(14 988)
Résultat avant impôt		101 841	30 573
Crédit d'impôt différé/Impôt sur le résultat	23	(1 937)	696
Résultat net de l'exercice		99 904	31 269
Autres éléments du résultat global			
<i>Eléments pouvant être reclassés ultérieurement dans le compte de résultat net</i>			
Ecart de change résultant de la conversion des activités à l'étranger		(23 317)	(16 691)
Ecart de réévaluation des actifs financiers disponible à la vente		2 329	4 816
Total autres (pertes)/revenus globaux		(20 988)	(11 875)
Total revenu global de l'exercice		78 916	19 394

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Etat consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

	Bénéfices Non Répartis	Réserve de change	Réserve générale	Réserve pour ajustement à la valeur du marché	Réserve pour fluctuation du taux de change	Réserve pour fluctuation de sinistralité	Total autres réserves	Prime d'émission d'actions	Capital social	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Au 1er janvier 2019	208 147	(145 301)	286 606	5 692	6 294	56 000	209 291	2 14 469	285 140	917 047
Résultat net de l'exercice	99 904	-	-	2 329	-	-	(20 988)	-	-	99 904
Autres (pertes)/revenus globaux	-	(23 317)	-	2 329	-	-	(20 988)	-	-	20 988
	99 904	(23 317)	-	2 329	-	(20 988)	-	-	-	78 916
Emission d'actions ordinaires	-	-	-	-	-	-	-	1 638	721	2 359
Dividendes déclarés en 2018	(22 811)	-	-	-	-	-	-	-	-	(22 811)
Fonds Responsabilité Sociale des Entreprises	(313)	-	-	-	-	-	-	-	-	(313)
Transfert aux réserves	(50 752)	-	49 952	-	-	800	50 752	-	-	-
	(73 876)	-	49 952	-	-	800	50 752	1,638	721	(20 765)
Au 31 décembre 2019	234 175	(168 618)	336 558	8 021	6 294	56 800	239 055	2 16 107	285 861	975 198
Au 1er janvier 2018	216 979	(128 610)	309 806	876	6 294	55 200	243 566	156 354	285 140	902 039
Résultat net de l'exercice	31 269	-	-	-	-	-	-	-	-	31 269
Autres (pertes)/revenus globaux	-	(16 691)	-	4 816	-	-	(11 875)	-	-	(11 875)
	31 269	(16 691)	-	4 816	-	-	(11 875)	-	-	19 394
Rachat d'actions ordinaires	-	-	(38 834)	-	-	-	(38 834)	-	(24 420)	(63 254)
Emission d'actions ordinaires	-	-	-	-	-	-	-	58 115	24 420	82 535
Dividendes déclarés en 2017	(22 787)	-	-	-	-	-	-	-	-	(22 787)
Fonds Responsabilité Sociale des Entreprises	(880)	-	-	-	-	-	-	-	-	(880)
Transfert aux réserves	(16 434)	-	15 634	-	-	800	16 434	-	-	-
	(40 101)	-	(23 200)	-	-	800	(22 400)	58 115	-	(4 386)
At 31 December 2018	208 147	(145 301)	286 606	5 692	6 294	56 000	209 291	214 469	285 140	917 047

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Etat consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2019

	Notes	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation			
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	25	84 056	16 359
Impôt sur le résultat payé	23	(2 148)	(1 830)
Flux de trésorerie nets provenant de l'exploitation		<u>81 908</u>	<u>14 529</u>
Flux de trésorerie provenant des investissements			
Acquisition d'immeubles de placement	8	-	(5)
Acquisition d'immobilisations corporelles	9	(3 321)	(13 365)
Régularisation d'immobilisations incorporelles		-	836
Acquisition d'immobilisations incorporelles	10	-	(24)
Cession de produits d'investissement		(110 345)	23 683
Intérêts reçus nets des frais de gestion		35 139	37 449
Dividendes reçus		4 541	6 024
Plus-value sur cession d'immobilisations corporelles		74	5
Flux de trésorerie nets provenant des / (utilisés pour les) investissements		<u>(73 912)</u>	<u>54 603</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Montant reçu des opérations de souscription		2 358	82 535
Rachat d'actions ordinaires		-	(63 254)
Dividendes versés	24	(24 579)	(23 627)
Flux de trésorerie nets (utilisés pour) provenant des activités de financement		<u>(22 221)</u>	<u>(4 346)</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		<u>(14 225)</u>	<u>64 786</u>
Mouvement de trésorerie et des équivalents de trésorerie			
A l'ouverture de l'exercice		338 512	285 601
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(14 225)	64 786
Pertes de change nettes sur actifs liquides		(20 989)	(11 875)
A la clôture de l'exercice	25(b)	<u>303 298</u>	<u>338 512</u>

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Notes aux états financiers

1. Informations générales

La Société Africaine de Réassurance a été créée en 1976 par des Etats membres de l'Union Africaine (alors dénommée Organisation de l'Unité Africaine) et la Banque africaine de développement en tant qu'institution intergouvernementale ayant pour mission de :

- mobiliser des ressources financières à partir d'opérations d'assurance et de réassurance ;
- placer les fonds ainsi mobilisés en Afrique pour aider à accélérer le développement économique du continent ; et
- promouvoir le développement de l'assurance et de la réassurance en Afrique, en favorisant la croissance des capacités de souscription et de rétention nationales, sous-régionales et régionales.

Le Siège de la Société est à Lagos (Nigeria) à l'adresse suivante :

Plot 1679 Karimu Kotun Street
Victoria Island
PMB 12765
Lagos (Nigeria)

Pour ses opérations de réassurance, la Société dispose d'un réseau de bureaux sis à Abidjan, Le Caire, Casablanca, Lagos, Nairobi, Port- Louis et Johannesburg par l'intermédiaire de sa filiale en Afrique du Sud, African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited, une société enregistrée en République sud-africaine et l'African Takaful Reinsurance Company en Egypte, autre filiale à 100%.

2. Principes comptables

Adoption des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) nouvelles et révisées

i) i) Nouvelles normes et révisions des normes publiées entrant en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Les normes IFRS nouvelles et révisées suivantes étaient en vigueur au cours de l'exercice sous revue et n'ont eu aucune incidence significative sur les états financiers.

Normes	Date d'entrée en vigueur	
IFRS 16 Contrats de location	1er Janvier 2019	IFRS 16 Contrats de location, émis en janvier 2016, remplace IAS 17, IFRIC 4, SIC-15 et SIC-27. La norme IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de divulgation des contrats de location, dans le but de s'assurer que les locataires et les bailleurs fournissent des renseignements pertinents qui représentent fidèlement ces transactions. La norme IFRS 16 introduit un modèle comptable à preneur unique et exige que le locataire comptabilise l'actif et le passif de tous les contrats de location dont la durée est supérieure à 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent est de faible valeur. Les bailleurs continuent de classer les contrats de location comme étant des contrats de location simple ou des contrats de location - financement, l'approche d'IFRS 16 en matière de comptabilité des bailleurs étant sensiblement inchangée par rapport à son prédécesseur, IAS 17. <i>La Société a évalué tous les contrats où elle est locataire. Les contrats de location à long terme sont inclus dans la catégorie appropriée sous immeubles de placement et immobilisations corporelles. Tous les autres sont classés comme des contrats de location à court terme. Par conséquent, tous les paiements de location effectués dans le cadre de tels accords sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location.</i>

Amendements		
Participations à long terme dans des entreprises associées (Modifications IAS 28)	1er Janvier 2019	La norme émise en octobre 2017, a ajouté le paragraphe 14A et supprimé le paragraphe 41. Conformément au paragraphe 14A, une entité applique également l'IFRS 9 aux autres instruments financiers d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise à laquelle la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée. Les modifications n'ont aucune incidence sur la situation financière de la Société dans la mesure où elle ne possède pas d'associés.
Améliorations annuelles apportées aux normes IFRS du cycle 2015-2017 (modifications des normes IFRS 3 et 11 et IAS 12 et 23)	1er Janvier 2019	Publiée en décembre 2017. La modification ajoutée à l'IFRS 3 précise que, lors de l'obtention du contrôle d'une entreprise relevant d'une opération conjointe, l'acquéreur applique les exigences d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, y compris la réévaluation de sa participation précédemment détenue dans l'opération conjointe à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les modifications apportées à l'IFRS 11 précisent que lorsqu'une entité obtient le contrôle conjoint d'une entreprise qui est une exploitation conjointe, elle ne réévalue pas ses participations détenues antérieurement. Les modifications de l'IAS 12 imposent à l'entité de comptabiliser les conséquences fiscales des dividendes telles que définies dans l'IFRS 9 lorsqu'elle comptabilise un dividende à payer. Les conséquences fiscales des dividendes sont plus directement liées aux transactions ou événements passés ayant généré des bénéfices distribuables qu'aux distributions aux actionnaires. Par conséquent, l'entité doit comptabiliser les conséquences fiscales des dividendes en compte de résultat, aux autres éléments du résultat global ou des capitaux propres selon le lieu où elle a comptabilisé initialement ces opérations ou événements passés. La modification du paragraphe 14 de l'IAS 23 précise que si un emprunt spécifique reste en cours après que l'actif éligible correspondant est prêt à être utilisé ou vendu, il fait partie intégrante des fonds qu'une entité emprunte généralement. Les modifications et les interprétations ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la situation financière de la Société.
Modification, restriction ou règlement du régime (Modifications d'IAS 19)	1er Janvier 2019	La modification, la réduction ou le règlement d'un régime modifie IAS 19. Il précise comment les entités déterminent les dépenses de pension lorsqu'il y a modification, réduction ou règlement d'un régime de retraite à prestations déterminées. IAS 19 sur les avantages sociaux précise comment une société comptabilise un régime à prestations définies. Lorsqu'un changement est apporté à un régime, IAS 19 oblige la société à réévaluer son passif ou son actif net au titre des prestations définies. Jusqu'à présent, IAS 19 ne précisait pas comment déterminer ces dépenses pour la période suivant la modification du régime. Les modifications obligent une entité à utiliser les hypothèses mises à jour de cette réévaluation pour déterminer le coût du service courant et l'intérêt net pour le reste de la période de déclaration après la modification du régime. Il n'y a eu aucun changement dans les avantages sociaux des employés au cours de l'année.
IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux	1er Janvier 2019	IFRIC 23 Incertitude sur les traitements fiscaux vient en appui aux exigences d'IAS 12 en précisant comment refléter les effets de l'incertitude dans la comptabilisation de l'impôt sur le revenu lorsqu'il y a un doute sur la législation fiscale à appliquer à une transaction ou à une circonstance, ou lorsqu'il n'est pas clair que l'autorité fiscale acceptera le traitement fiscal d'une entité. La Société n'est au courant d'aucun traitement fiscal qui pourrait ne pas être acceptable pour l'autorité fiscale. <i>En ce qui concerne ses obligations fiscales à travers sa filiale en propriété exclusive en Afrique du Sud, nos consultants sont engagés dans la production des déclarations fiscales et il n'y a pas eu de changements majeurs entre la déclaration et l'obligation fiscale approuvée.</i>

ii) Incidence des nouvelles normes et des normes révisées et interprétations sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et les exercices ultérieurs

Nouvelles normes ou normes révisées	Date d'entrée en vigueur
Définition du terme « Significatif » (modifications d'IAS 1 et d'IAS 8)	1er janvier 2020
Définition d'une Entreprise (Modification de l'IFRS 3)	1er janvier 2020
IFRS 17 Contrats d'assurance	1er janvier 2023

Définition du terme « Significatif » (Amendements à l'IAS 1 et l'IAS 8)

Définition du terme « Significatif » (Amendements à l'IAS 1 et l'IAS 8), émise en octobre 2018, modifie le paragraphe 7 de l'IAS 1 ainsi que le paragraphe 5 de l'IAS 8 et supprime le paragraphe 6 de l'IAS 8. Une entité appliquera ces amendements de façon prospective à compter des exercices démarrant à ou après le 1er janvier 2020. L'application anticipée est permise. Si une entité applique ces modifications d'avance, elle devra l'indiquer.

Les amendements et interprétations ne sont pas escomptés avoir une incidence significative sur la situation financière de la Société

Définition d'une Entreprise (Modification de l'IFRS 3)

La publication de Définition d'une entreprise, en octobre 2018, a donné lieu à l'ajout des paragraphes B7A à B7C, B8A et B12A à B12D, à la modification de la définition du terme « entreprise » donnée dans l'annexe A ainsi que des paragraphes 3, B7 à B9, B11 et B12 et à la suppression du paragraphe B10. L'entité doit appliquer ces modifications aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020 et aux acquisitions d'actifs qui ont lieu à l'ouverture ou après l'ouverture de cet exercice. Une application anticipée de ces modifications est permise. Si l'entité applique ces modifications pour une période antérieure, elle doit l'indiquer.

Les modifications clarifient la définition d'une entreprise, l'objectif étant d'aider les entités à déterminer si une transaction doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actifs.

Les amendements et interprétations ne devraient pas avoir une incidence significative sur la situation financière de la Société

IFRS 17 Contrats d'assurance

IFRS 17 remplace IFRS 4 sur les Contrats d'assurance.

Elle vise à accroître la comparabilité et la transparence en matière de rentabilité. La nouvelle norme introduit un nouveau modèle plus élaboré (« modèle général ») pour la comptabilisation et l'évaluation des passifs découlant des contrats d'assurance. En outre, elle intègre une approche simplifiée et des modifications au modèle général de mesure applicable dans certaines circonstances et à des contrats spécifiques.

La nouvelle norme aura une incidence importante sur les états financiers lorsqu'elle sera appliquée, ce qui comprendra des changements quant à l'évaluation des contrats d'assurance émis ainsi que leur présentation et divulgation.

La Société procède actuellement à une étude d'impact en vue de déterminer les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle norme ainsi que la norme IFRS 9.

iii) Adoption anticipée des normes

La Société n'a adopté de façon anticipée aucune norme nouvelle ou révisée en 2018.

3. Brève description des principes comptables appliqués.

Les principes comptables appliqués dans la préparation des présents états financiers sont énoncés ci-dessous:

A. Base de préparation

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'Information Financière (IFRS) et suivant les normes d'interprétation élaborées à ce sujet par l'International Accounting Standards Board – IASB (Comité des normes comptables internationales).

La monnaie de présentation est le dollar des Etats Unis (US\$'000) et les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, avec les modifications nécessaires en ce qui concerne la comptabilisation de certains placements financiers à leur juste valeur. Pour obéir aux normes IFRS, la préparation des états financiers nécessite le recours à certaines hypothèses et estimations de base en matière de comptabilité. En outre, elle exige de la Direction un sens du jugement dans l'application des principes comptables de la Société.

Bien que les estimations reposent sur des informations historiques, des analyses actuarielles ainsi qu'une bonne connaissance des événements d'actualité, les résultats réels ne permettent pas toujours de les corroborer. Les estimations et hypothèses de base font l'objet de révisions périodiques afin de prendre en considération toute donnée nouvelle. Ces révisions sont effectuées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

B. Méthode de Consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités structurées) sur lesquelles le groupe exerce un contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsque le Groupe est exposé, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice et a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. La Société doit consolider la filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesser de la consolider lorsqu'elle perd le contrôle de celle-ci.

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés par le Groupe, des passifs contractés par le Groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur. Le Groupe évalue toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise au cas par cas, soit à la juste valeur, soit à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le Groupe doit réévaluer la participation qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date de son acquisition et comptabiliser l'éventuel profit ou perte en résultat net.

Lorsqu'une contrepartie transférée par le Groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut des actifs ou des passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée en vertu du regroupement d'entreprises. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture subséquentes et comptabilisées conformément à IAS 39 soit en résultat net, soit comme variation du revenu global. La contrepartie éventuelle classée dans les capitaux propres ne doit pas être réévaluée aux dates de clôture subséquentes, et son règlement ultérieur doit être comptabilisé dans les capitaux propres.

L'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu) sur le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs nets identifiables est comptabilisé comme un goodwill. Si la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans

l'entreprise acquise (s'il y a lieu) est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise dans le cadre d'une acquisition à des conditions avantageuses, la différence est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Les transactions et soldes inter-compagnies et les profits latents sur les transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées. Lorsque des montants nécessaires reportés par les filiales ont été ajustés pour se conformer aux méthodes comptables du groupe.

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et ses filiales Société Africaine de Réassurance (Afrique du Sud) S.A, Société Africaine de Réassurance Takaful (Egypte) et Sherbone Number Ten Parktown gestionnaire d'actifs (Afrique du Sud) S.A..

(ii) Changements dans les participations dans les filiales sans changement de contrôle

Les transactions avec les intérêts minoritaires qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions en capitaux propres - c'est à dire comme des transactions avec les propriétaires en leur qualité de propriétaires. La différence entre la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue et part acquise de la valeur comptable de l'actif net de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres. Les gains ou pertes sur cessions d'intérêts minoritaires sont également enregistrés en capitaux propres.

(iii) Cession de filiale

Lorsque le groupe cesse d'avoir le contrôle d'une filiale, toute participation conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle, le changement de la valeur comptable antérieure des actifs est comptabilisé en résultat net. La juste valeur est la valeur comptable initiale aux fins de comptabilisation ultérieure de la participation conservée comme une entreprise associée, une coentreprise ou un actif financier. De plus, tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement à cette filiale sont comptabilisés comme si le Groupe avait directement sorti les actifs ou les passifs connexes de la filiale. Cela peut signifier que les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net.

Les participations dans les sociétés filiales inscrites dans les comptes de la Société sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition diminuée des provisions pour dépréciation.

C. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers consolidés nécessite, de la part de la Direction, le recours à des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif à la date de ces états, ainsi que celui des revenus et des dépenses enregistrés au titre de la période sous revue.

Un degré important de jugement a été utilisé pour déterminer l'adéquation de la provision pour sinistres à régler et sinistres encourus mais non déclarés à la date du bilan. Le compte de résultat comprend également des estimations de primes, de sinistres et de charges qui n'avaient pas été reçues des cédantes à la date des états financiers.

Ces estimations sont faites sur la base d'informations historiques, d'analyses actuarielles et autres techniques analytiques. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

D. Classification des contrats d'assurance

Sont classés sous cette rubrique les contrats pour lesquels le Groupe accepte de tiers (cédantes) des risques d'assurance importants, en s'engageant à les compenser ou à compenser d'autres bénéficiaires en cas de survenance d'un événement spécifique (risque assuré) qui occasionnerait un préjudice au détenteur de la police ou à tout autre bénéficiaire.

E. Comptabilisation et évaluation des contrats d'assurance

Aussi bien les contrats d'assurance à court terme que les contrats à long terme sont comptabilisés sur base annuelle.

(i) Primes d'assurance à court terme

Les primes souscrites au titre de contrats d'assurance à court terme comprennent des soldes portant sur les contrats conclus durant l'année, indépendamment du fait qu'ils se rapportent en tout ou partie à une période comptable ultérieure. Elles incluent également des ajustements aux primes souscrites pour le compte d'exercices précédents ainsi que des estimations de primes en attente de comptabilisation ou n'ayant pas encore fait l'objet d'une notification par l'assuré pour des contrats en vigueur à la fin de la période. Lorsque des états de comptes d'assurance ne

sont pas reçus à la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation des primes sur la base des dernières informations disponibles. Des estimations sont effectuées à la date du bilan afin de comptabiliser les ajustements rétrospectifs de primes ou commissions. Les primes se rapportant à la période d'expiration des risques sont considérées comme acquises et comptabilisées au titre des recettes pour la période ; en revanche, celles relatives aux risques en cours sont comptabilisées en tant que provision pour primes non acquises.

Les sorties de portefeuille relatives aux primes acquises sont considérées comme des éléments de dépense, suivant les services de réassurance reçus.

(ii) Provision pour risques en cours sur les contrats d'assurances à court terme

La part de la prime brute souscrite sur des contrats d'assurance à court terme qui devrait être acquise l'année suivante ou plus tard est comptabilisée comme provision pour risque en cours. Pour les traités proportionnels, elle est déterminée pour chaque contrat à la clôture, et correspond à 50% des primes de l'exercice de souscription en cours pour l'ensemble du groupe à l'exclusion de la filiale d'Afrique du Sud ou elle correspond plutôt au huitième de la prime. Pour les affaires facultatives et non proportionnelles, elle est déterminée au prorata. Lorsque la nature des affaires et du risque ne justifie pas le recours à ces méthodes, la provision pour primes non acquises est calculée selon des bases conformes au profil de risque du contrat d'assurance.

(iii) Sinistres relatifs aux contrats d'assurance à court terme

Les sinistres encourus dans le cadre des contrats d'assurance à court terme s'entendent des sinistres payés et des frais de traitement effectués durant l'exercice financier, y compris les mouvements dans les provisions pour sinistres à payer et les sinistres encourus mais non déclarés (IBNR). Les sinistres à payer comprennent des provisions pour soldes à régler à terme au titre de sinistres survenus mais non encore payés à la date du bilan – qu'ils aient été notifiés ou non – ainsi que des frais de traitement. Ceux survenus à la date du bilan et qui ont été notifiés à la Société par les cédantes sont évalués selon les montants communiqués par ces dernières. En outre, des

provisions adéquates sont constituées pour les sinistres survenus mais non déclarés à la date du bilan, ce en s'appuyant sur l'expérience de la sinistralité ainsi que sur les informations les plus fiables disponibles à ce moment. Les provisions pour sinistres à payer sont portées au bilan en tenant compte de leur valeur comptable et ne font l'objet d'une actualisation que lorsqu'un délai particulièrement long s'est écoulé entre la date du sinistre et celle du règlement ; à cette fin, le taux utilisé est celui qui reflète le mieux les estimations les plus récentes de la valeur temporelle de l'argent et des risques y afférents. Les soldes à recouvrer au titre des sinistres sont présentés séparément en tant qu'éléments de l'actif.

(iv) Provision pour risques en cours dans le cadre des contrats d'assurance à court terme

Lorsque la valeur prévue des sinistres et frais imputables aux périodes ultérieures de contrats d'assurance en vigueur à la date du bilan dépasse la provision pour primes non acquises relative à ces contrats, après déduction d'éventuelles charges reportées, une provision est faite pour couvrir les risques en cours à concurrence du montant estimé du dépassement.

(v) Sinistres relatifs aux contrats d'assurance à long terme

Les sinistres encourus dans le cadre des contrats d'assurance à long terme sont constitués par les sinistres survenus durant l'exercice, y compris la provision pour les paiements aux détenteurs de polices. Les sinistres à payer sur des contrats d'assurance à long terme, survenus à la date du bilan et ayant été notifiés à la compagnie par les cédantes, sont enregistrés en fonction des montants indiqués par ces dernières.

Les excédents ou pertes d'exploitation découlant de contrats d'assurance sont déterminés par la méthode d'évaluation actuarielle périodique. Ces montants sont obtenus après comptabilisation du mouvement des engagements actuariels, dans le cadre des polices non échues, des provisions pour les commissions sur les bénéfices ainsi que des ajustements aux provisions pour imprévus et autres réserves dans le cadre des engagements envers les détenteurs de polices.

F. Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, déduction faite du montant de l'amortissement. Les coûts historiques incluent des dépenses directement imputables à l'acquisition d'éléments d'actif. Les coûts ultérieurs sont soit inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés séparément, lorsqu'il y a lieu de s'attendre à ce que le Groupe tire un avantage économique de ce bien et que le coût de ce bien peut être évalué de manière fiable. Tous les autres frais de maintenance et réparation sont imputés au compte des résultats de l'exercice financier auquel ils se rapportent.

Les actifs en cours sont indiqués au prix coûtant. Ils représentent les coûts engagés à ce jour pour les projets de construction en cours.

Les terrains en propriété perpétuelle et libre ne font pas l'objet d'un amortissement. Les amortissements sont calculés sur les autres biens et équipements sur la base linéaire afin de ramener le coût de chaque élément d'actif à sa valeur résiduelle, en fonction de l'estimation de sa durée de vie utile comme suit :

- Biens immobiliers : 2% ou amortissement sur la durée du bail si celle-ci est inférieure à 50 ans
- Mobiliers, installations et équipements : entre 6,67% et 33,33%
- Matériels de transport : 25%

La valeur résiduelle des éléments d'actif ainsi que leur durée de vie utile font l'objet d'une révision à la date d'établissement du bilan et des ajustements sont opérés si nécessaire.

Lorsque la valeur comptable d'un élément d'actif est supérieure au montant recouvrable estimé, elle est immédiatement réduite au montant recouvrable. Les gains et pertes sur la cession de biens et équipements sont déterminés en comparant les recettes à la valeur comptable des articles.

G. Actifs incorporels

(i) Logiciels

Les licences de logiciels achetées sont capitalisées sur la base des dépenses engagées pour leur acquisition et leur mise en service. Ces coûts sont amortis sur la base d'une estimation de la durée de vie utile du logiciel (4 ans).

Les coûts externes, directement liés à la production de logiciels identifiables et contrôlés par le Groupe, et qui sont de nature à générer un avantage économique supérieur aux coûts au-delà d'une année, sont comptabilisés en tant qu'actifs incorporels. Les frais liés au développement de logiciels assimilés à des éléments d'actif, sont amortis sur la base linéaire, en fonction de leur durée de vie utile qui ne doit pas dépasser quatre ans.

(ii) Coûts d'acquisition différés et commissions de rétrocession différées

Les coûts d'acquisition comprennent les commissions d'assurance, de courtage ainsi que d'autres dépenses liées à la conclusion de contrats d'assurance. La part des frais d'acquisition et commissions correspondant aux primes non acquises donne lieu à un report et un amortissement sur une base proportionnelle, durant la période du contrat.

H. Immeubles de placement

Les propriétés non occupées par le Groupe et destinées à générer un revenu locatif à long terme, sont assimilées à des biens de placement.

Les biens de placement comprennent les terrains inaliénables et les immeubles. Ils sont comptabilisés à leur coût réel diminué du montant cumulé d'amortissement et d'éventuelles pertes de valeurs.

Les terrains inaliénables ne font pas l'objet d'un amortissement. En ce qui concerne les immeubles, le calcul de l'amortissement se fait sur la base linéaire destinée à ramener le coût de chaque élément à sa valeur résiduelle sur une période de 50 ans ou sur la période résiduelle du bail si celle-ci est inférieure à 50 ans.

I. Actifs et passifs financiers

Actifs financiers – Comptabilisation, classification et Evaluation

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments. Les placements sont classés dans les catégories ci-après :

Classification des actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

i) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après l'évaluation initiale au coût, les créances sont ensuite réévaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition et des frais et des coûts qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif.

ii) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL)

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat sont ceux qui ont été soit acquis pour générer un bénéfice sur des fluctuations à court terme des prix ou de la marge du revendeur, ou sont des instruments financiers inclus dans un portefeuille dans lequel un modèle de prise de bénéfice à court terme existe. Les placements classés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés au coût, puis réévalués à la juste valeur sur la base de cours acheteur ou offres de prix de revendeur, sans déduction des coûts de transaction. Tous les gains et pertes réalisés ou non sont inclus dans le résultat net. Le produit d'intérêt généré sur des placements détenus à des fins de transactions est comptabilisé comme revenu de placement.

iii) Placements détenus jusqu'à échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Après la comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition et les frais qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. L'amortissement et les pertes découlant de la dépréciation de ces placements sont comptabilisés dans le résultat net.

iv) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers destinés à être détenus pour une durée indéterminée, qui peuvent être vendus pour répondre à des besoins de liquidités, ou des changements dans les taux d'intérêt, taux de change ou des cours des actions sont classifiés comme disponibles à la vente et sont initialement comptabilisés au coût. Les actifs financiers disponibles à la vente sont ensuite réévalués à leur juste valeur, sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, ou sur la base de l'actif net issue des derniers états financiers disponibles. Les gains et pertes latents résultant des variations de la juste valeur des actifs financiers classifiés comme disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve au titre de la réévaluation des placements, à l'exception des pertes de valeur, les intérêts calculés selon la méthode de l'intérêt effectif et des gains et pertes de change sur les actifs monétaires qui sont comptabilisés en résultat net. Lorsque l'investissement est cédé ou est déterminé à être déprécié, le gain ou la perte cumulé précédemment accumulé dans la réserve de juste valeur est reclassée en résultat. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente est cédé ou considéré comme déprécié, le cumul des gains ou pertes antérieurement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé en résultat net de la période.

Dépréciation des Actifs financiers

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement.

Une indication objective d'une perte de valeur des créances survient en cas de difficultés financières importantes de la contrepartie ou de rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal. Le montant de la perte de valeur comptabilisé correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable de l'actif financier est réduite directement du montant de la perte de valeur pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de provision. Si une créance est considérée irrécouvrable, elle est passée en perte en contrepartie du compte de provision. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment passés en perte est crédité au compte de résultat net de l'exercice. Les variations de la valeur comptable du compte de provisions sont comptabilisées en résultat net.

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou si elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'elle continue de contrôler l'actif cédé, elle comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'elle est tenue de payer.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés soit comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL), soit comme « autres passifs financiers ».

Passifs financiers à la FVTPL

Le Groupe ne détient de passifs financiers dans classés à la FVTPL.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers incluant les créances issues d'opérations de réassurance et d'opération directe d'assurance, prêts et autres dettes, sont initialement évalués à la juste valeur nette des coûts de transaction. Les autres passifs financiers sont par la suite évalués au coût historique en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la charge d'intérêt étant comptabilisé sur la base du rendement effectif.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations du Groupe sont liquidées, annulées ou viennent à expirer. L'obligation est dégagee si le passif est soldé par règlement du créancier, ou lorsque le Groupe est libéré de la responsabilité du passif financier soit par procédure légale, soit par le créancier.

Compensation des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers ne sont compensés -et le montant net reporté dans le bilan- que s'il est légalement autorisé de compenser les montants reconnus et si l'intention est de régler sur une base nette ou de régler l'actif et le passif simultanément.

J. Créances sur les opérations de réassurance

Tous les comptes de créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Les montants à recouvrer dans le cadre de contrats de récession sont comptabilisés durant le même exercice que celui du sinistre auquel ils se rapportent et sont présentés en valeurs brutes dans le compte de résultat et l'état de la situation globale.

Ils font l'objet d'une évaluation à la date d'établissement du bilan, afin de déterminer toute dépréciation de leur valeur. Ces actifs sont considérés comme ayant subi une dépréciation lorsqu'il existe des éléments objectifs démontrant qu'à la suite d'un événement intervenu après la première comptabilisation, le Groupe pourrait ne pas recouvrer tous les montants qui lui sont dus, et que ledit événement a un impact mesurable sur les montants à recevoir des récessionnaires.

La valeur comptable de ces actifs est diminuée du montant de la perte de valeur qui est portée dans le résultat net de la période.

K. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comprennent les actifs à court terme, fortement liquides qui sont facilement convertibles en des montants déterminés de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de taux de change.

L. Dépréciation des actifs non financiers

Il y a dépréciation lorsqu'il existe des preuves objectives que la valeur comptable d'un actif dépasse la valeur la plus élevée entre sa juste valeur ou sa valeur d'utilisation. La Société procède périodiquement à une évaluation de ses actifs non financiers.

Les terrains et les bâtiments sont évalués par des consultants externes tous les trois ans.

Afin de maintenir leurs niveaux de rendement prévus et leur durée de vie utile estimative, d'importantes pièces d'équipement sont assujetties à des contrats de service et d'entretien avec les fabricants d'équipement d'origine ou leurs mandataires autorisés. Les autres actifs non financiers sont évalués à l'interne sur une base annuelle pour leur rendement et leur utilité continue. Une évaluation financière des actifs dépréciés est effectuée afin de déterminer s'ils doivent être remis à neuf ou remplacés. Les coûts de remise à neuf sont capitalisés s'il existe

des preuves objectives que cette remise à neuf entraînera une augmentation de la durée de vie utile de l'actif, sinon, il sera traité comme une charge dans le compte du résultat. D'autres font l'objet de cession d'actifs et remplacés.

L'évaluation de la dépréciation des logiciels est effectuée au moyen d'un examen des coûts engagés à ce jour et des coûts non encore réglés pour les logiciels en cours de développement ou de maintenance pour ceux qui sont utilisés. Ces coûts sont comparés au budget initial.

M. Autres créances et paiements d'avance

Les autres créances sont évaluées au coût amorti et déclarées après déduction du montant considéré comme déprécié. Lorsqu'une dette est reconnue non recouvrable, elle est radiée au vu de la provision correspondante ou directement imputée au compte de résultat. Tout recouvrement ultérieur de dettes précédemment radiées est porté au crédit du compte de résultat. Les autres créances sont principalement des prêts au personnel, des débiteurs divers et des produits à recevoir.

Les paiements d'avance sont comptabilisés au prix coûtant déduction faite des pertes de valeur cumulées et sont amortis selon la méthode linéaire au compte de résultat.

N. Conversion de devises

(i) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Avec des bureaux éparpillés sur le continent africain, Africa Re effectue ses opérations en plusieurs monnaies.

L'environnement économique principal dans lequel une entité exerce ses activités est normalement celui dans lequel est principalement générée et dépensée sa trésorerie. Une entité considère les facteurs suivants pour déterminer quelle est sa monnaie fonctionnelle :

(a) la monnaie :

- qui influence le plus les prix de vente des biens et des services ; et
- du pays dont les forces concurrentielles et la réglementation déterminent le plus les prix de vente de ses biens et services.

(b) la monnaie qui influence le plus le coût de la main-d'œuvre, des matériaux et les autres coûts relatifs à la fourniture de biens ou de services.

Les monnaies fonctionnelles des centres de production du groupe sont les monnaies officielles des pays dans lesquels ils sont implantés.

Conformément à la norme IAS 21 révisée, le groupe a choisi le Dollar des Etats Unis comme monnaie de présentation.

(ii) Conversion de devises

Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle, au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de change résultant du règlement d'éléments monétaires ou de la conversion d'éléments monétaires à des cours différents de ceux auxquels ils ont été convertis lors de leur comptabilisation initiale pendant la période ou dans des états financiers antérieurs doivent être comptabilisés en résultat net de la période pendant laquelle ils surviennent. Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. À l'inverse, lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat net, chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée en résultat net.

Les résultats et la situation financière de toutes les entités formant le Groupe (dont aucune n'utilise la monnaie d'une économie hyper inflationniste) sont convertis dans la monnaie de compte comme suit :

- a) Les éléments d'actif et de passif de chaque situation financière présentée sont convertis au cours de change en vigueur à la date de ladite situation financière ;
- b) Les produits et charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours moyen de change sur cette période (toutefois, si cette moyenne ne représente pas une bonne approximation de l'effet cumulé des cours de change en vigueur à la date de transaction, les produits et charges sont convertis à la date des transactions) ;
- c) Les différences de change résultant des opérations sont portées dans la réserve de change en capital.

Conformément à la norme IAS 21 révisée, le groupe considère ses bureaux régionaux comme des établissements à l'étranger et les consolide comme tel.

O. Contrats de location

La Société évalue chaque contrat dès son entrée en vigueur afin de déterminer s'il contient un bail. Les contrats dans lesquels le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie par une entité du groupe sont classés comme des contrats de location.

La Société, en tant que locataire, applique une méthode de comptabilisation et de mesure unique pour tous les contrats de location. Les paiements effectués dans le cadre des contrats à court terme et de contrats de faible valeur sont imputés au compte de résultat selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

Les contrats de location dans lesquels une proportion significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont conservés par une entité au sein du groupe en tant que locataire, sont classés comme contrats de location simple. Les paiements effectués dans le cadre de location simple sont imputés en produit sur la base linéaire sur la durée du bail.

P. Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les droits des employés à la rémunération liée au service et aux congés annuels sont reconnus lorsqu'ils reviennent de fait aux employés. Le coût des avantages sociaux à court terme est comptabilisé dans la période au cours de laquelle le service est rendu et n'est pas actualisé.

Régime de retraite et avantages assimilés

Le Groupe a mis en place à l'intention de ses employés un régime de retraite à cotisations définies et un régime de gratification de retraite sans capitalisation à prestation déterminées. Dans le cadre du régime à cotisations définies, la Société verse des contributions définies à une entité séparée. Une fois que les contributions ont été payées, le Groupe n'est plus tenu juridiquement ou implicitement, d'effectuer d'autres paiements si les avoirs disponibles dans le fonds ne permettent pas de financer les prestations découlant du régime de retraite.

Les droits du personnel au régime de retraite dans le cadre de la gratification dépendent des années de service et du salaire de l'individu en fin de carrière.

Les versements effectués par le Groupe au régime à cotisations définies sont inscrits au de compte de résultat de l'exercice auquel ils se rapportent.

Le passif comptabilisé dans la situation financière dans le cadre du régime de gratification de retraite sans capitalisation représente la juste valeur de la prestation déterminée à la date du bilan. Le passif est calculé conformément aux dispositions internes et qualifications. Le personnel qualifié étant celui qui aura été au service de la Société entre 6 et 24 ans. Les coûts différentiels annuels sont directement imputés au compte du résultat.

Autres avantages du personnel

La provision pour congés payés des employés à la fin de l'exercice est comptabilisée comme une dépense de personnel. La charge à payer correspondance étant imputée au passif.

Les autres avantages sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles.

Q. Impôt sur le revenu

Conformément aux dispositions de l'article 51 de l'Accord Portant Création de la Société Africaine de Réassurance, l'Africa Re n'est pas assujetti à l'impôt dans ses Etats membres. La charge/(produit) d'impôt comprend par conséquent les impôts courants et différés en Afrique du Sud relatifs à la filiale Sud-Africaine et sont calculés conformément à la législation fiscale Sud-Africaine.

Impôt courant

L'impôt auquel la Société est assujettie actuellement est fondé sur le bénéfice annuel imposable. Le bénéfice imposable est différent du bénéfice tel que présenté dans l'état du revenu global en raison de certains éléments de charge ou produit qui sont imposables ou déductibles d'un exercice à l'autre et d'autres qui ne le sont jamais. Pour déterminer le montant de l'impôt payable par la Société, on utilise les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la clôture de la période comptable.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre les montants déclarés de l'actif et du passif dans les états financiers et les bases d'imposition correspondantes utilisées pour calculer le bénéfice imposable. Le passif d'impôt différé est généralement comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables. L'actif

d'impôt différé est généralement comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable futur auquel ces différences temporelles pourront être imputées. L'actif et le passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés lorsque la différence temporelle naît de bonne foi ou de la comptabilisation initiale (et non d'un regroupement) d'autres actifs ou passifs dans une transaction sans conséquence ni sur le bénéfice imposable ni sur le bénéfice comptable.

Le montant déclaré de l'actif d'impôt différé est révisé à la fin de chaque période comptable et revu à la baisse dans la mesure où il n'est plus probable que le bénéfice imposable soit suffisant pour permettre de recouvrer tout ou partie de l'actif.

Le passif et l'actif d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pendant la période à laquelle le passif est réglé ou l'actif réalisé, ce à la lumière des taux d'imposition en vigueur à la fin de la période comptable. L'évaluation du passif et de l'actif d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui naîtraient de la manière dont la Société espère recouvrer ou régler le montant déclaré de son actif et de son passif à la clôture de la période de comptable.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les passifs et les actifs d'impôt à court terme, et s'ils se rapportent à des impôts sur le revenu prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur différentes entités fiscales, mais ils ont l'intention de régler les passifs et les actifs fiscaux courants sur une base nette ou leurs actifs et passifs fiscaux seront réalisés simultanément.

Impôt courant et différé pour l'exercice

Les impôts courant et différés sont comptabilisés dans le résultat net, sauf lorsqu'ils se rapportent à des postes comptabilisés dans les autres éléments du revenu global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les autres éléments du revenu global.

R. Dividendes

Les dividendes à payer sont comptabilisés comme dettes de la période de leur approbation par les actionnaires.

S. Capital Social

Les actions sont classées en capitaux propres lorsqu'il n'y a pas d'obligation de transférer des espèces ou d'autres actifs. Les actions sont émises à la valeur nominale ; tout montant reçu en sus de la valeur nominale est classé comme prime d'action en capitaux propres.

T. Provisions

Une provision est reconnue si, à la suite d'un événement passé, le Groupe a une obligation légale ou constructive actuelle qui peut être estimée fiable, et il est probable qu'une sortie de bénéfices économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs escomptés à un taux avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

U. Chiffres comparatifs

Dans la mesure du possible, les données comparatives ont été ajustées pour tenir compte des changements de présentation adoptée pour l'exercice en cours.

4 Placements

i) Placements par catégorie

Détenus jusqu'à échéance

	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
Dépôts bancaires	236 845	147 036
Dépôts auprès des cédantes	147 931	135 065
Valeurs à taux fixe conservées à échéance	264 442	234 287
Valeurs à taux flottant au cours du marché	34 515	67 306
	683 733	583 694

A la juste valeur par le compte de résultat

Valeurs à taux fixe à la valeur de marché	142 857	124 260
Placements en actions cotées à la valeur de marché	81 654	69 416
	224 511	193 676

Disponible à la vente

Placements en actions non cotées au coût réel	53 703	49 239
	53 703	49 239
	961 947	826 609

Comprenant :

Partie courante	381 648	293 584
Partie non courante	580 299	533 025
	961 947	826 609

Les placements détenus à échéance sont reportés dans les états financiers du Groupe à leur coût amorti au 31 décembre 2019 de 264 441 880 \$EU (2018 : 234 287 041 \$EU). La valeur de marché des éléments d'actif détenus à échéance au 31 décembre 2019 était de 266 405 549 \$EU (2018 : 223 467 378 \$EU).

Des placements en actions non cotées sont évalués à la juste valeur à 53 702 632 \$EU (2018 : 49 239 040 \$EU).

Les engagements du groupe dans les titres non cotés au 31 décembre 2019 s'élevaient à 55 090 155 \$EU (2018 : 52 602 161 \$EU).

ii) Moyenne pondérée des taux d'intérêt effectifs

	2019 %	2018 %
Placements productifs d'intérêts libellés en :		
Dollar des Etats-Unis	5,68	1,57
Euro	0,01	0,54
Rand sud-africain	8,11	3,79

iii) Détermination de la juste valeur comptabilisée dans le bilan

Le tableau ci-après offre une analyse des éléments d'actif de la Société évalués à leur juste valeur après la première comptabilisation. Ces éléments sont regroupés par niveau (1 à 3) selon que leur juste valeur est plus ou moins observable :

- Niveau 1: La juste valeur est dérivée du prix coté (non ajusté) sur des marchés actifs pour des éléments d'actif ou de passif identiques ;
- Niveau 2: La juste valeur est dérivée de données autres que les prix cotés pris en compte pour les éléments d'actif du niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif ; la juste valeur est déterminée soit directement (c'est-à-dire en tant que prix), soit indirectement (c'est-à-dire en tant que dérivé du prix) ; et
- Niveau 3: La juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluations, qui tiennent compte de données relatives à l'actif ou au passif non fondées sur des informations observables du marché (données inobservables).

	31/12/2019			
	Niveau 1 '000 \$EU	Niveau 2 '000 \$EU	Niveau 3 '000 \$EU	Total '000 \$EU
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Actifs non dérivés détenus à des fins de transaction	224 511	-	-	224 511
Actifs financiers disponibles à la vente				
Actions non cotées	-	-	53 703	53 703
Total	224 511	-	53 703	278 214

Ce total représente les valeurs à taux fixe portées au compte de résultat et les placements en actions cotées à la valeur de marché portés au compte de résultat.

	31/12/2018			
	Niveau 1 '000 \$EU	Niveau 2 '000 \$EU	Niveau 3 '000 \$EU	Total '000 \$EU
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Actifs non dérivés détenus à des fins de transaction	193 676	-	-	193 676
Actifs financiers disponibles à la vente				
Actions non cotées	-	-	49 239	49 239
Total	193 676	-	49,239	242 915

	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
5 Frais d'acquisition différés		
Solde au 1er janvier	55 230	53 592
Impact du taux de change sur le solde d'ouverture	82	(4)
	55 312	53 588
Décaissés pendant l'exercice	232 935	219 088
Différés pendant l'exercice (Note 20)	(227 269)	(217 446)
Au 31 décembre	60 978	55 230
Comprenant :		
Partie courante	59 573	53 843
Partie non-courante	1 405	1 387
	60 978	55 230
6 Créances nées des opérations de réassurance		
Créances brutes résultant des accords de réassurance	212 326	225 658
Provision pour perte de valeur	(46 250)	(38 839)
	166 076	186 819
Comprenant :		
Soldes dus au titre de l'exercice considéré	59 592	69 427
Soldes dus au titre de l'exercice précédent	106 484	117 392
	166 076	186 819
7 Part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques		
Sinistres à recouvrer	104 606	93 687
Primes de rétrocession différées	34 902	21 145
	139 508	114 832
Comprenant :		
Partie courante	55 722	33 914
Partie non-courante	83 786	80 918
	139 508	114 832
Sinistres Recouvrables		
Au 1er Janvier	93 687	75 900
Recouverts au cours de l'exercice	(73 242)	(31 988)
Part des pertes encourues au cours de l'exercice (Note 19)	84 161	49 775
Au 31 Décembre	104 606	93 687
Primes de rétrocession différées		
Au 1er Janvier	21 145	24 666
Primes de rétrocession payées au cours de l'exercice	163 139	116 081
Primes de rétrocession utilisées au cours de l'exercice (Note 16)	(149 382)	(119 602)
Au 31 Décembre	34 902	21 145

	2019	2018
	'000 \$EU	'000 \$EU
8 Immeubles de placement		
Coût		
Au 1er janvier	9 619	9 614
Reclassement de biens immobiliers et terrains	(1 063)	-
Acquisitions	7 707	5
Au 31 décembre	16 263	9 619
Amortissement		
Au 1er janvier	2 632	2 466
Reclassement de biens immobiliers et terrains	(365)	-
Dotations de l'exercice	261	166
Au 31 décembre	2 528	2 632
Valeur nette comptable	13 735	6 987
Les montants suivants ont été portés dans l'état de résultat net et du résultat global au titre des immeubles de placement :		
Revenus locatifs nets (Note 17)	1 503	1 480

Les immeubles de placement représentent les espaces à louer dans les immeubles du Siège ainsi que deux résidences à Lagos et des Bureaux régionaux de Nairobi et de Casablanca.

Selon Knight Frank, une agence d'experts immobiliers, au 18 décembre 2017, la valeur marchande de l'immeuble abritant le Siège était de 24,36 millions \$EU (valeur comptable nette : 6,24 millions \$EU).

Les deux bâtiments résidentiels de Lagos ont été achevés au cours de l'année, pour un coût total de 7,71 millions de dollars.

Selon l'agence d'experts immobiliers Ceinture Immo, au 31 décembre 2019, la valeur marchande de l'immeuble abritant le Bureau régional de Casablanca était de 10,36 millions \$EU (valeur comptable nette : 3,44 millions \$EU).

Selon Knight Frank Kenya, une agence d'experts immobiliers, au 31 décembre 2019, la valeur marchande de l'immeuble abritant le Bureau régional de Nairobi était de 8,48 millions \$EU (valeur comptable nette : 1,786 millions \$EU).

Le détail des immeubles de placement du Groupe et les informations relatives à la hiérarchie de la juste valeur au 31 décembre 2019 sont présentés ainsi qu'il suit :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur au 31/12/2019
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Immeuble du Siège	-	24 362	-	24 362
Immeubles résidentiels à Lagos	-	7 729	-	7 729
Immeuble du Bureau régional de Casablanca	-	10 362	-	10 362
Immeuble du Bureau régional de Nairobi	-	8 481	-	8 481

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur au 31/12/2018
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Immeuble du Siège	-	24 362	-	24 362
Immeuble du Bureau régional de Casablanca	-	11 903	-	11 903
Immeuble du Bureau régional de Nairobi	-	8 194	-	8 194

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice.

9. Immobilisations corporelles

	Immobilisations en cours	Biens immobiliers et terrains	Installations & équipements	Matériel de transport	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Exercice clos le 31 décembre 2019 :					
Coût					
Au 1er janvier	21 748	22 244	15 763	1 766	61 521
Acquisitions	2 492		677	152	3 321
Cessions	-	-	(67)	(224)	(291)
Reclassements en immeubles de placement	(7 707)	-		-	(7 707)
Reclassements d'immeubles de placement		1 063	-	-	1 063
	16 533	23 307	16 373	1 694	57 907
Amortissement					
Au 1er janvier	-	3 983	11 968	1 300	17 251
Dotation aux amortissements	-	251	1 371	174	1 796
Reprise sur amortissements			(65)	(224)	(289)
Reclassements d'immeubles de placement	-	365	-	-	365
At 31 December	-	4 599	13 274	1 250	19 123
Valeur nette comptable	16 533	18 708	3 099	444	38 784
Exercice clos le 31 décembre 2018 :					
Coût					
Au 1er janvier	9 562	22 227	14 712	1 459	47 960
Acquisitions	12 459	17	570	319	13 365
Cessions	-	-	(169)	(12)	(181)
Reclassements d'immobilisations en cours	(650)	-	650	-	-
Reclassements en immeubles de placement	377	-	-	-	377
At 31 December	21 748	22 244	15 763	1 766	61 521
Amortissement					
Au 1er janvier	-	3 556	11 026	1 158	15 740
Dotation aux amortissements	-	427	1 101	154	1 682
Reprise sur amortissements	-	-	(159)	(12)	(171)
At 31 December	-	3 983	11 968	1 300	17 251
Valeur nette comptable	21 748	18 261	3 795	466	44 270

Sont inclus dans les biens immobiliers et terrains en pleine propriété un montant total de 5 318 862 \$EU (2018 : 4 769 957 \$EU) représentant le coût des espaces occupés par le Groupe dans les immeubles du Siège à Lagos, des Bureaux régionaux de Nairobi et Casablanca.

Sont inclus ci-dessus des actifs au coût d'acquisition total de 10 346 719 \$EU (2018 : 8 558 985 \$EU) totalement amortis au 31 décembre 2018. La dotation aux amortissements normale pour ces immobilisations se serait élevée à 1 937 406 \$EU (2018 : 1 453 391 \$EU).

10. Immobilisations incorporelles

	Logiciels	Logiciels en cours d'acquisition	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Exercice clos le 31 décembre 2019 :			
Coût			
Au 1er janvier	4 621	1 964	6 585
Acquisitions	-	-	-
Au 31 décembre	4 621	1 964	6 585
Amortissement			
Au 1er janvier	3 211	-	3 211
Dotation aux amortissements	731	-	731
Au 31 décembre	3 942	-	3 942
Valeur nette comptable	679	1 964	2 643
Exercice clos le 31 décembre 2018 :			
Coût			
Au 1er janvier	4 597	3 177	7 774
Acquisitions	24	-	24
Transfert d'immobilisations en cours		(377)	(377)
Coûts recouverts sur projets en cours	-	(836)	(836)
Au 31 décembre	4 621	1 964	6 585
Amortissement			
Au 1er janvier	2 404	-	2 404
Dotation aux amortissements	807	-	807
Au 31 décembre	3 211	-	3 211
Valeur nette comptable	1 410	1 964	3 374

Sont inclus ci-dessus des actifs au coût d'acquisition total de 1 387 823 \$EU (2018 : 971 303 \$EU) totalement amortis au 31 décembre 2019.

11 Dettes nées des opérations de réassurance

	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
Soldes dus aux compagnies sur des comptes de réassurance	56 548	47 039
Soldes dus aux récessionnaires	38 371	34 810
	94 919	81 849
Comprenant :		
- Partie courante	39 275	43 460
- Partie non courante	55 644	38 489
	94 919	81 849

12 Impôts différés passifs

L'impôt différé est uniquement lié à une filiale, Société Africaine de Réassurance Afrique du Sud S.A (ARCOSA), et est calculé selon la méthode du report variable et en appliquant un taux principal de 28%. Ci-après les mouvements sur le compte d'impôt différé :

	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
Au 1er Janvier	217	1 441
Impact des taux de change sur le solde d'ouverture	4	(206)
Reclassifier en impôt sur le revenu à payer	-	44
Charge portée au compte de résultat (Note 23)	(44)	(1 062)
Au 31 décembre 2019	177	217

Les impôts différés actifs et passifs ainsi que la charge/(produit) d'impôt différé dans les états financiers sont dus aux éléments suivants :

	01.01.19 '000 \$EU	Imputé au compte de résultat '000 \$EU	31.12.19 '000 \$EU	31.12.18 '000 \$EU
Amortissements dérogatoires	(98)	-	(98)	(96)
Gains non réalisés sur réévaluation des investissements	777	(27)	750	761
Pertes cumulées	(292)	(17)	(309)	(286)
Impact des taux de change sur le solde d'ouverture	(211)	-	(211)	(206)
Reclassifier en impôt sur le revenu à payer	45	-	45	44
Passif net de l'impôt différé	221	(44)	177	217

13 Provisions techniques**i) Analyse des soldes en suspens**

	2019 US\$'000	2018 US\$'000
Provision pour sinistres déclarés	437 298	420 158
Provision pour sinistres survenus mais non déclarés (IBNR)	91 020	81 532
Total Provisions pour sinistres et IBNR	528 318	501 690
Réserve de conversion cumulée	(91 310)	(91 310)
Total provision pour sinistres à payer	437 008	410 380
Total provision pour prime non acquise	234 745	212 375
	671 753	622 755

Comprenant :

- provision sur l'exercice considéré	378 191	361 175
- provision sur les exercices précédents	293 562	261 580

671 753 **622 755**

ii) Provisions pour sinistres déclarés et IBNR

Au 1er janvier	410 380	421 718
Gain/(Perte) de change sur solde d'ouverture	2 255	(17 159)
	412 634	404 559
Payés au cours de l'exercice	(461 121)	(455 271)
Survenus au cours de l'exercice (Note 19)	485 494	461 092

Au 31 décembre

437 008 **410 380**

iii) Provisions pour primes non acquises

Au 1er Janvier	212 375	210 581
Gain/(Perte) de change sur solde d'ouverture	307	(2 465)
	212 682	208 116
Payés au cours de l'exercice	844 785	797 415
Survenus au cours de l'exercice (Note 16)	(822 722)	(793 156)

Au 31 décembre

234 745 **212 375**

ii) Analyse de l'évolution de la provision pour sinistres en suspens

Année de souscription	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	'000 \$EU										
Provision technique brute	209 347	261 164	273 011	332 025	320 708	377 451	316 840	308 777	362 044	361 175	378 240
Montant brut payé (cumulé) :											
Après 1 an	116 271	107 963	91 909	108 649	126 366	122 505	119 797	139 091	180 724	160 688	-
Après 2 ans	152 433	163 498	153 569	154 306	175 595	170 088	192 806	246 051	258 461	-	-
Après 3 ans	169 968	182 869	173 006	167 714	193 265	187 405	222 112	284 942	-	-	-
Après 4 ans	189 701	194 440	182 094	177 689	198 759	199 248	255 785	-	-	-	-
Après 5 ans	193 590	200 507	187 794	183 105	210 064	207 086	-	-	-	-	-
Après 6 ans	198 142	203 127	191 343	187 456	214 611	-	-	-	-	-	-
Après 7 ans	200 213	207 117	194 321	219 441	-	-	-	-	-	-	-
Après 8 ans	202 738	211 642	196 617	-	-	-	-	-	-	-	-
Après 9 ans	204 583	213 670	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Après 10 ans	205 669	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réestimé à l'année de souscription :	209 347	261 164	273 011	332 025	320 708	377 451	316 840	308 777	362 044	361 175	378 240
Après 1 an	203 417	205 401	212 347	216 229	208 458	202 141	220 067	215 347	333 495	263 340	-
Après 2 ans	192 482	224 140	211 157	218 241	209 562	207 895	220 330	266 126	358 229	-	-
Après 3 ans	192 446	224 929	211 533	217 345	205 796	210 040	218 945	352 974	-	-	-
Après 4 ans	191 527	222 622	211 983	218 897	204 066	228 995	284 336	-	-	-	-
Après 5 ans	190 083	221 348	212 662	221 573	203 567	223 315	-	-	-	-	-
Après 6 ans	189 634	220 850	213 708	203 403	229 479	-	-	-	-	-	-
Après 7 ans	189 610	220 591	221 659	231 458	-	-	-	-	-	-	-
Après 8 ans	188 761	212 730	203 517	-	-	-	-	-	-	-	-
Après 9 ans	218 349	222 418	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Après 10 ans	211 747	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent/(Déficit) brut	(2 400)	38 746	69 494	100 567	91 229	154 136	32 504	(44 197)	3 814	97 835	-

14 Autres Réserves

	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
Réserve générale	336 558	286 606
Réserve pour fluctuation de taux de change	6 294	6 294
Réserve pour fluctuation de sinistralité	56 800	56 000
Réserve pour ajustement de la valeur de marché	8 021	5 692
Réserve de conversion	(168 618)	(145 301)
	239 055	209 291

(i) Réserve générale

Conformément à la résolution n° 4/1992 de l'Assemblée Générale, un montant correspondant à 50% du bénéfice net de chaque exercice est porté à la réserve générale.

(ii) Réserve pour fluctuations de taux de change

Il s'agit d'un montant constitué à partir des bénéfices de chaque exercice et servant à atténuer l'impact des fluctuations de change dans les pays où le Groupe mène ses opérations.

(iii) Réserve pour fluctuation de sinistralité

Elle représente un montant tiré des bénéfices de chaque exercice qui, en sus de la provision pour sinistres à régler, permet de réduire les effets des fluctuations de sinistres pouvant survenir ultérieurement.

(iv) Réserve de conversion

Cette réserve est prévue pour pallier les gains ou pertes de changes latents résultant de la conversion dans l'unité de compte de la Société des actifs et passifs libellés dans les différentes monnaies de transaction à la date du bilan.

(v) Réserve pour ajustement de la valeur de marché

La réserve pour ajustement de la valeur de marché est le gain ou la perte latente résultant des variations de la juste valeur des actifs financiers classés comme disponible à la vente.

Les mouvements dans les autres réserves sont présentés dans l'état des variations des capitaux propres à la page 38.

15 Capital social

	2019 Nombre	2018 Nombre
Capital social autorisé	5 000 000	5 000 000
Emis et entièrement libéré	2 858 611	2 851 405
	'000 \$EU	'000 \$EU
Emis et entièrement libéré au 31 décembre	285 861	285 140
Valeur nominale de l'action	100 \$EU	100 \$EU
La variation du capital social entièrement libéré se présente comme suit :	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
Au 1er janvier	285 140	285 140
Rachat des actions ordinaires	-	24 420
Actions ordinaires émises et libérées	721	(24 420)
Solde au 31 décembre	285 861	285 140

Les participations émises au courant de l'année comprenaient une prime de 1,639 millions \$EU (2018 : 58,115 millions \$EU).

16 Primes acquises

La production par branche s'analyse comme suit :

	2019			2018		
	Brut '000 \$EU	Rétrocession '000 \$EU	Net '000 \$EU	Brut '000 \$EU	Rétrocession '000 \$EU	Net '000 \$EU
Incendie et accident	715 585	(132 629)	582 956	633 120	(67 453)	565 667
Maritime et aviation	51 877	(11 309)	40 568	106 893	(48 131)	58 762
Vie	55 260	(5 444)	49 816	53 143	(4 018)	49 125
	822 722	(149 382)	673 340	793 156	(119 602)	673 554

17 Produits de placements

	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
Instruments payables à échéance		
Produit d'intérêt sur dépôts bancaires	22 999	18 733
Produit d'intérêt sur dépôt auprès des cédantes	2 154	2 100
Produit d'intérêt sur titres détenus jusqu'à l'échéance à taux fixe	6 736	6 955
Produit d'intérêt sur titres à taux variable	86	1 098
	31 975	28 886

Juste valeur par le résultat net

Produit d'intérêt sur titres à la juste valeur par le résultat net à taux fixe	7 509	8 907
Dividendes des placements en actions cotées à la juste valeur par le résultat net	3 067	4 754
Gains/(pertes) sur la juste valeur des placements en actions cotées	6 023	(27 645)
Gains/ (pertes) sur la juste valeur des obligations cotées	2 526	(649)
	19 125	(14 633)

Disponible à la vente

Dividendes des placements en actions non cotées évalués au cout diminué des pertes de valeur	1 474	1 270
Revenus locatifs	1 503	1 480
Gains ou pertes réalisées sur portefeuille d'actions	7 387	10 553
Gains ou pertes réalisées sur portefeuille d'obligations	4 028	(3 050)
Frais de gestion sur le portefeuille d'actions	(513)	(748)
Frais de gestion sur le portefeuille d'obligations	(547)	(883)
	11 858	7 352
Total	64 432	22 875

18 Autres revenus d'exploitation

Commissions	1 535	1 955
Plus/(Moins)-value sur cessions d'immobilisations	74	(5)
Revenus divers	61	40
	1 670	1 990

Les commissions se rapportent aux redevances reçues de la Direction des Pools Aviation et Pétrole et Energie. Les pools sont des entités ad hoc créées par un consortium de compagnies d'assurance et de réassurance en Afrique.

19 Charge de sinistres

Charge de sinistres par branche	2019			2018		
	Brut '000 \$EU	Rétrocession '000 \$EU	Net '000 \$EU	Brut '000 \$EU	Rétrocession '000 \$EU	Net '000 \$EU
Incendie et Accident	435 624	(77 741)	357 883	395 918	(43 710)	352 208
Maritime et Aviation	24 066	(4 683)	19 383	38 875	(5 837)	33 038
Vie	25 804	(1 737)	24 067	26 299	(228)	26 071
	485 494	(84 161)	401 333	461 092	(49 775)	411 317

20 Frais d'acquisition

	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
Commissions payées	207 847	193 907
Charges payées	25 087	25 180
Variation des frais d'acquisition différés	(5 665)	(1 641)
	227 269	217 446

21 Frais généraux

Charges de personnel	25 396	24 021
Honoraires du Commissaire aux comptes	275	254
Dotations aux amortissements des immeubles et matériels	1 796	1 682
Dotations aux amortissements des immeubles de placement	260	166
Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles	731	807
Dépréciation des créances nées des opérations de réassurance	9 268	7 770
Dépréciation d'actifs (reprise)/ dotation	-	(1 250)
Frais de location-exploitation	309	404
Frais de réparation et d'entretien	757	931
Honoraires de consultants	1 008	1 012
Frais et indemnités de voyage	759	794
Réunions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration	1 550	1 649
Electricité et eau	563	674
Assurance	801	578
Frais de communication	354	314
Publicité et frais de représentation	720	792
Formations et frais d'abonnements	209	290
Assistance technique	274	245
Frais médicaux	613	559
Outils informatiques et frais connexes	1 779	2 397
Transport et maintenance	120	127
Frais bancaires et autres frais	449	342
Charges diverses de bureau	236	230
Frais juridiques	327	138
Dons	37	36
	48 591	44 962

Sont incluses dans les charges de personnel les prestations de retraite qui s'élèvent à 2 871 529,58 \$EU (2018 : 2 547 415 \$EU).

22 Perte nette sur opérations de change

Ceux-ci comprennent les pertes sur conversion découlant du règlement de transaction en devises étrangères et de la conversion au taux de clôture à fin d'année d'actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères

	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
Gain/(perte) de change nette	<u>9 758</u>	<u>(14 988)</u>

23 Impôt sur les résultats

Conformément aux dispositions de l'article 51 de l'Accord portant Création de la Société Africaine de Réassurance, l'Africa Re n'est pas assujettie à l'impôt dans ses Etats membres. La charge d'impôt dans les états financiers est relative au bénéfice réalisé par sa filiale et elle est calculée sur la base de la législation fiscale en vigueur en Afrique du Sud.

Le montant inscrit dans les états financiers à titre d'impôt se décompose comme suit :

	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
Impôt sur le revenu de l'exercice	1 981	366
(Crédit)/Charge d'impôt différé sur le revenu (Note 12)	(44)	(1 062)
	<u>1 937</u>	<u>(696)</u>

La variation d'impôts recouvrables se présente comme suit :

Au 1er janvier	2 311	847
Charge d'impôt de l'exercice	(1 981)	(366)
Impôts payés	2 148	1 830
Au 31 décembre	<u>2 478</u>	<u>2 311</u>

Réconciliation du taux d'imposition

	%	%
Taux d'imposition effectif	26	27
Revenu exonéré	1	(16)
Dépenses non déductibles	-	2
Impôts sur gain en capital	1	16
Sur-provisions des années antérieures	-	-
Autres	-	-
Taux d'imposition sociétés sud-africaines	28	28

24 Dividendes

Au cours de la Réunion annuelle de l'Assemblée générale devant se tenir le 20 juin 2020, il est prévu de proposer, à titre de dividende définitif pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, un montant de 8,8 \$EU par action (2018 : 8,0 \$EU) pour un total de 2 851 405 actions, soit au total 25 155 777 \$EU (2018 : 22 787 240 \$EU). Les dividendes déclarés lors de l'Assemblée générale du 17 juin 2019 ont été imputés aux capitaux propres dans les présents états financiers. Les dividendes à payer sur les résultats de 2019 seront traités comme une affectation du bénéfice dans les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2020.

Le mouvement du compte dividendes à payer est comme suit :

	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
Au 1er janvier	6 925	7 765
Dividende final déclaré	22 811	22 787
Dividendes payés	(24 579)	(23 627)
Au 31 décembre	<u>5 157</u>	<u>6 925</u>

25 Notes à l'état consolidé des flux de trésorerie

a) Rapprochement du résultat avant impôt et des flux de trésorerie provenant des opérations :

	Notes	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
Résultat avant impôt		101 841	30 573
Ajustements au titre de :			
Revenus d'investissement net des frais de gestion		(66 102)	(24 865)
Amortissements des immeubles de placement	8	260	166
Amortissements des autres biens et équipements	9	1 796	1 682
Amortissement des actifs incorporels	10	731	807
(Plus)/Moins-value sur cessions de biens et équipements		72	5
Variations en fonds de roulement :			
- Primes à recevoir		1 469	(647)
- Coûts d'acquisition différés		(2 891)	(1 674)
- Créances de réassurance		20 742	21 011
- Part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques		(24 676)	(14 266)
- Débiteurs divers		(12 376)	1 450
- Reclassement impôts différés-passif		-	44
- Créiteurs divers		1 333	(1 753)
- Ecart de change sur solde d'ouverture de l'impôt différé	12	(211)	(206)
- Dettes de réassurance		13 070	13 576
- Provisions techniques		48 998	(9 544)
Flux de trésorerie provenant des opérations		<u>84 056</u>	<u>16 359</u>

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et soldes bancaires	129 992	174 730
Comptes à terme auprès des institutions financières avec échéance de 90 jours au plus	173 306	163 782
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>303 298</u>	<u>338 512</u>

26 Crédoiteurs divers

	Notes	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
Avantages sociaux à court terme		2 043	2 758
Charges à payer		983	911
Loyers payés d'avance		493	107
Compte courant locataires		1 026	349
Autres crédoiteurs		3 781	3 720
Avantages sociaux à long terme		9 175	8 010
		17 501	15 855
Comprenant :			
- Partie courante		6 710	5 283
- Partie non courante		10 791	10 572
		17 501	15 855

27 Transactions avec les parties liées et soldes

Les transactions entre la Société Africaine de Réassurance et ses filiales non considérées comme parties liées ont été éliminées lors de la consolidation et ne sont donc pas présentées dans les notes.

La Société Africaine de Réassurance a établi un Fonds de prévoyance pour mettre à la disposition du personnel un plan d'épargne à long-terme. Le Fonds de prévoyance est considéré comme partie liée en conformité avec la norme IAS 24. Les contributions au Fonds sont comptabilisées comme charges.

La société Africaine de Réassurance a créé un fonds fiduciaire pour la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) qui financera des projets et des initiatives visant à favoriser le développement de l'industrie de l'assurance et de la réassurance en Afrique.

Le fonds fiduciaire est considéré comme une partie liée conformément à la norme IAS 24. Chaque année, la Société y affecte un montant pouvant aller jusqu'à 2% de son bénéfice net annuel après impôts.

i) Transactions avec les parties liées – Actionnaires

Aucun actionnaire individuel ne détient de participation permettant contrôle de la Société.

	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
ii) Gestion du Fonds de Prévoyance Contributions versées	969	965
iii) Rémunération des principaux dirigeants de la Société		
Jetons de présence des Administrateurs (ne participant pas à la gestion)	731	753
Autres rémunérations (membres élus de la Direction)		
- Salaires et autres indemnités	1 309	1 523
- Indemnités de fin de service	217	169
iv) Administration du Fonds Fiduciaire d'Africa Re pour la Responsabilité Sociale		
Fonds alloués au Fonds Fiduciaire	313	880

28 Gestion des risques d'assurance**Risques d'assurance**

La Société Africaine de Réassurance offre des couvertures en réassurance pour toutes les branches, notamment : Accident et Maladie, Risques Techniques, Garantie et Cautionnement, Responsabilité Civile, Automobile, Incendie, Maritime, Energie et Aviation, Invalidité et Vie. Pour l'essentiel, ces affaires sont souscrites à court terme.

Le risque couvert par tout contrat d'assurance porte sur la possibilité de survenance de l'évènement assuré ainsi que l'incertitude quant au montant à payer dans ce cadre. Du fait de la nature même des contrats d'assurance, ce risque est aléatoire et par conséquent imprévisible.

La Société a élaboré un manuel de souscription détaillé, couvrant entre autres, les critères d'acceptation du risque, les modalités de tarification, le contrôle des cumuls, les niveaux hiérarchiques et la couverture en réassurance. Ce document sert de guide aux souscripteurs qui s'appuient sur les principes de prudence et de professionnalisme, tout en se fixant comme objectif global la diversification des types de risques acceptés. La souscription se fait aussi large que possible, afin de réduire la variabilité du résultat attendu, la préoccupation première étant de veiller au respect strict des critères de sélection des risques, en insistant sur la compétence et l'expérience des souscriptions. En outre, une structure a été mise en place pour passer en revue les affaires proposées, veillant ainsi à leur qualité et à l'observation des règles de prudence dans l'utilisation des limites, termes et conditions de souscription. Un Département indépendant, chargé de l'Inspection Technique et de la Gestion Intégrée des Risques, vérifie l'application des directives, par le biais d'une revue périodique des opérations de chaque centre de production. Les rapports établis à l'issue de cet exercice sont soumis à la Direction et à la Commission d'Audit et des Risques du Conseil d'Administration.

La Société rétrocède des affaires à des réassureurs de renom, afin de diversifier son portefeuille et de réduire le risque de sinistres catastrophiques sur sa couverture, mais cela ne la dispense pas d'honorer ses obligations vis-à-vis des cédantes. Lors des renouvellements annuels, elle passe en revue la situation financière des récessionnaires qui sont choisis sur la base de leur solvabilité et de leur connaissance de l'industrie. Les contrats de récession en vigueur sont les suivants :

Au 31 décembre 2019	Limite de couverture	Rétention nette
Branche	'000 \$EU	'000 \$EU
Excédent de sinistre par risque - Dommages aux biens	100 000	15 000
Excédent de sinistre par événement – Dommages aux biens	150 000	25 000
Excédent de sinistre Maritime et Energie	60 000	10 000
Excédent de sinistre Aviation	12 000	3 000

En 2019, la Société a intégré les nouvelles couvertures suivantes :

Branche	Rétention annuelle cumulée	Limite de couverture annuelle cumulée
Non maritime cumulé	25 000	25 000
Maritime et énergie cumulés	10 000	10 000

Au 31 décembre 2018	Limite de couverture	Rétention nette
Branche	'000 \$EU	'000 \$EU
Excédent de sinistre par risque - Dommages aux biens	100 000	15 000
Excédent de sinistre par événement – Dommages aux biens	200 000	25 000
Excédent de sinistre Maritime et Energie	60 000	15 000
Excédent de sinistre Aviation	12 000	3 000

28 Gestion des risques financiers

Dans le cadre de ses activités normales, la Société a recours à des instruments financiers ordinaires tels que les espèces et quasi-espèces, les obligations, les actions et les créances. De ce fait, elle est exposée à des pertes potentielles liées à divers facteurs inhérents au marché, y compris la variation des taux d'intérêt, des cours des actions et des taux de change des devises. Les activités financières de la Société sont régies par son Règlement Financier et son document de Politique en Matière de Placements, ainsi que son Manuel de Procédures Administratives et Comptables qui contient des directives détaillées. Ces documents définissent un cadre pour les opérations d'investissement et fixent les niveaux d'engagement, de concentration, de risques de crédit, de change, de liquidité et de fluctuation des taux d'intérêts entre autres.

a) Risque de crédit

C'est le risque qu'une des parties à un instrument financier ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations, faisant ainsi subir une perte financière à l'autre partie. Africa Re est exposée à un risque de crédit à travers ses actifs financiers qui comprennent des dépôts bancaires à court terme, des valeurs à revenus fixes ainsi que des créances.

Les dépôts bancaires à court terme sont placés auprès d'institutions financières jouissant d'une très bonne cote de solvabilité et judicieusement répartis entre elles afin d'éviter une concentration indue. Le Règlement Financier prescrit une note de solvabilité minimum et un volume maximum de dépôt par banque et par monnaie.

Le portefeuille des valeurs à revenus fixes de la Société est géré par l'application de normes prudentielles de diversification et en tenant compte de critères de qualité de la notation des titres et de leurs émetteurs. Des dispositions spécifiques sont prévues pour fixer un plafond en ce qui concerne le montant des avoirs dans un seul titre émis par une seule et même entité, industrie ou secteur. L'objectif visé est de réduire au minimum la concentration du risque associé au portefeuille de valeurs à revenus fixes.

Le risque de crédit relatif aux créances est atténué par l'importance du nombre de cédantes et leur dispersion à travers le continent. Nombre de compagnies sur lesquelles nous avons des créances, sont également des actionnaires du Groupe. En outre, l'engagement de la Société en ce qui concerne les sinistres à régler concerne des contrats d'assurance conclus avec les mêmes compagnies. Les créances sont présentées à leur juste valeur, nettes de la provision pour dépréciation. Il est procédé à une évaluation périodique des cédantes et des rétrocessionnaires afin de minimiser l'exposition à des sinistres importants pouvant résulter de leur insolvabilité. Les modalités des transactions font également l'objet d'une stricte surveillance afin d'assurer la mise à jour constante des soldes.

Exposition maximale au risque de crédit vis-à-vis des sûretés détenues ou autres rehaussements de crédit :

	Exposition maximale	
	Groupe 2019 '000 \$EU	Groupe 2018 '000 \$EU
Liquidités	303 299	338 512
Investissements	826 590	707 954
Créances de réassurance	166 076	186 819
Débiteurs divers	22 180	8 301
Total des actifs exposés au risque de crédit	1 318 145	1 241 586

Qualité de crédit des actifs financiers par classe d'actifs

Au 31 décembre 2019 :

	Liquidités '000 \$EU	Investissements '000 \$EU	Créances de Réassurance '000 \$EU	Débiteurs Divers '000 \$EU
Ni en souffrance ni douteux	303 299	826 590	105 705	22 180
En souffrance, mais non douteux			60 371	
Douteux			46 250	
Brut	303 299	826 590	212 326	22 180
Total dépréciation			46 250	
Net	303 299	826 590	166 076	22 180

Au 31 décembre 2018 :

	Liquidités '000 \$EU	Investissements '000 \$EU	Créances de Réassurance '000 \$EU	Débiteurs Divers '000 \$EU
Ni en souffrance ni douteux	338 512	707 954	123 410	8 301
En souffrance, mais non douteux			63 409	
Douteux			38 839	
Brut	338 512	707 954	225 658	8 301
Total dépréciation			38 839	
Net	338 512	707 954	123 410	8 301

La qualité de crédit du portefeuille de créances d'assurance, de placements et d'autres actifs financiers exposés au risque de crédit qui n'étaient ni en souffrance ni dépréciés peut être évaluée en fonction de la capacité de l'entreprise à payer sur les affaires souscrites.

Les actifs ci-dessus sont analysés dans le tableau ci-dessous en utilisant la notation Standard & Poors -S&P- (ou l'équivalent lorsqu'elle n'est pas disponible chez S&P)

Au 31 décembre 2019 :

	AAA	AA	A	BBB	Notation inférieure à BBB	Actifs non notés
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Liquidités	-	-	153 908	49 939	99 402	49
Investissements	23 758	133 235	158 688	93 447	415 168	2 294
Créances de réassurance	-	-	-	-	166 076	-
Débiteurs divers	-	-	-	-	-	22 180
	23 758	133 235	312 596	143 386	680 646	24 523

Au 31 décembre 2018 :

	AAA	AA	A	BBB	Notation inférieure à BBB	Actifs non notés
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Liquidités	-	-	126 986	53 233	158 231	62
Investissements	31 868	132 210	159 364	100 360	275 180	8 972
Créances de réassurance	-	-	-	-	186 819	-
Débiteurs divers	-	-	-	-	-	8 301
	31 868	132 210	286 350	153 593	620 230	17 335

b) Risque de liquidité

Ce risque est attaché à la difficulté dans laquelle pourrait se trouver la Société pour mobiliser les fonds lui permettant de remplir ses engagements et ses autres obligations en réassurance. Les directives en matière de placements fixent un niveau plancher pour les actifs financiers pouvant être détenus en espèces ou en instruments liquides. Lesdits instruments comprennent des dépôts bancaires dont la date d'échéance est inférieure à 90 jours. Par ailleurs, les portefeuilles confiés à des gestionnaires de placements font l'objet de transactions sur des marchés extrêmement liquides et sont ainsi de nature à permettre à la Société de faire aisément face à ses besoins de liquidités en cas de déficit.

Le tableau ci-dessous analyse les principaux éléments de l'actif et du passif de la Société, regroupés en fonction de leur échéance, elle-même déterminée sur la base de la période restante au 31 décembre 2019, par rapport à la date antérieure de modification des taux ou de l'échéance du contrat.

28 Gestion des risques financiers (suite)

	1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2019 (en milliers \$EU)							
ACTIFS FINANCIERS							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	303 298	-	-	-	-	-	303 298
Primes de réassurance à recevoir	59 592	46 113	27 392	21 185	11 794	-	166 076
Sinistres recouvrables	22 546	10 210	41 383	21 293	3 227	5 947	104 606
Primes de rétrocession différées	33 176	1 599	92	2	33	-	34 902
	418 612	57 922	68 867	42 480	15 054	5 947	608 882
Placements							
Dépôts bancaires	236 845	-	-	-	-	-	236 845
Dépôts auprès des cédantes	17 011	36 008	19 135	5 228	8 540	62 009	147 931
Titres à taux fixe à la juste valeur	31 724	16 084	7 685	8 249	9 415	69 700	142 857
Titres à taux fixe au coût amorti	14 414	24 386	22 116	38 176	26 231	139 119	264 442
Titres à taux flottant au coût d'achats	-	-	-	-	6 000	28 515	34 515
Actions Cotées	81 654	-	-	-	-	-	81 654
Actions non cotées	-	-	-	-	-	53 703	53 703
Total placements	381 648	76 478	48 936	51 653	50 186	353 046	961 947
TOTAL	800 260	134 400	117 803	94 133	65 240	358 993	1 570 829
PASSIFS FINANCIERS							
Créditeurs Divers	6 710	1 942	1 187	2,822	3 884	956	17 501
Dividendes à payer	1 783	1 802	547	263	133	629	5 157
Soldes de réassurance à payer	39 275	29 036	10 913	27 982	(12 287)	-	94 919
Sinistres à payer	71 502	92 945	92 099	65 373	29 602	85 487	437 008
TOTAL	119 270	125 725	104 746	96 440	21 332	87 072	554 585

28 Gestion des risques financiers (suite)

	1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5ans	Total
Au 31 décembre 2018							
(en milliers \$EU)							
ACTIFS FINANCIERS							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	338 512	-	-	-	-	-	338 512
Créances de réassurance	69 427	53 983	39 609	18 836	4 964	-	186 819
Sinistres recouvrables	13 307	39 731	17 818	13 926	1 456	7 449	93 687
Primes de rétrocession différées	20 607	434	10	4	76	14	21 145
	441 853	94 148	57 437	32 766	6 496	7 463	640 163
Placements							
Dépôts bancaires	147 036	-	-	-	-	-	147 036
Dépôts auprès des cédantes	11 747	36 175	8 832	9 879	7 830	60 602	135 065
Titres à taux fixe à la juste valeur	33 980	12 924	15 856	11 591	9 832	40 077	124 260
Titres à taux fixe au coût amorti	11 417	13 387	44 644	22 639	27 639	114 838	234 287
Titres à taux flottant au coût d'achat	19 988	21 377	-	612	-	25 329	67 306
Actions Cotées	69 416	-	-	-	-	-	69 416
Actions non cotées	-	-	-	-	-	49 239	49 239
Total placements	293 584	83 863	69 332	44 721	45 024	290 085	826 609
Total	735 437	178 011	126 769	77 487	51 520	297 548	1 466 772
PASSIFS FINANCIERS							
Créditeurs divers	5 283	1 362	3 219	3 138	2 853	-	15 855
Dividendes à payer	3 604	1 983	478	231	36	593	6 925
Soldes de réassurance à payer	43 360	28 611	15 751	(11 627)	5 754	-	81 849
Sinistres à payer	153 962	104 025	91 695	44 440	16 258	-	410 380
Total	206 209	135 981	111 143	36 182	24 901	593	515 009

28 Gestion des risques financiers (suite)

c) Risques de marché

i) Risque de taux d'intérêt

La Société s'expose actuellement aux variations des taux d'intérêt à travers son portefeuille de placements à revenus fixes confié à des gestionnaires, qui est évalué à la juste valeur. Toute variation de taux d'intérêt a un effet immédiat sur le revenu net déclaré et partant, sur les fonds propres. Ce portefeuille vise à générer des revenus et à atténuer la volatilité des prix, raison pour laquelle sa durée moyenne est inférieure à 5 ans.

La Note 4 présente le taux d'intérêt moyen pondéré sur les principaux investissements productifs d'intérêts.

	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
Sensibilité au taux d'intérêt		
	Augmentation parallèle de 100 points de base	Diminution parallèle de 100 points de base
2019	6 571	(6 571)
2018	5 592	(5 592)

ii) Risque de variation du cours des actions

Ce risque porte sur la perte potentielle de la juste valeur résultant de variations négatives des prix des actions. La Société détient un portefeuille d'actions confié à des gestionnaires et se trouve de ce fait exposé aux fluctuations du cours des actions. Elle n'a pas recours aux instruments financiers pour la gestion de ce risque, leur préférant le mécanisme de la diversification sous diverses formes, notamment les plafonds aux allocations par action, industrie ou secteur ainsi que la bonne répartition géographique. Les directives en matière de placement prévoient une limite maximale pour les actifs financiers pouvant être détenus sous forme d'actions.

iii) Risque de change

La Société conserve ses actifs et passifs dans plusieurs monnaies, ce qui l'expose aux risques de change découlant des opérations de rapprochement de l'actif et du passif. Elle n'a pas recours aux techniques de couverture pour réduire les risques inhérents à la fluctuation des cours, mais veille à ce que l'engagement net reste dans les limites acceptables, en révisant périodiquement les écarts. L'Africa Re possède des bureaux dans sept régions dont les monnaies, outre son unité de compte, représentent 95% de son volume d'affaires. Les actifs et passifs libellés dans ces monnaies sont répartis selon une clé déterminée par le Groupe.

La Société entretient des relations d'affaires avec des partenaires de pays variés et fait face au risque de change découlant de l'usage de différentes monnaies, principalement en rapport avec l'euro, le rand sud-africain, le shilling kenyan et le naira nigérian. Cependant, la principale exposition est celle liée au rand sud-africain. Le risque de change résulte des opérations de réassurance exécutées dans les monnaies locales, les investissements réalisés dans une devise autre que celle utilisée dans la communication de l'information financière par la Société et qui sont par la suite portées dans les actifs et passifs au titre d'activités à l'étranger.

Les tableaux des pages 73 et 74 montrent les différentes monnaies dans lesquelles étaient libellés l'actif et le passif du Groupe au 31 décembre 2019 et 2018. Les soldes en monnaies autres que le dollar EU montrent la forte exposition aux devises.

Analyse de la sensibilité aux devises

	Dépréciation de 10% par rapport au '000 \$EU	Dépréciation de 10% par rapport au '000 \$EU
2019	(29 942)	29 942
2018	(38 130)	38 130

28 Gestion des risques financiers (suite)

Risque de change (suite)

Au 31 décembre 2019 : (en milliers \$EU)	USD	ZAR	GBP	CFA/EUR	MAD	EGP	NGN	KES	MUR	AUTRES	TOTAL
ACTIF											
Trésorerie et équivalents de trésorerie	197 591	20 828	9 366	22 913	8 233	8 921	13 667	3 278	956	17 545	303 298
Créances de réassurance	10 942	4 310	56	22 377	2 043	2 610	2 290	18 197	2 684	100 567	166 076
Sinistres recouvrables	80 394	2 478	22	15 468	998	567	1 102	442	18	3 117	104 606
Primes de rétrocession différées	23 307	920	-	3 958	66	185	2 798	1 607	-	2 061	34 902
312 234	28 536	9 444	64 716	11 340	12 283	19 857	23 524	3 658	123 290	608 882	
Placements :											
Dépôts bancaires	106 002	64 344	5 849	263	-	-	2 257	13 095	3 761	41 274	236 845
Dépôts auprès des cédantes	14 667	1 224	739	51 892	39 026	6 657	5	300	(162)	33 583	147 931
Titres à taux fixe à la juste valeur	93 086	38 615	-	-	-	-	6 106	5 050	-	-	142 857
Titres à taux fixe au coût amorti	212 114	31 366	3 733	15 617	-	1 612	-	-	-	-	264 442
Titres à taux flottant au coût d'achats	34 515	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34 515
Actions cotées	69 161	8 647	-	-	-	-	1 846	2 000	-	-	81 654
Actions non cotées	52 252	-	-	-20	-	-	1 471	-	-	-	53 703
Total des placements	581 797	144 196	10 321	67 752	39 026	8 269	11 685	20 445	3 599	74 857	961 947
Total	894 031	172 732	19 765	132 468	50 366	20 552	31 542	43 969	7 257	198 147	1 570 829

PASSIF

Créditeurs divers	12 345	927	(19)	101	692	401	1 342	1 539	173	-	17 501
Dividendes à payer	5 157	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 157
Solides de réassurance à payer	26 017	5 724	(2 425)	22 811	(5 892)	(164)	6 214	4 295	(49)	38 388	94 919
Sinistres à payer	133 689	101 306	2 882	71 378	42 879	10 531	5 523	23 825	9 153	35 842	437 008
Total	177 208	107 957	438	94 290	37 679	10 768	13 079	29 659	9 277	74 230	554 585

Situation nette

716 823	64 775	19 327	38 178	12 687	9 784	18 463	14 310	-2 020	123 917	1 016 244
----------------	---------------	---------------	---------------	---------------	--------------	---------------	---------------	---------------	----------------	------------------

Codification des devises

USD - Dollar américain; EGP - Livre égyptienne; EUR - Euro; MUR- Roupie mauricienne; ZAR - Rand sud-africain;
NGN - Naira nigérian; MAD - Dirham marocain; GBP - Livre britannique; KES - Shilling kenyan; CFA - Franc CFA

28 Gestion des risques financiers (suite)

Risque de change (suite)

Au 31 décembre 2018 : (en milliers \$EU)	USD	ZAR	GBP	CFA/EUR	MAD	EGP	NGN	KES	MUR	AUTRES	TOTAL
ACTIF											
Trésorerie et équivalents de trésorerie	142 696	42 127	9 162	41 498	5 137	10 124	20 249	5 990	4 183	57 346	338 512
Créances de réassurance	42 538	7 439	1 556	22 659	17 037	5 424	8 854	21 157	4 731	55 424	186 819
Sinistres recouvrables	50 635	82	11	38 963	497	140	478	18	23	2 840	93 687
Primes de rétrocession différées	14 703	111	-	4 035	23	136	68	42	24	2 003	21 145
250 572	49 759	10 729	107 155	22 694	15 824	29 649	27 207	8 961	117 613	640 163	
Placements :											
Dépôts bancaires	41 119	60 698	1 283	5 239	-	-	2 079	-	-	36 618	147 036
Dépôts auprès des cédantes	17 217	335	566	52 414	29 323	4 586	6	299	(187)	30 506	135 065
Titres à taux fixe à la juste valeur	81 614	26 197	-	-	-	-	12 653	3 796	-	-	124 260
Titres à taux fixe au coût amorti	191 002	28 529	-	4 479	-	-	-	1 126	-	-	169 432
Titres à taux flottant au coût d'achats	3 247	-	339	-	-	-	-	-	-	-	47 371
Actions cotées	11 509	-	-	-	-	-	-	234 287	-	-	142 244
Actions non cotées	66 987	-	319	-	-	-	-	-	-	-	67 306
Total des placements	41 758	9 427	-	15 303	-	-	2 316	612	-	-	69 416
Total	486 619	125 186	5 415	85 492	29 323	4 586	18 344	4 707	(187)	67 124	826 609
Total Actif	737 191	174 945	16 144	192 647	52 017	20 410	47 993	31 914	8 774	184 737	1 466 772
PASSIF											
Créditeurs divers	11 844	751	(18)	91	367	413	1 339	789	231	48	15 855
Dividendes à payer	6 925	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 925
Solides de réassurance à payer	26 859	7 160	(1 745)	21 867	(6 492)	522	(1 024)	2 628	(44)	32 118	81 849
Sinistres à payer	121 603	102 726	2 540	74 751	40 200	7 609	10 448	23 147	8 519	18 837	410 380
Total	167 231	110 637	777	96 709	34 075	8 544	10 763	26 564	8 706	51 003	515 009
Situation nette	569 960	64 308	15 367	95 938	17 942	11 866	37 230	5 350	68	133 734	951 763

Codification des devises

USD - Dollar américain; EGP - Livre égyptienne; EUR - Euro; MUR- Roupie mauricienne; ZAR - Rand sud-africain;
NGN - Naira nigérian; MAD - Dirham marocain; GBP - Livre britannique; KES - Shilling kenyan; CFA - Franc CFA

29 Participation dans les filiales

Le détail des filiales significatives du Groupe à la fin de la période considérée se présente comme suit :

	Activité principale	Capital social '000 \$EU	Participation	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited	Réassurance	*	100%	*	*
African Takaful Reinsurance Company	Réassurance	12 000	100%	12 000	12 000
Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited	Immobilier	*	100%	*	*

* Moins de 1000 \$EU dans African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited — 7 actions ordinaires de 0,01 rand ; Sherborne Number Ten Parktown Investment Proprietary (South Africa) Limited — 40 000 actions ordinaires de 0,10 rand.

African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited a un exercice financier se clôturant le 31 décembre; African Takaful Reinsurance Company le 30 juin et Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited le 31 août.

African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited

L'African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited a été créée le 9 janvier 2004. La principale activité de la société est la fourniture des services de réassurance pour la zone monétaire du rand, ainsi que pour le Mozambique, le Botswana et l'Angola. Elle a réalisé un bénéfice de 6 820 857 \$EU au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (2018 : une perte de 5 919 896 \$EU). Les activités majeures de la Société Africaine de Réassurance (Afrique du Sud) S.A sont déterminées par son Conseil d'administration sur une majorité simple des voix, chaque action disposant d'une seule voix.

Par conséquent, les Administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe dispose du contrôle sur la Société d'Africain Réassurance (Sud d'Africain) et les informations financières de cette filiale sont consolidées dans les présents états financiers.

Ci-dessous sont résumées les informations financières de la filiale

African Reinsurance Corporation (South Africa) Ltd.

	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
Résumé de l'état de la situation financière		
Total actif	291 073	298 760
Total passif	(233 246)	(247 691)
Actifs nets	<u>57 827</u>	<u>51 069</u>

Résumé de l'état du résultat net et du revenu global

Primes nettes acquises	<u>47 514</u>	<u>58 975</u>
Résultat avant impôt	6 821	(6 656)
Crédit d'impôt différé/Impôt sur le résultat	(1 900)	737
Autres éléments du revenu global	-	-
Total revenu global	<u>4 921</u>	<u>(5 919)</u>

Résumé de l'état des flux de trésorerie

Flux de trésorerie nets provenant des opérations	(10 754)	(19 118)
Flux de trésorerie nets provenant des investissements	<u>11 179</u>	<u>16 258</u>
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	416	(2 860)
(Perte)/Gain net sur actifs liquides	11	(556)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	485	3 901
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>912</u>	<u>485</u>

African Retakaful Company

L'African Tetakaful Company a été créée le 1er septembre 2010. La principale activité de la société est la fourniture des produits de réassurance entièrement conformes à la sharia. Elle a réalisé un bénéfice de 1 755 005 \$EU au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (décembre 2018 : bénéfice de 3 956 145 \$EU). Les activités majeures de l'African Retakaful Company sont déterminées par son conseil d'administration sur une majorité simple des voix, chaque action disposant d'une seule voix.

Par conséquent, les Administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe dispose du contrôle sur l'African Retakaful Company, et les informations financières de cette filiale sont consolidées dans les présents états financiers.

Ci-dessous sont résumées les informations financières de la filiale :

African Retakaful Company Limited (Suite)

	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
Résumé de l'état de la situation financière		
Total actif	92 203	80 268
Total passif	(94 175)	(84 645)
Passifs nets	(1 972)	(4 377)
Résumé de l'état du résultat net et du revenu global		
Prime nette acquise	51 935	46 966
Résultat avant impôt	1 755	3 956
Autres éléments du revenu global	-	-
Total revenu global	1 755	3 956
Résumé de l'état des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie nets provenant des opérations	816	7 613
Flux de trésorerie nets provenant des investissements	2 047	2 416
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-	-
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	2 863	10 029
Perte nette sur actifs liquides	(1 246)	(4 810)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	43 423	38 204
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	45 040	43 423

Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited

Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited a été acquis par la Société Africaine de Réassurance en octobre 2012. La principale activité de la société est la gestion immobilière. Elle a réalisé un bénéfice de 77 000 \$EU au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (2018 : 86 147 \$EU). Les activités majeures de Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited sont déterminées par son conseil d'administration sur une majorité simple des voix, chaque action disposant d'une seule voix.

Par conséquent, les Administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe dispose du contrôle sur Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited, et les informations financières de cette filiale sont consolidées dans les présents états financiers.

Ci-dessous sont résumées les informations financières de la filiale :

Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Ltd. (Suite)

	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
Résumé de l'état de la situation financière		
Total actif	3 154	3 039
Total passif	(477)	(244)
Actifs nets	2 677	2 795
Résumé de l'état du résultat net et du revenu global		
Résultat net	159	172
Résultat avant impôt	114	127
Impôt sur le résultat	(37)	(41)
Autres éléments du revenu global	-	-
Total revenu global	77	86
Résumé de l'état des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie nets provenant des opérations	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des investissements	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-	-
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-
(Perte) nette sur actifs liquides	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	-	-

30 Passifs éventuels

Il n'existe pas de passifs éventuels significatifs relatifs aux litiges en cours impliquant la Société, pour lesquels une provision n'a pas été constituée dans les présents états financiers.

31 Engagements relatifs aux locations simples**Charges locatives à payer**

La Société a un droit d'utilisation sur certains terrains utilisés pour la construction d'immeubles à bureaux et d'immeubles résidentiels. Ces droits d'utilisation sont classés avec les autres actifs similaires appartenant à la Société à savoir Biens, installations et équipement à la note 9.

La Société loue des bureaux à Maurice, au Soudan, en Côte d'Ivoire, en Ouganda et en Ethiopie. Les charges contractuelles non résiliables s'établissent comme suit :

	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
1 an au plus	146	209
Au moins 1 an et au plus 3 ans	96	137
	242	346

Produits locatifs à recevoir

A la fin de la période considérée, les espaces pouvant être loués dans les immeubles du Siège ainsi que ceux des Bureaux régionaux de Nairobi et de Casablanca étaient sous contrat de location avec les créances suivantes :

	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
1 an au plus	1 196	1 241
Au moins 1 an et au plus 3 ans	929	1 454
	2 125	2 695

32 Gestion du capital

La Société n'est pas soumise à une réglementation en matière de fonds propres imposée de l'extérieur. Toutefois, elle continuera d'augmenter son capital disponible pour satisfaire aux exigences des agences de notation afin d'atteindre son objectif en matière de notation, et pour obtenir un ratio d'adéquation du capital interne raisonnable (capital disponible divisé par capital requis ajusté au risque).

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Aligner le profil de son actif sur celui du passif, en tenant compte des risques inhérents à l'industrie ;
- Maintenir la solidité financière de la Société pour soutenir la croissance de ses opérations ;
- Satisfaire aux exigences des compagnies qu'elle réassure et des agences de notation ;
- Appliquer la flexibilité financière en maintenant une trésorerie importante et l'accès à un certain nombre de marchés de capitaux ;
- Maintenir la capacité de la Société à verser des dividendes aux actionnaires et offrir différents avantages à d'autres parties prenantes ;

- Verser des dividendes importants aux actionnaires en fixant les taux des contrats d'assurances par rapport au niveau du risque.

La Société dispose d'un certain nombre de sources de capital et essaie d'optimiser sa capacité de rétention afin de maximiser régulièrement les dividendes versés aux actionnaires. Lorsqu'elle évalue le déploiement et l'utilisation du capital, l'Africa Re ne s'intéresse pas uniquement aux sources de capital traditionnelles mais aussi à d'autres sources, y compris la rétrocession, si besoin est. La Société gère comme capital tout élément éligible au traitement de capital.

Le capital géré par la Société est présenté ci-dessous est composé comme suit :

	2019 '000 \$EU	2018 '000 \$EU
Capital social	285 861	285 140
Prime d'émission d'actions	216 107	214 469
Autres réserves	188 303	209 291
Bénéfice non distribué	284 927	208 147
Total fonds propres	975 198	917 047

33 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

L'évaluation par la Direction de la capacité de la Société à continuer à exercer ses activités consiste à porter un jugement, à un moment donné, sur l'issue intrinsèquement incertaine des événements ou de la situation.

Les Administrateurs reconnaissent que la récente éclosion du coronavirus (Covid-19) qui a débuté mi-décembre 2019 en Chine et qui a été déclaré pandémie mondiale par l'Organisation Mondiale de la Santé est susceptible d'affecter la capacité de la Société à réaliser ses prévisions de chiffre d'affaires et de dépréciation dans un avenir proche.

L'incidence financière de ces perturbations sur les activités de la Société ne peut être raisonnablement estimée pour le moment. Toutefois, la Direction a effectué un test de résilience sur son capital et sa trésorerie et a conclu que la Société demeurera solvable et en mesure de mener ses activités. Le résultat du test de résilience ne donne pas lieu à un ajustement des états financiers.

Outre ce qui précède, aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice ne nécessite un ajustement ou une divulgation dans les présents états financiers.

Annexe

Compte de résultat net consolidé par branche

	Incendie et Accident '000 \$EU	Maritime et Aviation '000 \$EU	Vie '000 \$EU	Total 2019 '000 \$EU	Total 2018 '000 \$EU
Résultats techniques :					
Prime brute souscrite	736 965	50 499	57 322	844 786	797 415
Prime brute acquise	715 585	51 877	55 260	822 722	793 156
Prime rétrocédée	(132 629)	(11 309)	(5 444)	(149 382)	(119 602)
Prime nette acquise	582 956	40 568	49 816	673 340	673 554
Produits de commissions & charges sur programmes de rétrocession	26 662	1 975	1 197	29 834	20 867
Sinistres bruts payés	(415 456)	(20 921)	(24 745)	(461 122)	(455 272)
Charge de sinistres brute	(435 624)	(24 066)	(25 805)	(485 495)	(461 092)
Déduire : Part des rétrocessionnaires	77 741	4 683	1 738	84 162	49 775
Charge de sinistres nette	(357 883)	(19 383)	(24 067)	(401 333)	(411 317)
Frais d'acquisition	(199 102)	(14 476)	(13 691)	(227 269)	(217 446)
Frais de gestion	(42 194)	(2 835)	(3 562)	(48 591)	(44 962)
Bénéfice de souscription	10 439	5 849	9 693	25 981	20 696
Produits de placements et autres revenus nets				66 102	24 865
Perte de change nette				9 758	(14 988)
Bénéfice avant impôt sur le revenu				101 841	30 573
Charge/crédit d'impôt sur le résultat				(1 937)	696
Bénéfice de l'exercice				99 904	31 269

Notes

